

L'enquête préliminaire des 15 accusés dans l'affaire Sicotte est ajournée au mardi 28 mars

par Gilles LESAGE

Au terme de la vingt-deuxième journée d'audience, hier, le juge Henri Masson-Loranger a ajourné au mardi 28 mars l'enquête préliminaire des quinze policiers et enquêteurs accusés d'avoir molesté Louis Sicotte le soir du 20 octobre 1965, au cours d'un long interrogatoire dans les bureaux du quartier général de la PP, à Montréal.

Durant toute la journée, l'ex-évaluateur en dommages-incendie a été interrogé à huis clos sur une ribambelle d'in-

formations après qu'il l'eurent "torturé".

Sicotte est dans le box des témoins depuis douze jours. Durant quatre jours, il a répondu aux questions du procureur spécial du ministère public, Me Guy Guérin, et depuis lors il subit le "feu" des avocats de la défense. Hier, il a fait face à Me Harvey Yarosky qui représente trois enquêteurs du FUIB dans cette affaire. L'avocat en a encore pour une journée avec le témoin.

Par la suite, la Couronne pourra appeler d'autres témoins, apparemment une quin-

zaine. Jusqu'ici plus de trente-cinq personnes ont été appelées à la barre. L'enquête durera donc plusieurs semaines encore avant que le magistrat ne décide si les quinze prévenus seront cités à leur examen volontaire.

LE SECRET

Un seul incident a marqué l'audience d'hier, fort calme. Me Jean Bienvenue s'en est pris à ce qu'il a qualifié de titre "torcheur" un article de journal. Tout en souscrivant aux remarques de l'avocat de la défense, Me Guérin a souligné que d'autres personnes avaient aussi cru bon de fai-

re des commentaires et de tirer des conclusions concernant certains juges, ce qui était tout aussi répréhensible qu'un titre malheureux.

Le juge Masson-Loranger, pour sa part, fit part d'une idée qu'il "mûrit" depuis des années, selon ses propres mots. Il s'est demandé si le fracas qui entoure certaines arrestations et enquêtes préliminaires servait bien les fins de la justice, et s'il ne serait pas préférable que les procédures judiciaires soient tenues secrètes jusqu'à la mise en accusation définitive l'un pré-

Le magistrat a rappelé que, depuis quelques années, à la suite de modifications au code criminel, toute confession ou déclaration faite par un inculpé ne peut être dévoilée avant le procès. Et il a laissé entendre qu'il devrait en être de même en ce qui concerne toutes les procédures préliminaires au procès, afin d'assurer aux accusés une "défense pleine et entière". Il va sans dire qu'il a souscrit aux remarques des deux procureurs, jugeant à tout le moins "déplacé" que l'on tire des conclusions prématurées dans la présente cause.

PUGET

une tradition de qualité depuis 1857 Huile d'olive PUGET du fruit le premier jet

Vichy Suprême purgative

Eau purgative aromatisée au citron, importée de VICHY, FRANCE. EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES. Distributeur: J. ALFRED GUIMET INC. 84 est, rue Saint-Paul, Montréal.

Le gouvernement britannique veut exclure les reporters des enquêtes préliminaires

LONDRES. — Le Conseil de presse britannique qui comprend 26 membres et est un organisme d'autocritique qui exerce une surveillance sur les normes et les qualités morales des journalistes, s'est vivement opposé à un projet de loi gouvernemental visant à empêcher les reportages des enquêtes préliminaires dans les causes criminelles. Le Conseil a dit, mercredi, dans un communiqué que le bill présentement devant un comité de la Chambre des communes "serait une moquerie du principe qu'elle a pour mission de défendre".

Cette législation permettrait aux personnes qui assistent à ces enquêtes d'en parler librement alors qu'elle interdirait aux journalistes, sous peine d'une amende sévère, d'en publier le compte rendu. Les mêmes peines seraient applicables aux postes de radio.

Une personne qui assiste à une telle enquête pourrait même la raconter à un auditoire public sans crainte de représailles, a dit le comité. "C'est une ambivalence illogique en ce qui a trait à l'acceptation du principe que la justice sera administrée en public en restreignant la connaissance aux quelques personnes qui ont le loisir d'assister à l'enquête fait du principe que la loi se doit de défendre une moquerie".

La seule alternative, selon le Conseil, serait de tenir ces séances à huis clos. "Mais l'opinion publique ne voit pas d'un bon oeil cette façon d'administrer la justice à cause du risque inhérent d'erreur qu'elle comporte". Le Conseil soutient que le bill, qui a déjà été adopté en deuxième lecture par la Chambre, serait une cause de difficultés graves dans la diffusion des nouvelles. Il croit que les fins de la justice seraient mieux servies "par une connaissance éclairée de la part du public des actes que pose en son nom la justice".

Gilbert: la police a modifié ses relations avec les criminels qui sont en liberté "surveillée"

Le directeur du service de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert a décrit le rôle social que les policiers de la métropole devraient jouer auprès des criminels libérés sur parole.

S'adressant aux membres de la John Howard Society, organisme voué à la réhabilitation des criminels, le directeur Gilbert a déclaré que, depuis juillet 1966, la police de Montréal a transformé ses méthodes d'enquête auprès des criminels en liberté surveillée.

Les policiers font maintenant rapport sur le criminel plutôt que sur le délit et ils tiennent compte de divers facteurs pouvant amener sa réhabilitation.

Les entrevues se font dorénavant dans un bureau discret, bien aéré, dans une atmosphère

de détente, de sorte que le criminel n'a plus à raconter les détails intimes de sa vie devant n'importe qui, au comptoir du poste de police.

Le criminel en liberté peut "se rapporter" au poste de police, condition essentielle de la liberté sur parole, dans la plus grande discrétion, sans avoir à quitter son travail ou à informer ses employeurs du motif de sa demande de congé.

Les entrevues portent surtout sur les conditions de vie actuelles du criminel, son travail, ses relations, et on évite de "remonter" loin en arrière ou de "détourner" de vieux délits.

La police soumet ensuite un rapport à la commission de liberté sur parole, rapport qui tient compte de la bonne volonté du criminel, de son milieu et de ses difficultés.

Selon M. Gilbert, le jour n'est peut-être pas loin où les policiers agiront avec les criminels adultes un peu de la même façon qu'ils le font avec les délinquants juvéniles, en cherchant à éliminer les causes des délits plutôt qu'à imposer des sanctions.

DÉCÈS

LAFRANÇOISE. — A St-Lambert, le 14 mars 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé, Guy Lafrancoise, époux de Denise Lafrancoise, demeurant au 675 Logan, Père de Jean, Pierre, Louise. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant, à 10 heures, à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 9 h 30. Les inhumations auront lieu à l'ossuaire de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

Nolaire L.-A. Dupuis

A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 11 mars, 1967, est décédé après une brève maladie, à l'âge de 82 ans, le notaire Louis-A. Dupuis, de La Pocatière.

Il laisse ses enfants, Raymond, curé de la paroisse Sainte-Marie-Goretti, de Charlevoix, Marc-Henri, des Pères blancs, missionnaire au Malawi, Pierre, chirurgien à Québec, Bernard, paysagiste à Saint-Romuald, Gilles, notaire à Waterloo, Jacques, avocat, au ministère des affaires extérieures du Canada, Marie, fonctionnaire au ministère de l'Industrie et du Commerce à Montréal, et Thérèse, infirmière au service de santé de Montréal.

Outre ses enfants, lui survivent deux frères et une sœur, Fernand, du Village des Aulnaies, Antonio, de Québec, et Sœur Berthe Dupuis, de l'Hôtel-Dieu de Lévis; ses belles-filles, mesdames Pierre Dupuis (Pauline Ladouceur), Bernard Dupuis (Thérèse Dionne), Gilles Dupuis (Carmen Côté), Jacques Dupuis (Alice Laviolette), ainsi que de nombreux petits-enfants, neveux et nièces.

Originaire de St-Roch des Aulnaies, il exerça sa profession à Ste-Anne de la Pocatière, pendant soixante ans. Au cours de sa carrière, il fut député de Kamouraski à l'Assemblée législative du Québec, professeur de droit à la faculté d'agriculture de Laval, maire de Ste-Anne, et président de la Chambre des notaires, dont il fut membre actif pendant de nombreuses années.

Ses funérailles eurent lieu à l'église de La Pocatière, mardi le 14 mars, à 11 heures.

Projet HARP: aide d'Ottawa à l'U. McGill

OTTAWA. — Le ministre de l'Industrie, M. Charles M. Drury, a fait savoir hier aux Communes que le gouvernement fédéral consacrerait des sommes d'argent à certains aspects du programme de recherche sur la haute altitude HARP entrepris par l'université McGill de Montréal.

Il a toutefois indiqué que les représentants de l'université eux-mêmes ont fait savoir que le projet HARP se subdivise en lui-même à compter de juin prochain.

M. Drury a également dit à M. Eric Winkler (PC - Grey Bruce) qu'il avait reçu des renseignements erronés au sujet de la provenance de fonds d'un autre pays pour aider le programme de recherche.

Kierans: M. Vanier a incarné tout le pays

EDMONTON. — Le président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, a déclaré que sous le gouvernement général Vanier, la fonction de ce poste a subi des transformations substantielles. Le poste, a-t-il dit, est devenu moins important comme lien avec la Couronne britannique. Le général Vanier, a-t-il ajouté, "représentait vraiment la nation elle-même, la collectivité entière qu'on appelle le Canada".

RESIDENCES FUNÉRAIRES Magnus Potier Inc. 6603 BOUL. ST-LAURENT 6520, ST-DENIS 10526, ST-LAURENT 185 est, DeCASTELNEAU Tel.: 277-2135

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DIRECTION DES VENTES

Manufacturier d'enseignes et d'articles connexes désire personne qualifiée pour prendre charge d'un département de vente. Excellent salaire de base plus pourcentage sur résultat obtenu. Qualités requises: bilingue et expérience de la vente. Ecrire à Case 539, Le Devoir, Mtl, en mentionnant âge, expérience et références. Toute demande sera gardée confidentiellement.

SECRÉTAIRE

Aptitudes requises: sténographie, connaissance parfaite de l'anglais. Salaire intéressant, avantages sociaux courants. Ecrire à: M. Maurice Payette, La Chambre de Commerce du Canada, 300, rue St-Sacrement, Montréal 1.

STAGIAIRES DEMANDES

De 1ère, 2ème ou 3ème année. S'adresser ou téléphoner à: Charles Cazalais, comptable agréé, 3737, rue Monselet, Montréal-Nord, P.Q. Tél.: 321-3832-34.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 25 la ligne agitée (14 lignes agitées au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de case postale est de 25. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution.

Téléphone: 844-3361 poste 34 ou écrivez à: LE DEVOIR 434 est, Notre-Dame Montréal

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

A des emplois vacants pour célibataires de 18 à 30 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une onzième année complétée ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7, Ontario.

ASSISTANTE-COMPTABLE

Bilingue, connaissant la dactylo, expérimentée, de préférence comptant quelques années d'études en comptabilité, travail permanent. Semaine de 5 jours. Répondre par écrit en mentionnant âge, instruction, expérience et salaire désiré.

BUREAU NATIONAL (J.G.)

835 est, boulevard St-Joseph, Montréal.

COMPTABLE

Nous recherchons les services d'un comptable expérimenté.

Ecrire en donnant le curriculum vitae à:

Monsieur Maurice Myrand, trésorier, Trust Général du Canada, 909 ouest, boul. Dorchester, Montréal

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HENRI-BOURASSA

Un professeur pour enseigner le français et l'histoire en 8e année générale à l'école secondaire St-Joseph de Mont-Laurier. Un moniteur pour assurer la surveillance à la résidence de l'école St-Joseph de Mont-Laurier. Faire parvenir toute correspondance à: Commission scolaire régionale Henri-Bourassa, a/s M. Gilbert Joly, Directeur général, Case postale 1410, Mont-Laurier, Cte Labelle. N.B.: Les candidats sont priés d'inscrire dans la lettre leur numéro de téléphone.

DOMINION WELDING ENGINEERING COMPANY LIMITED

DESSINATEURS, INGENIEURS ET FABRICANTS DEPUIS 1927. DEMANDENT ESTIMATEURS EXPERIMENTES, FAMILIERS AVEC LES EXIGENCES DU CODE A.S.M.E. TOUCHANT LES VAISSEAUX A PRESSION ET EXPERIMENTES EN TRAVAUX SUR COMMANDE EN ALUMINIUM ET ACIER INOXYDABLE AU CARBONE.

DISCRETION ASSUREE A TOUTES REPONSES.

VEUILLEZ ECRIRE A

M. L. CHAPMAN

AUX SOINS DE

Dominion Welding Engineering Co. Ltd.

10,000 AVENUE BRUXELLES

MONTRÉAL-NORD

QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES LAURENTIDES PROFESSEURS DEMANDES

pour l'année scolaire 1967-1968

COURS ACADEMIQUES: (8e à 11e année) exigences minimales: — un brevet "A" ou l'équivalent

ENFANCE INADAPTEE: (de 8 à 18 ans) exigences minimales: — un brevet spécialisé pour l'enfance inadaptée.

COURS PROFESSIONNELS: exigences au moins: — 13 ans de scolarité y compris des études techniques officiellement sanctionnées, au moins: — 3 ans d'expérience industrielle.

Les candidats intéressés se procureront les formulaires d'offre de service en écrivant ou en téléphonant à:

La Commission Scolaire Régionale des Laurentides,

a/s M. Jean-Louis Mathieu,

C.P. 1780,

33, rue St-Vincent,

Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.

Tél.: (819) 326-0333.

Etude légale canadienne-française établie depuis de nombreuses années recherche un

AVOCAT BILINGUE

Le candidat devra être admis au Barreau depuis un ou deux ans pour pratique active devant les tribunaux.

Envoyez curriculum vitae à:

CASE 533, LE DEVOIR, MONTREAL

Toute demande sera gardée confidentiellement.

SPECIALISTE EN CAISSES DE RETRAITE

Nous recherchons les services d'un officier de relations publiques déjà familier avec les caisses de retraite et fonds de pension. Même si non essentielle, une formation universitaire jouera en faveur du candidat.

Ecrire en donnant le curriculum vitae à:

Monsieur Louis Cusson,

Directeur des Services Éducatifs,

Trust Général du Canada,

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal

AGENTS-PASSAGERS (HOMMES OU FEMMES)

Postes en contact direct avec le public à nos bureaux de réservations de Westmont.

Conditions d'admission:

- * âge de 19 à 35 ans de préférence.
- * parler couramment le français et l'anglais.
- * niveau d'instruction secondaire.
- * expérience antérieure des affaires ou des relations avec le public est nécessaire.

Les candidats (es) doivent accepter le travail par équipe alternant, pour lequel ils reçoivent une prime supplémentaire.

Traitement mensuel variant de \$303 à \$550 selon la compétence et l'expérience. Transport aérien gratuit et à prix réduit, en plus des nombreux avantages statutaires accordés au personnel.

Les entrevues auront lieu le lundi soir, 20 mars et mardi soir 21 mars entre 5h30 et 7h30 au 38e étage, Place Ville-Marie.

Pour obtenir un rendez-vous, appelez:

874-4500

AIR CANADA

AGENTS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ministère de l'Industrie

OTTAWA

Traitement jusqu'à \$14,550

Travaillant en collaboration avec des agents du ministère et avec des sociétés et associations de fabrication, ainsi qu'avec des organismes du gouvernement (fédéral et provincial) l'agent du développement industriel devra faire des études et des analyses, définir des problèmes et discerner les besoins de l'industrie qui servent à élaborer des politiques et programmes pour stimuler la croissance et l'amélioration de l'industrie canadienne de la fabrication; favoriser la création de nouveaux produits et débouchés, et l'utilisation de la technologie moderne et de l'esthétique industrielle pour favoriser l'efficacité et la modernisation.

On invite à s'inscrire ceux qui ont terminé un cours universitaire en économie, en commerce, en administration des affaires ou en génie ou qui possèdent un ensemble équivalent de formation et d'expérience dans le domaine de la finance, de la commercialisation, de la recherche et de la mise au point, de la production ou de la direction. La plupart des candidats devront avoir une connaissance théorique ou pratique de l'industrie de la fabrication, mais on invite aussi à s'inscrire ceux qui possèdent une expérience de l'analyse des investissements acquisés dans des institutions financières, par l'enseignement universitaire dans des domaines connexes, par des travaux de consultation avec des sociétés ou associations industrielles ou dans le domaine du développement industriel.

Prière d'envoyer formulaires d'inscription ou curriculum vitae à la Commission de la Fonction publique, Ottawa 4, en mentionnant le numéro 67-4208.

Des représentants du ministère seront de passage à Montréal les 16, 17 et 18 mars pour accorder des entrevues confidentielles, le jour ou le soir, à ceux qui aimeraient obtenir d'autres renseignements sur le travail du ministère et les perspectives d'avenir qu'il offre avant de présenter officiellement leur candidature. Pour prendre rendez-vous, téléphonez à 879-5765 entre 8h30 du matin et 5h, de l'après-midi, à compter du 13 mars.

Aujourd'hui: un "teach-in" sur le syndicalisme dans l'enseignement, organisé par le Syndicat des professeurs de l'université de Montréal. On se réunira au Grand Salon du Centre social de l'U. de M. Quand: de 2 heures à minuit. M. Jean Lesage, conférencier au déjeuner de la "St. Patrick's Society", au Reine Elizabeth. Robert Cléche et T.C. Douglas, orateurs au congrès de présentation du candidat du Nouveau parti démocratique dans la circonscription de Lachine. Le tout, à l'hôtel de ville, angle St-Joseph et 18e avenue. Il faut supposer que le candidat qui sera élu, Laurier Lapierre, prendra aussi la parole. Le 5e congrès de la Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques du Québec commence aujourd'hui au scolasticat central de Montréal, à Rivière des Prairies. Ce soir, à 20h30, une conférence du professeur Mario Bucchi sur les "fresques et sinopis du Camposanto de Pise", à la bibliothèque du Service culturel italien, 1200, rue McGregor. Ce soir, ouverture du congrès du club de relations internationales de l'université de Montréal avec une conférence du professeur Jean Meynaud, dont la contribution à la science politique française et internationale est bien connue. Demain, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. au Canada, le général Allard, chef de l'état-major des forces armées canadiennes et le ministre des affaires culturelles du Québec Jean-Noël Tremblay...

lingue. Voici ce qu'on retrouve sur l'une de ses factures: "En accord avec les règlements de la département, de juin 1, 1966, — souvent trouver l'amont charge pour la registration de la produit(s) de votre compagnie dans le "International Trade Directories". Surtout un tableau comptable portant les titres suivants: "Nombre", pour "Numéro", "remarques", pour "remarques", "l'amount total", pour le "montant total". Et c'est signé M., du "dép. de commerce".

M. Paul-H. Leman, vice-président et directeur général de l'exploitation de l'Aluminium du Canada Limitée, vient d'être désigné président de l'Association des associés de l'université de Montréal. Cet organisme groupe des "hommes d'affaires" et des professionnels intéressés à l'université et qui contribuent à son progrès soit par leurs fonctions ou leur expérience", dit un communiqué de l'université. M. Leman est diplômé en droit de l'université de Montréal. Il succède comme président des associés à M. Bernard Lecharlier.

On offrira aux Canadiens, le 7 avril prochain, d'acheter une jonquille pour venir en aide à la Société canadienne du cancer. Un demi-million de ces jolies fleurs ont été commandées par Air Canada à Victoria, en Colombie-Britannique. La journée de la Jonquette sera présidée par Mme Jeanette Bertrand, à Montréal.

L'Association libérale du comté de Bourassa reçoit M. Jean Lesage à déjeuner lundi, rue Marie-Victorin, à Montréal-Nord. On appelle Jean Goudreau, à 339-0711, ou Jacques Trudel, 321-4574.

Une société de Kitchener, le "Department of International Trade Directories", a décidé d'avoir une correspondance bi-

Scandinavie: collaboration sans précédent

Outre que le pavillon des pays scandinaves présentera un intérêt visuel indéniable à l'Expo, il présente d'ores et déjà un intérêt politique non négligeable. Un communiqué danois précise en effet que les cinq pays scandinaves ont entrepris un projet d'aussi grande envergure. Les cinq pays en question, on le sait, sont le Danemark, la Suède, la Norvège, la Fin-

lande et l'Islande. Une collaboration de cette nature offre certes des difficultés, mais pas d'obstacles insurmontables. Le fait est que le pavillon des pays scandinaves a été le premier à voir le jour sur les chantiers de l'Expo. Le bâtiment carré de 165 pieds par 165 s'élève sur deux étages et repose sur de gracieux piliers en acier au-dessus d'un jardin.

L'UGEQ : un bill équivoque

QUEBEC (De notre envoyé) — L'Union générale des étudiants du Québec estime que le projet de loi des collèges d'enseignement général et professionnel est équivoque à plusieurs points de vue.

"Dans l'ensemble, le bill 21 pourrait paraître satisfaisant, mais à la condition de s'inscrire à l'intérieur de certaines grandes lignes directrices officiellement tracées", écrit l'UGEQ dans un mémoire destiné au comité parlementaire de l'éducation.

La centrale étudiante estime précisément qu'il manque à l'heure actuelle "cette direction générale qui orienterait la mise en place des instituts dans un sens précis, celui qui définirait le rapport Parent". Le document d'éducation numéro 3 manque de précisions dans les passages capitaux et en outre il n'a pas force de loi, explique l'UGEQ, qui écrit de plus que certaines clauses du règlement 3 qui a défini le niveau d'études pré-universitaire et professionnel peuvent également se prêter à de nombreuses interprétations.

"Le bill 21, affirme l'organisme, pose une structure orientable dans une foule de directions, un cadre ouvert auquel

on n'a pas encore fixé d'atta-

ches précises". L'Union générale des étudiants formule dans un mémoire d'une quarantaine de pages une vingtaine de recommandations tendant à préciser le contenu et la forme du bill 21, généralement selon les vœux de la commission Parent.

Le mémoire de l'UGEQ a été remis au comité parlementaire et aux journalistes, mais faute de temps les porte-paroles des étudiants n'ont pu discuter de leur mémoire avec les députés; l'UGEQ se présentera à nouveau à cette fin lors d'une nouvelle audience qui aura lieu après Pâques.

Voici les principales recommandations de l'UGEQ: — Que soit réaffirmée l'exclusivité du secteur public à ce niveau d'études et par conséquent l'obligation pour toutes les institutions de fonctionner, après regroupement, sous la loi des instituts;

— Que des exigences précises quant aux modalités de regroupement des institutions actuelles soient définies, de même qu'un calendrier d'échéances qui permettrait de regrouper à brève échéance là où il ne se produit pas spontanément;

— Que le texte de loi stipule l'interdiction pour toutes les institutions de percevoir des

Séance du comité parlementaire de l'éducation sur le bill 21

La CSN, le SPEQ et le SPE s'inquiètent des silences et des imprécisions du bill

De notre envoyé spécial, Gilles GARIÉPY

QUEBEC — Dans leur mémoire conjoint au comité parlementaire de l'éducation, la Confédération des syndicats nationaux, le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec et le Syndicat professionnel d'enseignants s'inquiètent des silences et des imprécisions du bill 21.

Les syndicats reprochent au projet de loi de ne pas contenir des dispositions explicites qui garantiront, par exemple, que les futurs collèges d'enseignement général et professionnel dispenseront un niveau d'études pré-universitaire et professionnel bien distinct; ou encore, qu'ils garantiront que ces établissements n'imposeront pas de frais de scolarité et seront accessibles aux adultes, qui garantiront également que la polyvalence sera respectée et qu'on ne permettra pas à d'autres types d'institutions de s'attribuer du nom et des prérogatives des nouveaux collèges.

"Personne ne conteste, dit le mémoire, que le bill 21 est une loi-cadre contenant des principes et donnant peu de précisions sur certains sujets fondamentaux. Il est tout de même surprenant de constater que le bill prévoit dans les détails le fonctionnement du conseil d'administration et du comité exécutif de l'institut ou du collège, et qu'il reste silencieux sur des sujets de portée beaucoup plus grande, telle la définition de l'enseignement du niveau collégial et la gratuité des frais de scolarité et des autres frais."

Le bill, soutiennent les syndicats, se contente d'énoncer des principes et tout le reste doit se faire par règlement: sur certains sujets, l'adoption de ce projet de loi permettrait au conseil des ministres "des décisions qui appartiennent

aux législateurs", la lecture de ce bill, dit le mémoire, amène une conclusion: c'est que le gouvernement par décret deviendra la règle. Les syndicats estiment que les matières essentielles concernant les nouveaux collèges devraient être définies dans la loi.

La plus grande partie du mémoire s'applique à cerner les "matières essentielles" sur lesquelles le projet de loi devrait être plus précis.

Ainsi, il rappelle la faible taux de scolarisation au crédit de la population francophone du Québec et les conséquences sociales et économiques qui s'ensuivent pour souligner que la disparition des frais de scolarité est une des conditions essentielles à la démocratisation, à l'accessibilité générale à l'enseignement.

"Le bill 21, soutiennent les syndicats, doit donc sortir de son mutisme au sujet de la gratuité scolaire et prévoir clairement, comme le faisaient d'ailleurs les nombreuses versions antérieures du même projet de loi, que le nouveau type d'institutions n'exigera pas de frais de scolarité ni d'autres frais payables par les étudiants".

Le mémoire souligne en outre que ce sont les institutions créées par le bill 21 qui devront endosser une partie importante et primordiale de l'éducation permanente, soit les cours de 12e à 14e année pour les adultes. "Il nous semble, dit le mémoire, que le principe de ce rôle qui doit leur être dévolu doit se retrouver sinon dans le texte de loi, du moins dans ses principes de base."

Abordant les structures académiques et administratives proposées pour les nouveaux collèges, le mémoire rappelle que le rapport Parent proposait un niveau d'études polyvalent, et pour le dispenser, des établissements publics dirigés démocratiquement. Il s'inquiète en conséquence de certaines insuffisances du bill à cet égard.

Le bill 21, écrivent les syndicats, offre peu de garantie que le gouvernement à la ferme intention de structurer solidement l'enseignement pré-universitaire et professionnel, de le définir comme un niveau distinct entre le cours secondaire et l'enseignement supérieur et de prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'une coordination véritable entre ces niveaux d'enseignement.

"Le projet de loi emploie l'expression "niveau collégial" que nous considérons comme vague et extensible à souhait, poursuit le mémoire dans sa rédaction actuelle, le projet de loi semble permettre à certaines corporations publiques d'organiser des cours qui dépasseraient le niveau d'études prévu au rapport Parent pour l'institut et empièteraient encore sur l'enseignement supérieur."

— Que, en ce qui concerne la nécessité d'une réforme pédagogique pour l'application d'une polyvalence véritable soit formé au sein de la direction générale de l'enseignement pré-universitaire et professionnel un organisme dont le but serait précisément une redéfinition constante des cours et de la pédagogie conformément aux exigences modernes de l'enseignement;

— Que le ministère de l'éducation exerce ces pouvoirs de coordination de telle sorte que le passage entre le pré-universitaire et l'universitaire s'effectue de façon harmonieuse;

— Qu'à cette fin le diplôme de fin d'études de l'institut constitue un mode d'admission automatique à l'université, compte tenu des types de cours suivis préalablement;

— Que le ministère de l'éducation fasse valoir ce diplôme et entreprenne des démarches auprès des organismes internationaux concernés de façon à ce que l'on reconnaisse à sa juste valeur le niveau de l'institut à l'étranger;

— Que le ministre utilise les pouvoirs qui lui sont conférés afin de provoquer une réforme au premier niveau des universités (14e, 15e, 16e) de façon à l'ajuster aux structures et aux programmes des instituts.

— Que, pour l'élaboration et la planification à long terme de cette réforme, soit formé un comité relevant du ministère de l'éducation, et duquel feraient partie des représentants des universités actuelles.

Le mémoire note que l'article 30 du bill n'est "pas assez restrictif" et laisse "trop de portes ouvertes" à ceux qui voudraient passer à côté de la réforme proposée par le rapport Parent", en permettant à des institutions de prendre le nom de collèges avec l'autorisation du ministre même si elles ne font pas partie du réseau public de ces institutions.

Les syndicats voudraient que la loi elle-même établisse une définition nette du niveau d'études de l'institut: deux ans après le secondaire pour l'enseignement général et deux ou trois ans pour l'enseignement professionnel.

D'autre part, le mémoire souhaite le respect intégral du principe de la polyvalence et en ce qui concerne la permanence, la classification, la reconnaissance des années d'expérience et de scolarité ainsi que les divers bénéfices sociaux.

Le mémoire s'inquiète enfin, au plan des structures administratives, que les dispositions prévues pour la formation des conseils d'administration ne permettent à certaines personnes déjà en place dans certaines institutions de prendre tout le contrôle des nouveaux établissements. "Il n'y a dans le bill 21, commente le mémoire, aucune garantie contre les intérêts particuliers et l'influence indue de toute nature".

A la fin de leur mémoire, les centrales examinent les "incidences syndicales" du projet de loi et s'inquiète à un double titre: d'une part, quant à la participation des enseignants à la régie des institutions proposées, et d'autre part, quant aux droits des professeurs ont acquis par leur convention collective dans les institutions qui deviendront partie intégrante des instituts.

"Nous déplorons, dit notamment le document, que le projet de loi tel que présenté fasse la place bien mince au syndicalisme des enseignants et qu'il tende même à soustraire du champ de la négociation certains domaines acquis par les syndicats de professeurs", les dispositions du bill concernant le conseil de la corporation et la commission pédagogique du futur collège mettent en cause le syndicalisme de participation, expliquent les centrales; parce que la participation des enseignants à ces organes doit pouvoir être négociable alors que la loi en fixe à l'avance les modalités.

Et d'autre part, le mémoire souligne l'absence totale de garanties au sujet des droits acquis des professeurs qui passeront dans les institutions nouvelles".

Les articles 18 et 19 du bill, disent les centrales, sont "la clef de voûte d'un pouvoir arbitraire" qu'il importe de sou-

mettre au jeu de la libre négociation prévue par le code du travail; l'article 23 met également en cause le code du travail et d'une manière particulièrement dangereuse, ajoute le mémoire.

Cet article donne au ministre de l'éducation le pouvoir d'approuver l'échelle de salaires établie par le conseil d'un institut, ce qui revient à dire que le ministre pourra décider qu'il n'agré pas à une entente survenue en négociation entre un institut et un syndicat. "Ceci est une politique inadmissible et dangereuse dont les récents conflits scolaires et en particulier celui de Beaconsfield sont une malheureuse illustration", commente le mémoire qui recommande que les échelles de traitements soient plutôt négociées à l'échelle provinciale.

Les centrales demandent enfin que la loi assure les droits acquis des enseignants en ce qui concerne la permanence, la classification, la reconnaissance des années d'expérience et de scolarité ainsi que les divers bénéfices sociaux.

Une trentaine de collèges classiques sont disposés à devenir collèges polyvalents

QUEBEC (DNC) — Trente collèges classiques du Québec entendent s'intégrer carrement dans le cadre du bill 21 pour devenir partie composante des nouveaux collèges polyvalents et, par voie de conséquence, prévoient cesser d'exister en tant que collèges classiques et institutions privées.

C'est là la révélation la plus étonnante, peut-être, d'un sondage mené récemment par la Fédération des collèges classiques auprès de ses collèges membres et associés.

Les résultats de ce sondage figurent dans la quatrième partie du mémoire que la fédération a présenté hier matin lors des audiences du comité parlementaire de l'éducation sur le bill 21.

Sur un total de 91 collèges touchés par l'enquête de la FCC, 30 proposent de s'intégrer à une corporation de collège d'enseignement général et professionnel et 13 autres entendent conclure avec de telles corporations un contrat d'association semblable à celui qui a été instauré cette année entre les commissions scolaires et les collèges classiques pour le niveau secondaire. Au total, 43 collèges classiques ont donc opté pour la collaboration totale partielle avec les nouvelles structures de l'enseignement au-delà du cours secondaire.

D'autre part, 26 collèges classiques sont déjà devenus ou se proposent de devenir des institutions consacrées exclusivement à l'enseignement de niveau secondaire.

Enfin, huit collèges, au plus, espèrent pouvoir se situer au niveau collégial hors des ca-

La FTQ : pas de réseau parallèle d'enseignement

QUEBEC (De notre envoyé) — La Fédération des travailleurs du Québec a demandé hier au gouvernement de modifier le bill 21 "dans le sens d'une plus grande fidélité à l'esprit du rapport Parent" et de retarder si nécessaire de quelques semaines l'adoption de ce projet de loi de manière à permettre à tous les intéressés de faire connaître leurs vœux.

Dans son mémoire au comité parlementaire de l'éducation, la FTQ soutient que le bill crée les collèges d'enseignement général et professionnel, dans sa forme actuelle, "paraît consacrer la confusion et le cloisonnement déplorables du rapport Parent" et ne semble apporter aucune des garanties nécessaires à une démocratisation véritable des structures de l'enseignement".

La FTQ tient en particulier à ce que le bill spécifie que les nouveaux collèges deviendront l'unique voie d'accès à

l'université et au monde du travail, elle veut qu'on élimine la possibilité que subsiste un réseau d'institutions d'enseignement parallèles comme les collèges classiques, les écoles normales, les collèges commerciaux, etc.

La centrale formule des recommandations sous dix chapitres; dans l'ensemble, la FTQ plaide que les collèges devraient être appelés "instituts", qu'ils devraient avoir le monopole officiel et exclusif de l'enseignement pré-universitaire et professionnel, qu'ils devraient être non-confessionnels et gratuits et qu'ils devraient être obligatoirement polyvalents.

En outre, la centrale demande à l'Etat de planifier soigneusement le développement d'un réseau complet et cohérent d'instituts, afin d'éviter la "naissance au hasard" de quelques institutions isolées dont l'existence "ne ferait qu'aggraver la confusion qui règne actuellement dans notre système d'enseignement".

La FTQ souhaite aussi que la loi spécifie que les centrales syndicales seront consultées en rapport avec la nomination d'une partie des membres du conseil d'administration de l'institut dans chaque territoire.

La Fédération des travailleurs du Québec s'en prend enfin à l'article 23 du bill 21, qui prévoit que le personnel d'un collège sera rémunéré selon l'échelle de traitements établie par le conseil d'administration du collège et approuvée par le ministre.

Cet article, soutient la centrale, tend à perpétuer la situation fautive, équivoque et injuste qui a donné naissance aux bouleversements graves que le monde de l'enseignement a connus tout récemment.

La FTQ recommande instamment que la loi établisse au lieu d'une négociation à l'échelle locale rendue vaine par l'obligation de faire approuver les échelles par le gouvernement, une véritable négociation collective au niveau provincial entre les syndicats d'enseignants d'une part et le ministère de l'éducation d'autre part.

AVIS PUBLIC

Commission scolaire St-Viateur d'Outremont

Avis est par les présentes donné que le lundi 20 mars 1967 en la grande salle de l'école supérieure Querbes (entrée 1185, ave Fairmount), à 8 heures 15 de la soirée, sera tenue une assemblée générale d'information sur le projet d'annexion du territoire scolaire de Ste-Madeleine à celui de St-Viateur d'Outremont.

Electeurs et parents sont instamment invités à y prendre part.

Par ordre,

J.A. MORIN,
Secrétaire-trésorier.

Le printemps s'en vient l'eau dégouttera
Faites installer les
GOUTTIERES
"PRIMEAU"
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
* MONTRÉAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

TOUS aiment un homme et une femme

Récemment ouvert dans le vieux Montréal
Chez le Père Bernard
"Le restaurant de distinction du vieux Montréal"
REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES \$1.95
Spécialités : FRUITS DE MER — STEAKS
Licence complète
230 OUEST, NOTRE-DAME — Tél. : 844-3921

L'EXP
Pearson et Elizabeth déjeuneront à l'Expo

OTTAWA — Le commissariat général aux visites d'Etat 1967 a fait savoir que le premier ministre du Canada recevra la reine Elisabeth et le prince Philip à déjeuner au pavillon canadien de l'Expo 67 le 3 juillet. En communiquant les détails de la journée que le couple royal passera à Montréal, le commissariat aux visites d'Etat a précisé que le yacht royal accostera à la digue de St-Lambert le 3 juillet, en matinée, et que le couple se débarquera à 9 h. 30. Des 10 h. la reine et le duc d'Edimbourg visiteront rapidement un certain nombre de pavillons, dont ceux du Québec, de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique, des Indiens du Canada et de la Grande-Bretagne. Ils arriveront au pavillon du Canada à 12 h. 30 pour assister au déjeuner donné en leur honneur par le premier ministre du pays. Puis le couple terminera sa visite du pavillon canadien et regagnera le Britannia vers 4 heures.

Pour l'aveugle, un guide-Expo en braille

Conjointement avec l'Expo, l'Institut national canadien pour les aveugles prépare actuellement l'édition en braille d'un petit guide pour les aveugles qui visiteront l'Exposition universelle et internationale de Montréal. Ce guide donnera une brève description des pavillons nationaux, soulignant

ceux qui présenteront un intérêt particulier pour les aveugles. Des copies françaises et anglaises de cette édition en braille seront distribuées dans tout le Canada et les aveugles pourront s'en procurer en s'adressant au bureau de l'I.N.C.A. de leur localité. Les personnes aveugles venant de

Les stimulants chez les écoliers
LONDRES — Le danger croissant que représente pour les enfants des écoles l'usage non contrôlé de stimulants a été évoqué aux Communes de Londres.

Un député conservateur, M. Deedes, a demandé au ministre de l'éducation quelles mesures il envisageait de prendre pour que le personnel enseignant participe à la lutte contre ce fléau.

Le ministre a répondu que les autorités locales avaient déjà été mises en garde et qu'elles le seraient à nouveau d'une façon plus pressante. Mais il a souligné qu'il convenait d'éviter une publicité excessive de nature à éveiller des curiosités malsaines chez les enfants.

L'étranger pourrait obtenir ce guide sur l'emplacement même de l'Expo. L'aveugle aura donc la Terre des Hommes au bout de ses doigts et à l'aide de ce guide, il pourra prendre plaisir à visiter l'Expo et participer pleinement à cette première exposition universelle en Amérique du Nord. L'Institut national canadien pour les aveugles est fier de pouvoir s'associer à cette réalisation.

Retenez ce nom pour votre Champagne-
Charles Charles Charles
Heidsieck
VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR...
Dirigé par JACQUES HÉBERT
3411 ST-DENIS, MONTRÉAL
V.I. 9-2228

VIENT DE PARAÎTRE...
LE MARIAGE RÉUSSI
Par le DOCTEUR FRANÇOIS CLOUTER
● UN HOMME VOUS ÉCOUTE... et répond à toutes les questions que vous vous posez sur l'amour, la sexualité, les conflits conjugaux, la contraception, la frigidité, l'infidélité, la maternité, etc.
En vente partout à \$1.50 — Distributeur : La Cie de Distribution de la Patrie, 397, Place de Louvain, Montréal 11 — Tél. : 874-7394
...AUX ÉDITIONS DU JOUR

Le bill 21 et ses critiques

On a commencé, hier, d'entendre à Québec les représentations d'organismes qui s'intéressent au bill 21, portant sur les futurs "collèges d'enseignement général et professionnel".

Le projet de loi a donné lieu, jusqu'à maintenant, à deux catégories de critiques. On craint que le bill 21 ne mette en péril l'esprit que la commission Parent voulait imprimer au futur régime des instituts. On reproche aussi au texte de loi d'être muet au chapitre de la gratuité de l'enseignement.

Les "collèges d'enseignement général et professionnel" prévus par le bill 21 doivent assurer, au nom du ministère de l'Éducation, la responsabilité de tout l'enseignement de douzième, treizième et (dans certains cas) quatorzième années, dispensé dans une région donnée.

Régis par des corporations publiques de type nouveau, à la fois largement représentatives du milieu et étroitement reliées au ministère de l'Éducation, les "collèges" sont appelés à assurer, directement ou indirectement, tout l'enseignement de niveau pré-universitaire et professionnel. Les "collèges" ne seront pas, à vrai dire, des créations "ex nihilo". Ils naîtront plutôt d'un regroupement des ressources déjà existantes dans chaque région. Ces ressources sont nombreuses, souvent même intéressantes : elles sont, hélas, terriblement dispersées et fragmentées, ce qui a été dans le passé la cause de bien des carences et des injustices.

L'idée même du regroupement est maintenant acquise. Des débats très vifs surgissent toutefois autour des modalités du regroupement. Le bill 21 prévoit des objectifs généraux, que les auteurs du projet définissent en termes très fermes dans les notes explicatives qu'ils ont publiées en marge du projet de loi. Il laisse cependant aux responsables de chaque région une grande latitude dans le choix des modalités de regroupement.

La F.T.Q., notamment, s'oppose à ces dispositions "au nom de l'esprit du rapport Parent". Elle voudrait, en somme, que les futurs "collèges" jouissent d'une situation de monopole tant en ce qui touche la dispensation de l'enseignement qu'en ce qui a trait à l'attribution des subventions. Elle voudrait, si nous la comprenons bien, que le bill 21 signe à toutes fins pratiques l'arrêt de mort des institutions privées dans le secteur pré-universitaire et professionnel, ou à tout le moins qu'il réduise ces institutions à la famine.

Ces revendications nous apparaissent nettement contraires à ce que la F.T.Q. appelle elle-même "l'esprit du rapport Parent". Dans le texte explicatif qu'elle a publié en marge du projet de loi, les autorités du ministère établissent, entre "service public" et "école publique", une distinction capitale qui a semblé échapper à la F.T.Q. Ce qu'il faut viser à établir d'abord, c'est un "service public", c'est-à-dire un enseignement ouvert, à chances égales, à tous les enfants de la province. Le reste est modalité et problème d'application. A moins de vouloir établir à partir d'en haut un régime autoritaire qui sera une source d'étouffement des énergies et des ressources, il est capital de tenir compte de cette distinction.

En respectant cette distinction, le bill 21 établit sans équivoque l'objectif à atteindre. Il réserve en même temps aux autorités du ministère de

l'Éducation la possibilité de favoriser dans chaque région, l'aménagement d'un régime institutionnel susceptible de convenir à la vocation, à l'histoire et aux réalités particulières de la région. Cela nous paraît tout à fait conforme à l'esprit du rapport Parent.

Il y aurait sans doute lieu de s'inquiéter si le bill 21 devait engendrer un régime juridique qui ne serait, en réalité, qu'une couverture sous laquelle se cacheraient le maintien du statu quo. S'il fallait, par exemple, que chaque collège classique, chaque institut familial, chaque école normale actuelle, continuât de fonctionner comme auparavant en se parant, en plus, du prestige d'une affiliation plutôt nominale à un "collège", il y aurait lieu de protester avec la plus vive énergie contre pareil simulacre de réforme. Mais tel n'est pas, du moins si l'on lit attentivement les explications fournies par le ministère de l'Éducation, l'esprit du bill 21. Le texte que nous citons tantôt est très souple en ce qui touche les transferts de biens matériels. Il est, en retour, fort explicite en ce qui a trait à la direction de l'enseignement et au regroupement des professeurs sous l'autorité des nouveaux "collèges". Il faudra, en somme, que chaque "collège" puisse réaliser une mesure substantielle d'existence "sui generis" pour pouvoir prétendre à ce titre. C'est là que se situe vraiment l'essentiel.

Qu'on prévoie, en plus, la possibilité, une fois établi solidement le noyau d'un "collège" de caractère public, de régimes spéciaux d'association ou de collaboration avec des institutions qui voudront conserver leur caractère privé, nous n'y voyons aucune objection, à condition encore une fois que l'exception ne tende pas à devenir la règle et que la formule publique générale soit nettement la première.

En ce qui touche la direction des futurs "collèges", le bill 21 propose une formule qui respecte très bien l'esprit du rapport Parent. On pourra certes discuter certaines modalités, comme par exemple l'établissement des listes d'organismes devant être représentés et la place donnée, au sein des conseils d'administration, à tel ou tel groupe social. Quant au fond, l'esprit de cette partie du bill 21 est nettement démocratique. Le bill va même plus loin, en ce qui a trait par exemple à la représentation des étudiants, que les auteurs du rapport Parent.

De même, au chapitre des rapports entre les futurs "collèges" et le ministère de l'Éducation, on a prévu un régime qui paraît très satisfaisant. Le bill affirme clairement l'autorité générale et dernière du ministère dans toutes les matières qui intéressent l'ensemble du secteur collégial. Il prévoit en même temps qu'une large autonomie sera laissée à chaque "collège". Plus en avance dans les régions du savoir et de la culture, moins il faut être mathématique et rigide au chapitre des structures d'autorité. Le bill 21 offre, à cet égard, un équilibre intéressant.

Pour finir, une note heureuse. On déplorait hier le silence du bill 21 à propos de la gratuité de l'enseignement collégial. M. Dozois, dans son discours du budget, avait, hier soir à ce sujet, une excellente nouvelle. Cet enseignement sera gratuit. C'est une décision dont il y a lieu de se réjouir.

Claude RYAN

Favoriser le français dans les forces armées

Une nouvelle de la Presse Canadienne, publiée dans les journaux d'hier, nous apprend que l'état-major des forces armées canadiennes vient de transmettre à toutes les unités militaires un ordre qui vise à favoriser l'usage du français chez le personnel militaire.

Voilà une initiative qui, à première vue, est assez réjouissante. On ne parle pas d'un vœu pieux, mais d'un ordre. Or, normalement, dans le monde militaire, un ordre c'est quelque chose auquel on se plie, même si c'est de mauvaise grâce.

Nos forces militaires, si l'on fait exception du Royal 22e, sont unilingues anglaises. Elles l'ont toujours été et le sont encore. Pour s'assurer de promotions, pour se hisser au sommet, il est impérieux de posséder parfaitement l'anglais. Le français n'est pas requis.

Le nouvel ordre émis par l'état-major vise à accroître le personnel d'officiers et d'hommes bilingues au rythme d'environ 100 par année. Si l'on y donne vraiment suite, la transformation depuis longtemps désirée sera peut-être lente à se faire, elle finira tout de même par se concrétiser. Et l'unification des trois armées, en abolissant certaines chasses gardées, devrait faciliter cette transformation.

Dans la plupart des pays, les forces armées sont un facteur d'unité nationale. Chez nous, il n'en a jamais été ainsi parce que l'on a voulu imposer à tous le moule uniforme de l'unilinguisme anglais. Ces forces armées ont été une école d'anglicisation qui a rebuté, et avec raison, les Cana-

diens d'expression française. A part quelques exceptions, ces derniers ne s'y sont jamais sentis chez eux.

Certes, on ne peut commander une même unité dans les deux langues. Les militaires auraient le temps de se faire tuer en attendant que le commandement soit répété dans la langue seconde. Mais on pourrait faciliter la création d'un plus grand nombre d'unités où la langue française serait la langue de travail et de commandement.

A l'intérieur de ces unités, tout pourrait se faire en français. Même les chefs devraient pouvoir communiquer en français avec les hauts échelons de la hiérarchie. Mais pour ce faire, il importe que dans ces hauts échelons, on comprenne le français aussi bien que l'anglais. C'est à ce niveau que le bilinguisme est impérieux. C'est d'ailleurs là qu'on semble enfin décidé à le favoriser.

Encore une fois, il faut applaudir à cette initiative, même si elle est prudent d'en attendre les résultats concrets avant de crier à la victoire. Si l'initiative se révèle un succès, nous aurons des forces armées vraiment canadiennes. Après avoir eu des forces armées qui étaient à peu près exclusivement celles du Canada anglais, ce serait une brise d'air frais comme nous n'en avons jamais connu au

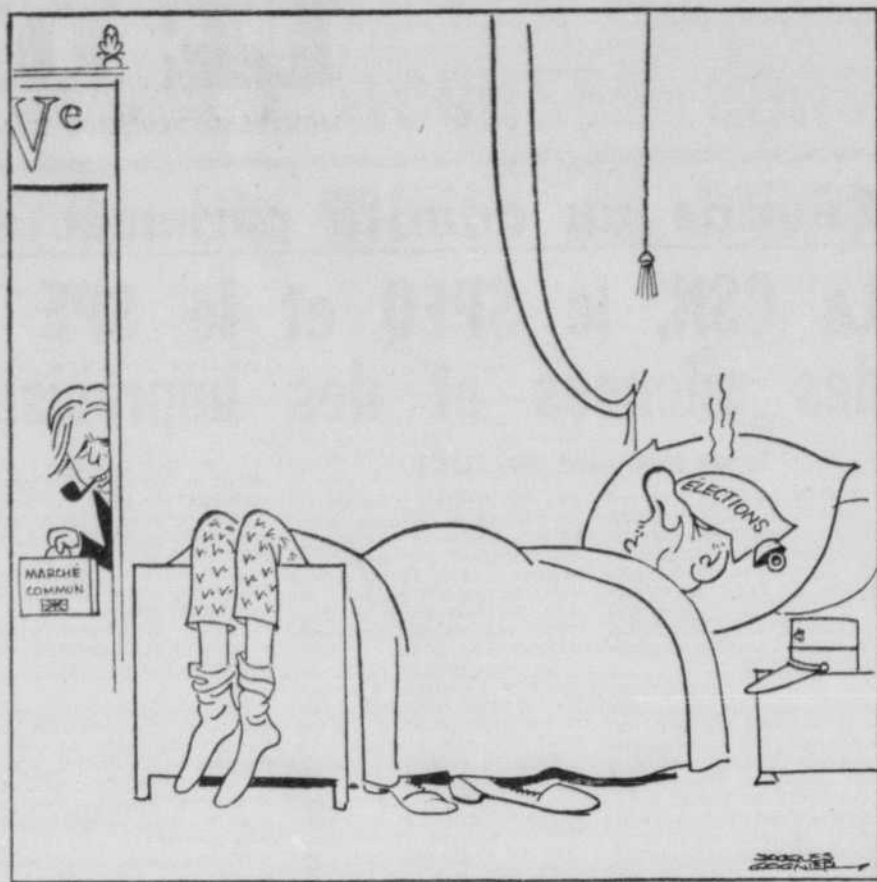
cours de toute notre histoire militaire.

Souhaitons que le général Allard reçoive, à ce propos, toute la coopération voulue des autorités gouvernementales et surtout des autres membres de son état-major. Il ne fait ici de concessions à personne : il tente simplement d'instaurer un système plus humain et plus juste dans une de nos institutions les plus imperméables au changement.

Un viaduc à Dorion

La Régie fédérale des transports a accepté en principe le projet de construction d'un viaduc pour éliminer les deux passages à niveau de Dorion. Le fonds spécial du ministère des Transports serait même disposé à accorder une subvention de \$1 million à cet effet.

On a formulé jusqu'ici diverses suggestions pour réduire les dangers d'accident à cette croisée de la route et du rail qui a fait, récemment, vingt victimes. Chacune de ces suggestions pouvait avoir son mérite, mais le seul remède vraiment efficace susceptible de prévenir de nouvelles hécatombes du genre, c'est sûrement la construction d'un viaduc. Aussi, importe-t-il de tout mettre en œuvre pour donner suite à cette approbation de principe.



Djibouti, port franc, est pour l'Europe des Six une porte sur l'océan Indien

par Gérard AUGER

Il est un vieux proverbe du pays qui dit de la Côte française des Somalis : "avant de traverser ce pays, le chacal lui-même fait son testament". Rien n'est plus encourageant pour le visiteur. Nous-mêmes, à 6.000 km de Djibouti, serions facilement intimidés par une telle assertion et ne pourrions réprimer une pensée compatissante à l'égard des 85.000 habitants de ce territoire d'outre-mer.

En fait, comme pour chaque proverbe, mieux vaut en sourire. Certes, la C.F.S. est un pays aride, stérile, recouvert de pierres hostiles à toute végétation, dont 50% de la population se "réfugie" dans la capitale ou, plutôt, le chef-lieu, mais sous l'égide de la présence française sont nées une ville, un port et un chemin de fer qui lui permettent de jouer un rôle sur les rives du Golfe d'Aden.

Une page d'histoire coloniale

Le premier Français qui visita ce coin d'Afrique fut le capitaine de vaisseau M. de La Merveille lors d'une escale à Tadjoura en 1708.

Plus d'un siècle s'écoula lorsqu'en 1939, le savant Rocher d'Héricourt nous des rapports amicaux avec le sultan régnant. En 1942, un traité d'amitié était scellé entre les deux pays. En 1958, les "charges de mission" jetaient les bases d'une acquisition d'Obock, alors la principale ville de la région. Quatre ans plus tard, elle était acquise à l'Empire. Puis le percement du canal de Suez incita les commerçants à s'intéresser au site.

En 1984, de nombreux territoires étaient acquis et 1896 voyait la fondation de Djibouti.

De 1901 à 1917, divers accords avec l'Éthiopie donnaient à la Côte française des Somalis les frontières que nous lui connaissons aujourd'hui.

D'une superficie de 23.000 km², avec 370 km de côtes, la C.F.S. est entourée par l'Éthiopie et la République des Somalis. Sa population, composée de deux principales tribus, originaires d'Arabie, est à 50% citadine, ce qui explique la faible densité de 3,5 à 3,7 habitants au kilomètre carré.

Par le referendum de 1958, Djibouti avait opté pour le statut de territoire d'outre-mer. On y trouve une assemblée territoriale de 32 membres, élue au suffrage universel, et un conseil de gouvernement élu par l'Assemblée territoriale et dont les membres portent le titre de ministre.

La C.F.S. jouit d'un régime monétaire et fiscal particulier. Elle possède une monnaie autonome. Le franc somalien vaut sur le marché 4,14 mg d'or; il correspond à 0,023 fr. métropolitain. Il est remarquablement stable, n'a jamais fluctué par rapport au dollar et n'a pas été touché par les diverses dévaluations françaises.

Outre cet avantage, les mouvements de capitaux sont libres à Djibouti. Il va sans dire que cette dernière possède un régime douanier adéquat et, depuis 1949, elle est considérée comme port franc. L'importation et l'exportation ne sont pas soumises à des licences, mais tombent néanmoins sous le coup d'une taxe intérieure de consommation.

La Côte française des Somalis ne connaît pas de fléau de l'homme moderne: l'impôt direct. Il est inexistant sur les

personnes physiques, le chiffre d'affaires et les bénéfices... de quoi rêver !

Par contre, les bons citoyens, ou ceux qui se veulent comme tels, doivent payer patente, impôt foncier et taxe intérieure de consommation.

On comprend aisément que de nombreuses sociétés françaises et étrangères aient été attirées par les charmes de l'Équateur.

Les nerfs de l'économie

On a souvent dit du chemin de fer franco-éthiopien, construit de 1894 à 1917 sur 800 km de Djibouti à Addis-Abeba, qu'il était le cordon ombilical de l'Éthiopie.

La comparaison est peut-être excessive mais, jusqu'à ce que cette dernière acquière un débouché maritime, elle correspondrait néanmoins à une certaine réalité.

L'Éthiopie a toujours eu des vues sur la C.F.S. et l'essor donné à Djibouti par la France n'est pas fait pour l'en dissuader. Il est légitime que ce T.O.M. aspire à l'indépendance, mais on saura le 19 mars s'il est prêt à assumer les risques.

Si le réseau de chemin de fer mondial Djibouti, le rôle joué par le Canal de Suez fut tout aussi important dans son développement. Il faut dire que la rade du port est d'un accès facile, que le mouillage y est excellent et qu'en 1953 fut ouvert un port en eau profonde.

Actuellement, le port de Djibouti vit des activités de transit, des activités d'escalas et, naturellement des dépenses de l'État français.

En 10 ans, le trafic des navires a été multiplié par deux. De 1450 en 1955, il est passé à 3.000 en 1965. De son côté, le trafic de soute est passé, en 10 ans, de 590.000 tonnes à 2 millions de tonnes.

30% du trafic transitant par Djibouti est à destination de l'Europe des Six. Quant à l'Éthiopie, elle ne manque pas de faire appel aux services de ce grand port. Qu'on en juge: pour les marchandises importées à Djibouti (55%) ou exportées (45%), dans les deux cas 85% sont à destination ou en provenance de l'Éthiopie. Le trafic des marchandises représente à lui seul 300.000 tonnes. Par ailleurs, le port est également doté d'installations lui permettant d'entreposer jusqu'à 190.000 tonnes métriques de pétrole.

En Côte française des Somalis, les sols sont médiocres, et les cultures se limitent à quelques palmiers, cultures maraichères ou vivrières. Le cheptel, chèvres, moutons, chameaux, bovins, est tributaire de la faible variété des rares pâturages et de la pénurie d'eau. Sur ce point, néanmoins, de gros efforts ont été faits. Pour est journellement disponibles auxquelviennent s'ajouter les 4.500 puits déjà existants.

Les moyens de communication sont encore à l'état précaire: 900 km de routes, dont 450 de pistes, mais le parc automobile de la C.F.S. ne dépasse pas 5.500 voitures et la majorité de l'activité est concentrée autour de Djibouti.

Précisons enfin que le niveau de vie est resté assez bas, le salaire d'un domestique étant de l'ordre de 60 à 75 dollars U.S. par mois, soit entre 300 et 350 francs.

Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Le problème est de savoir si, dans le cas où la Côte Française des Somalis se séparerait de la France, elle pourrait vivre sur ses propres ressources. Il est permis de rester sceptique à ce sujet.

V. P.

(Agence parisienne de presse)

Jeune Irlande

par Michael DRAPER.
(collaboration spéciale au "DEVOIR")

Au moment où tous les Irlandais du monde célèbrent leur fête nationale, il peut être bon de jeter un coup d'oeil au pays de Joyce et d'O'Connell — et de nous demander ce qu'est devenue aujourd'hui cette Irlande qui, dans l'idée de bien des gens, ne se détache pas d'un certain romantisme.

Nous, du Québec, avons d'innombrables leçons à tirer de l'"expérience" irlandaise — expérience assurément beaucoup plus douloureuse que la nôtre dans son ensemble, mais analogue sur plusieurs plans. Depuis Brian Boru repoussant les hordes d'envahisseurs danois, l'Irlande a subi sept siècles d'occupation, lutte contre l'intolérance institutionnalisée, connu d'épouvantables famines, revendiqué violemment la liberté politique, défendu avec acharnement son identité culturelle, lutté pour son émancipation économique. Après des siècles d'une bagarre souterraine, un pays s'est finalement constitué, accédant par la même à une franche maturité.

Une tutelle — celle de l'Angleterre — a donc été écartée; un vieux fonds culturel fait de légendes, de folklore et de superstitions a été sauvegardé au travers des siècles, puis enrichi sous le ciel de l'indépendance; et aujourd'hui, ce petit peuple courageux a finalement atteint un degré de liberté et de prospérité enviable — étonnant surtout, si l'on considère les barrières innombrables qu'il lui a fallu franchir pour y arriver.

Aujourd'hui, la fière Irlande semble avoir maîtrisé le flot de ses rançunes contre l'Angleterre et en être arrivée, à cet égard, au "pacifisme" dont témoignait Brendan Beehan dans l'Otage. L'on peut voir dans la colonne de Nelson, dressée au centre de Dublin — et qui, paradoxalement, perpétue le souvenir d'une occupation en principe abhorrée — une des contradictions de ce nationalisme irlandais qui n'a pu trancher tous les liens avec l'Angleterre (ni ceux de la culture, et encore moins ceux de l'économie) et constitue un curieux mélange de romantisme et de pragmatisme.

Pourtant, l'identité de ce petit peuple, préservée farouchement, est tellement forte qu'il est porté à se considérer comme au centre du monde: l'évolution vers la modernité n'équivaut pas ici à une chute dans la passive imitation du monde. L'Irlande n'aurait pas préalablement façonné à sa convenance. Cette marge entre le modèle étranger et sa version locale reste partout évidente. L'Irlande a résisté à l'américanisation, à cet anonymat dont les techniques nouvelles revêtent à peu le monde d'aujourd'hui. Elle refuse de se laisser "déceurer" par un exhibitionnisme à l'américaine. Bien sûr, ici comme ailleurs, on trouve des laves automatiques et des téléviseurs portatifs; mais sans cette débauche publicitaire fondée sur les mythes les plus exécrables. Face à un monde qui place le sexe et le néon, l'Irlande, en quelque sorte, situe ses libertés à un autre niveau que celui des dévouements illusoire et ne singe ni Londres, ni Paris, ni New York — continuant de vivre à son rythme et selon des usages propres. Or, si l'on songe que près de vingt millions de citoyens de souche irlandaise vivent présentement en Amérique du Nord, il y a certes là un paradoxe qui ne manque pas de sauter aux yeux.

Parler pour dire

Si peu d'êtres ont une conscience plus nette de leur entité nationale et de leur spécificité individuelle, c'est qu'il le verbe est maître. Que ce soit au pub ou sur la place publique, le langage est chaud, articulé — une extraordinaire vivacité d'esprit et le besoin de communiquer avec autrui par les gestes et la parole semblent faire de la rue et de tous les lieux publics une sorte de théâtre permanent — à tel point que le véritable creuset du langage à tous les niveaux de l'expression et du jeu oral.

Il n'est pas étonnant qu'à l'initiative à partir d'une singulière verdure populaire, l'inspiration dramatique ait été si

féconde au pays du tréfil. Sur le même plan, l'on peut affirmer avec Camille Bourniquel que "la littérature irlandaise reste plus près qu'aucune autre de ses sources populaires: elle a gardé cet accent direct, ce sentimentalisme au vitriol, ce mélange de gouaille et de lyrisme dont ce peuple s'est fait une sorte de génie". Alors que le classicisme nous a appris à mettre en forme les lieux communs adoptés par l'élite, alors que des siècles d'intellectualisme nous ont menés à une destruction concertée du langage le plus significatif, une sorte de poussée des forces élémentaires continue en Irlande de vivifier l'imagination créatrice tout autant que "l'âme" populaire. De sorte que l'écrivain parvient sans effort à s'enraciner, et ce, même si sa vocation est celle de la solitude, de l'invective ou de l'oxil. La poésie irlandaise a ainsi gardé sa fonction sociale, en restant une parole adressée, une parole donnée.

En ce pays, même la pierre a un message à communiquer. L'Irlande renferme, dit-on, la plus forte concentration de ruines qui soit au monde. Monuments, tours rondes, croix celtiques, abbayes, voient autant de sites qui font jaillir de cette vieille terre joyeuse tous les passés du mythe et de la tradition. Les pierres y sont chargées de souvenirs amers en survivant un art des signes et des symboles peu ordinaire.

Une nouvelle vocation industrielle

Politiquement, les Irlandais ont su exorciser contre eux-mêmes leur esprit critique, cette lucidité allant de pair avec le nationalisme le plus ingénu. Leur pays, qu'ils aiment avec passion, ils le jugent sans pouvoir s'en détacher; ils le veulent autre, mais indéfiniment semblable à lui-même. Et bien que leur mémoire soit chargée de souvenirs amers en ce qui concerne leurs voisins anglais, les querelles se sont vidées peu à peu de leur contenu; la violence appartient à une phase dépassée, et même l'armée secrète a renoncé elle aussi aux méthodes subversives qui furent au début du siècle celles de Sir Roger Casement.

De fait, un nouveau pays est en voie de se constituer, à peu près étranger aux drames de la veille; c'est du côté des grandes réalisations économiques que ce pays cherche désormais son avenir, attirant chez lui les capitaux étrangers. L'optimisme règne quant à l'avenir industriel du pays; la volonté d'entrer dans le Marché Commun polarise en quelque sorte cet effort et de nombreuses déclarations officielles font de ce rattachement une espèce de credo. Alors que l'Angleterre demeure le truchement indispensable de son économie, l'entrée dans le Marché Commun, présentée comme une source de profits et de débouchés, serait aussi pour l'Irlande la preuve suprême de son "indépendance" économique.

À ce point de vue, toute amertume envers l'Angleterre ne s'est pas entièrement assoupie, mais ces rançunes apparaissent plutôt comme des résurgences. Quoi qu'il en soit, il n'est que juste qu'un peuple qui a tant souffert d'être retranché de l'essor industriel de l'Europe, trouve dans son propre développement économique les éléments d'une nouvelle destinée, ainsi que les moyens de s'affranchir de tout ce qui peut survivre à une tutelle trop longtemps maintenue.

Il ne faut pas craindre que l'Irlande, en se taillant une place dans le club des nations industrielles, n'y sacrifie une bonne part d'elle-même. Elle aurait peut-être plus à perdre que d'autres à se livrer aux sortilèges des technocrates, aux illusions de la statistique et de la publicité; mais un peuple qui a résisté pendant des siècles à des pressions autrement redoutables, garde néanmoins quelque capacité pour résister à ce nivellement aliénateur. Le décor de la vie peut varier, les raisons profondes de vivre pour tous ces gens resteront les mêmes. Car l'Irlande, enfantine dans la douleur, a gardé son sourire et sa jeunesse. Elle ne se laissera pas défigurer facilement.

lettres au DEVOIR

L'Expo et le Vietnam

Ce sera bientôt l'ouverture de l'Expo 67. Il serait tragique que le Canada ne s'en inspire point pour tenter d'arrêter l'holocauste que l'on sait au Vietnam. Il en est encore temps. L'affaire de Suez devrait nous servir d'exemple et d'inspiration.

Les nations ont renoncé à l'usage de la force quand elles

ont adhéré à la charte des Nations Unies. Depuis l'invention de la bombe H on peut qualifier de suicide toute tentative des nations de recourir aux champs de batailles pour régler leurs différends. Longue vie aux Nations unies!

William MITCHELL,
Vancouver-Nord.

MONTREAL, VENDREDI, 17 MARS 1967

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur
André LAURENDEAU Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOU
Directeur de l'information: Mario CARDINAL
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui est l'éditrice. Série Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et Saguenay: 1 mois \$25.00, 6 mois \$120.00, 12 mois \$225.00. Canada: 12 mois \$29.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00, édition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement de "Le Devoir" comme objet de la loi de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Nous laisserons-nous englober par les agnostiques ?

Ce n'est sans doute pas pour aujourd'hui mais qui nous garantit que demain nous ne devrons pas nous plier à ces minorités neutres? Le révérend père Genest, Jésuite, dans un brillant exposé, prononcé à Kenogami le dix-neuf février dernier, mit son auditoire en garde contre ce grand danger qui ressort des recommandations du Rapport Parent, sur la confessionnalité future de nos écoles.

Devant une salle comble et attentive, il résuma les idées principales des tomes I et II de ce rapport face à la question confessionnelle. "Le rapport Parent nous donne la confessionnalité de la main droite, mais de l'autre main a déjà mis tout en œuvre en maniant les structures comme un immense filet, pour enserrer l'enseignement chrétien dans une lente et savante asphyxie."

Tout est structuré de façon monétaire, statistique, au nom du respect des droits des minorités, sans souci des droits religieux des catholiques qui forment une masse de 80% dans la province.

Les commissaires de bonne ou mauvaise foi ont ordonné un magnifique complot ou l'érosion naturelle détruita froidement la foi chrétienne par un système d'enseignement d'où seront écartées toutes valeurs spirituelles pour apparaître d'autant la vie même naturelle.

Ceux-ci préparent la disparition des commissions scolaires pour les remplacer par des comités de parents beaucoup plus nombreux, n'ayant aucun pouvoir effectif, soumis au pluralisme, aux compromis entre différentes croyances, voués à la neutralité complète un jour ou l'autre.

Le vote cumulatif qui consiste à attribuer à chaque électeur un nombre de votes égal

au nombre de postes à combler et à lui permettre de concentrer la totalité de ses votes sur un seul candidat établit une nette préférence à l'élément minoritaire.

Qu'offre-t-on aux maîtres chrétiens comme moyen de formation?

Un institut ou une université neutre. Les catholiques désireux d'avoir leur école confessionnelle pure devront se passer de subventions gouvernementales. Nulle part les commissaires ne consacrent un paragraphe ni même une ligne à la formation et à l'enseignement de nos futurs maîtres chrétiens.

Qu'en pensent nos dirigeants de commissions scolaires?

D'après leurs interventions ou leur silence, ils semblent accepter tout comme du bon pain et s'empresser de nous tirer dans la gueule du loup.

Les constitutions de nos régionales ne sont-elles pas déjà neutres?

Tous sont d'accord pour prôner le pluralisme au niveau collégial, mais savons-nous vraiment ce que signifie ce mot dans son application.

Ce qui ne peut être que bon pour un adulte produit généralement le contraire pour un jeune dépourvu des moyens de lutte solides.

Comment un apprenti peut-il nager dans un flot d'idées confuses?

Ce sont des recommandations indignes de notre province catholique et dépourvues totalement de démocratie et de justice pour la majorité québécoise.

Jeannine LAVOIE
Sec. M. F. Ste-Famille
Kenogami, Co. Lapointe

Mme Thérèse Casgrain et la commission Bird

Quitte à devenir une invitée qui s'impose dans les colonnes de votre journal, je tiens à attirer votre attention sur une omission tragique, et je n'hésite pas à écrire ingrate, au sein de la commission royale d'enquête sur le Statut de la femme.

Si je suis journaliste, écrivain, si j'ai pu prendre part à de multiples émissions de radio et de télévision, si demain je sollicite par exemple, le vote des Québécois, comme femme, je dois tous ces privilèges au dévouement inlassable de madame Thérèse Casgrain. Ma lettre de protestation ne vise aucun membre de cette commission; les nominations des anglophones et des francophones sont pleinement justifiées, et personne ne peut les critiquer. Mais j'accepte fort mal une enquête sur la condition de la femme qui ne tienne pas compte de l'expérience, de l'engagement total et généreux de madame Thérèse Casgrain. Il y a la Commission Laurendeau-Dunton; il devrait y avoir la Commission Bird-Casgrain.

J'ai suffisamment voyagé pour savoir dans quelle estime la tiennent la France, l'Italie, Israël, les Indes, la Suède, la Russie, etc. Le Canada qui met une certaine bonne grâce à se découvrir en 1967, attendra-t-il qu'il soit trop tard, pour reconnaître officiellement la place de madame Casgrain au Canada?

Il se trouvera sûrement des esprits chagrins pour murmurer que madame Casgrain n'a plus trente ans. Depuis quand le prestige et la dignité de cheveux qui se sont blanchis au service des Canadiens français et anglais, nuisent-ils au travail des plus jeunes?

Où mon amitié et mon admiration pour madame Casgrain dictent cette lettre. Je me suis bien souvent permis de dire du mal de gens que je connaissais très peu; pourquoi regretterai-je un jour, de ne pas avoir écrit du bien de celle, à qui comme tant d'autres Québécoises, je dois l'épanouissement de ma carrière de femme?

Solange CHAPUT-ROLLAND.

Liqueurs & Gin

Faits d'ingrédients naturels importés et selon les recettes originales de Wynand Fockink, Hollande, Crème de Menthe, Triple Sec et Gin de Genièvre.

à des prix modérés

WF
Distillés et embouteillés au Canada par
M. Corby Distillery Limited, Montréal



JOURNÉE UNIVERSITAIRE DE LA PENSÉE CHRÉTIENNE

organisée par la Communauté Chrétienne Universitaire

Samedi, 18 mars
Université de Montréal, Z-110

10h.30: Les structures mentales du scientifique et l'expression de la foi.

Monsieur André Astier, sous-directeur du laboratoire de physique du Collège de France.

11h.45: La contestation freudienne de la religion. Docteur Michel Dansereau, psychiatre.

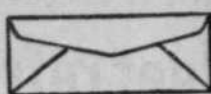
15h.00: Illusions et exigences de la quête de Dieu. Pierre Antoine, s.j., professeur à la faculté de Philosophie de Chantilly.

16h.30: Panel: La dimension religieuse de l'homme est-elle mise en porte-à-faux? Monsieur André Astier, scientifique; Monsieur Fernand Dumont, sociologue; Monsieur l'abbé Yvon Desrosiers, professeur à l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses de l'Université de Montréal.

Inscription:

\$5.00 seul ou accompagné de son conjoint.
\$2.50 pour les étudiants.

Les professeurs sont spécialement invités



lettres au DEVOIR

L'ancien surintendant du Foyer Dieppe s'explique

Monsieur le Directeur,

A la suite de la parution dans votre journal d'un article relatif à l'enquête de Québec sur le Foyer Dieppe, j'aimerais apporter des commentaires comme surintendant du Foyer du 18 décembre 1961 au 30 novembre 1965.

Je remercie Le Devoir d'avoir posé devant le public tout le problème de l'organisation du Foyer. Cela me permet d'apporter des éclaircissements sur la situation du Foyer et sur les circonstances de mon congédiement.

Ministère de la santé

Tout le malaise provient du fait que la direction du Foyer a accepté de mauvaise grâce la décision du Ministère de la santé à l'automne 1964, portant qu'à compter du 1er janvier 1965, le Foyer Dieppe relevait de l'administration de la loi des hôpitaux pour malades mentaux, et qu'il serait financé selon la forme budgétaire.

Donc, sur réception de cet avis de Québec, j'ai préparé avec l'auditeur le budget de 1965 qui fut approuvé par les directeurs et fut envoyé au Ministère qui l'accepta avec de légères modifications. (Le Ministère laissait entière liberté au Foyer d'organiser et d'orienter le système de réhabilitation dans le sens qu'il entendait le mieux. Le tout fut fait d'après le système de comptabilité que recommandait le Ministère.

Contrôleur

A cette occasion, la direction m'avisa qu'à compter de janvier 1965, un contrôleur serait nommé et que tout ce qui regardait les finances devait passer par lui. (Fait à remarquer, comme surintendant, je n'avais aucun accès à la comptabilité, avant ou après le 1er janvier 1965.)

Je soulignai à la direction que l'administration d'un budget annuel moyen de \$250,000, ne justifiait pas la nomination d'un contrôleur et qu'un comptable suffirait. D'ailleurs, l'inspecteur du Ministère appuyait ce point de vue.

Comme j'avais seulement la responsabilité d'un surintendant et non celle d'un directeur, je n'insistai pas davantage. (Le responsable du Foyer auprès du bureau de direction a toujours été un surintendant et non un directeur.)

Là n'était pas le problème majeur: un travail de collaboration pouvait très bien s'exercer avec un contrôleur ou un comptable. Mais je me suis vite aperçu que le contrôleur recevait des instructions de la direction à mon insu. Résultat: manque de coordination dans l'administration. Vous voyez d'ici dans quelle atmosphère pouvaient travailler les employés et aussi dans quel dilemme se trouvaient placés les patients.

La chose la pire qu'il fallut endurer après la nomination du contrôleur, c'est que tous, patients, employés et surintendant étaient suspects à ses yeux. Il n'avait aucun esprit de sociabilité et de justice. Il détruisait l'atmosphère de confiance et de compréhension et empêchait le travail efficace que le Foyer s'efforçait de maintenir pour mener à bien la réadaptation des patients susceptibles de s'améliorer.

De plus, je constatais que la comptabilité n'était pas tenue à jour ni dans la forme que désirait le ministère. J'avais beau lui mentionner que son système de tenue des livres était inadéquat, rien n'y fit. Il fallut, tous les deux, aller à Québec, au ministère de la santé, lequel lui confirma de nouveau qu'il devait fournir à la direction un rapport comptable qui soit conforme aux normes du ministère et à la structure du Foyer.

Arrêt des subventions

En octobre 1965, le contrôleur me dit qu'il avait reçu une lettre du ministère: celui-ci n'envoyait pas les subventions mensuelles pour la fin de l'année 1965, étant donné que d'après le budget nous avions assez eu d'argent pour faire face aux dépenses des deux derniers mois de l'année. Après lui avoir demandé comment cela se faisait que le budget soit ainsi dérangé, il me répondit qu'il croyait que la direction avait payé des comptes de 1964 avec l'argent du budget de 1965. Pourtant, il était au courant que le contrat passé avec le ministère mentionnait que Québec n'était pas responsable des comptes non payés de 1964. Je lui ai donc dit que j'en parlais aux directeurs à leur prochaine réunion.

Je trouvais étrange en octobre, de n'avoir pas été convoqué pour une réunion de la direction et ce depuis juin. Depuis l'arrivée du contrôleur je sentais que j'étais placé dans une impasse: administrer le Foyer selon l'optique du ministère, les directives du bureau de direction, et les ordres du contrôleur. En plus, il fallait voir au bien-être des patients et diriger le personnel de façon harmonieuse pour tâcher de maintenir un climat de confiance entre patients et employés. (Je passe par-dessus les détails de la vie quotidienne qui pourraient être d'importance dans un milieu où l'atmosphère doit être propice à la réhabilitation, premier but pour lequel le

Foyer fut fondé). Cela faisait bien des situations à éclaircir devant le bureau de direction. J'attendais donc avec impatience la convocation.

Congédiement

Quelle ne fut pas ma surprise, quand le 30 novembre au matin, vers 10 heures, M. Harold Savoy, président du Foyer Dieppe me congédiait en me disant de quitter le Foyer à 5 heures de l'après-midi, et me remettait un chèque d'un mois de salaire. Quand je lui demandai les raisons de mon renvoi, il me dit que c'était parce qu'il n'y avait pas d'amélioration. Je lui dis alors de s'expliquer plus clairement et de donner des précisions afin que je puisse me défendre s'il y avait lieu. Cette demande fut laissée sans réponse.

Le lendemain, 1er décembre, j'allai au bureau du président à St-Jean et lui exposai dans quelle atmosphère était le Foyer depuis l'arrivée du contrôleur et que de toute façon ça n'était pas "travaillable" dans cette ambiance peu propice à une réhabilitation efficace pour des épileptiques. Il me laissa entendre, en énumérant mon allusion au contrôleur, que le Foyer ne recevait pas assez d'argent du Ministère en insinuant que c'était de ma faute. Je lui répondis que ce n'était pas moi qui faisais la loi à Québec et qu'il savait très bien que le contrat spécifiait que le Ministère n'était aucunement responsa-

ble des comptes non payés de 1964.

Tout ce que j'ai pu obtenir de lui, c'est qu'il me dise que mon congédiement ne concernait pas ma probité. Il me remit une lettre en conséquence avant de partir.

De retour chez moi, je pensai qu'il me serait difficile de trouver un emploi du fait d'un congédiement si hâtif, et de plus je voulais maintenir la bonne réputation que j'avais, vis-à-vis des patients, des employés, des associations, de ma famille et de mon entourage. Le 3 décembre 1965, j'écrivis donc une lettre à chacun des 16 directeurs du bureau de direction, leur demandant de me convoquer à une de leurs réunions et de me donner les raisons de mon congédiement, vu que ce départ précipité pouvait laisser planer des doutes sur ma réputation.

"Copie de cette lettre fut envoyée au Dr D. Bédard, directeur de la division des services psychiatriques du Ministère de la santé, Québec.

Je n'ai reçu aucune réponse à ma demande. Cela démontre la mauvaise foi du bureau de direction à mon égard.

Durant les semaines qui suivirent, les employés m'ont mentionné que l'atmosphère était des plus tendues et que le nouveau surintendant disait à qui voulait l'entendre que Lanouette avait fraudé le Foyer. Le 28 juin 1966, je lui faisais donc envoyer par un avocat une mise en demeure de rétracter ce qu'il avait dit de faux sur mon

compte. Il a cessé ses propos mensongers. Il a même laissé entendre à des employés, qu'il comprenait dans quelle situation j'avais travaillé et que lui, il ne se ferait pas jouer par la direction.

CONCLUSION

Pour terminer, je ne peux donc qu'approuver les conclusions du rapport d'enquête mentionnant qu'il y a des carences administratives, principalement dues à une mauvaise répartition des tâches et à une définition insuffisante des responsabilités.

Où je ne suis pas d'accord, c'est quand l'article mentionne: "La paix se rétablit pendant quelques mois après l'embauchage du successeur de M. Lanouette". Loin de là, les employés ont continué d'endurer les suspensions du contrôleur et même après son départ au printemps 1966 ils ont fondé un syndicat pour pouvoir se protéger des manœuvres souvent incohérentes du surintendant.

Cette longue lettre, Monsieur le directeur du Devoir, n'a qu'un but: renseigner le public qui a droit de connaître les principaux faits qui entourèrent mon renvoi du Foyer. Aussi, j'ai droit à un minimum de justice et je souhaite que le Foyer Dieppe retrouve son atmosphère sereine où il fait bon vivre et travailler. Je demeure à la disposition de tous ceux qui veulent la bonne marche du Foyer.

Votre tout dévoué,

Marcel Lanouette

Paternalisme anglais

Mme Claire Campbell
a/s Le Devoir

Votre attitude à l'égard des Québécois (les vrais) me semble assez normale... En cet an de grâce du centenaire de la prétendue Confédération vous faites un "gros" effort pour vous concilier les dominions britanniques car c'est la mode. Cependant vous devriez cesser de rêver dans le nuage fédéraliste et descendre un peu sur terre pour voir ce qui s'y passe. Vos compatriotes anglais émerveillés de vos efforts ont toutes les raisons d'être fiers. Leur but, depuis la conquête, est d'assimiler le "coriace" canadien-français (cf. Lord Durham). Ils espèrent y réussir dans un avenir très rapproché en se servant de tous les moyens à leur disposition (colporteurs de la Confédération: P.E.T. & Cie). Evidemment, si tous

les Québécois étaient touchés, comme vous, par leur attitude paternaliste, la culture et la langue françaises (parmi les plus belles du monde) disparaîtraient d'Amérique du Nord.

Mais heureusement, une partie du peuple québécois s'est débarrassé de cette léthargie paralysante et a décidé de faire échec au colonialisme. Je comprends très bien qu'avec votre nom d'origine anglaise vous n'ayez aucun mal à vous placer dans les hauts postes britanniques; mais d'autres Québécois ont besoin de l'indépendance de leur pays pour, enfin, pouvoir s'épanouir, travailler et atteindre les hautes sphères des entreprises qui exploitent le Québec et son sol.

M. P. ROUSSEAU
Montréal

Tribunes libres et listes noires

Je n'apprendrai sans doute rien de nouveau à mes concitoyens en leur disant que toutes tribunes libres dans les journaux risquent de placer sur la liste noire les personnes qui se permettent avec raison de critiquer nos gouvernants, soit au fédéral, au provincial ou au municipal.

L'auteur d'une critique n'aura peut-être pas à subir personnellement de représailles, mais s'il a une famille, la liste noire peut s'étendre à tous les membres de sa famille. L'avenir même de ses enfants risque d'être compromis, parce que les portes leur seront fermées dans maints domaines où les critiques auront porté juste.

Cette opinion est partagée par un bon nombre de citoyens qui voudraient bien écrire contre telle attitude prise par tel ou tel gouvernement, qu'ils ont peut-être contribué à faire élire et qui les a déçus une fois rendu au pouvoir. Les paroles s'envolent, mais les écrits restent... pour le malheur des enfants dont les parents ont eu le courage de s'affirmer.

Si quelqu'un ne partage pas les idées émises dans cette tribune libre, je le prierai de le faire savoir par la voix des journaux, dans cette même page.

Maurice DUSSAULT

Le gaz naturel déménage...

pour mieux vous servir



La Corporation de Gaz Naturel du Québec grandit avec la métropole du Canada.

Elle occupera dès lundi, le 20 mars 1967 de nouveaux locaux modernes, pour mieux vous servir, au 1717 rue du Havre, Montréal 24.

Pour renseignements, service, factures et avis de changement d'adresse, composez

527-8411

Vous êtes cordialement invités à venir voir les appareils au gaz les plus modernes dans notre nouvelle salle de montre.

Le gaz naturel, serviteur de votre foyer, est à votre service comme il est déjà au service de plus de 55% des foyers montréalais.

GAZ NATUREL
CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUÉBEC

Des subventions aux universités pour \$102 millions

QUEBEC (DNC). — Les subventions aux universités totales pour l'exercice 1967-68, de \$102 millions au cours de l'exercice financier 1967-68. Ce montant comprend \$67 millions de sub-

La répartition du budget

QUEBEC (DNC). — Le gouvernement québécois prévoit dépenser \$239 millions de plus en 1967-68 qu'en 1966-67. En effet, le budget brut des dépenses gouvernementales atteindra le chiffre record de \$2,695,000,000 au cours du prochain exercice financier. Il comprend des contributions du gouvernement fédéral de \$198 millions en vertu des programmes conjoints auxquels le Québec adhère encore. Il faut aussi tenir compte d'un montant de \$57 millions pour les autres contributions et remboursements. Le budget net s'établit donc à \$2,440,000,000.

Voici le résumé du budget net pour 1967-68 compte tenu du réaménagement fiscal proposé hier soir par le ministre des finances :

Dépenses ordinaires	\$2,034,279,400
Dépenses d'immobilisation	261,515,500
Service de la dette	77,328,200
Amortissement	31,553,600
Investissements universitaires	35,000,000
Total	\$2,440,076,700

Le produit des rentes: \$178 millions; des obligations pour \$159 millions

Les obligations du Québec ont absorbé la majeure partie du régime de rentes en 66

QUEBEC. — La Caisse de dépôt et placement, qui administre le produit du régime de rentes, affirme dans son premier rapport annuel avoir investi la majorité de ses fonds dans les obligations d'épargne du Québec.

Le gérant général de la caisse, M. Claude Prieur, a rendu le rapport public ces jours derniers, en précisant que 77,3 pour cent de son portefeuille d'obligations, qui s'élève à \$159,889,500, a été consacré,

soit aux obligations du gouvernement, soit à celles qui ont été émises par l'Hydro-Québec.

Cette politique, dit le rapport, s'explique en particulier par le taux élevé du crédit au gouvernement.

Les obligations du gouvernement ne représentent pas de dividendes, particulièrement intéressants en général, mais les taux élevés qui ont prévalu sur le marché pendant presque toute l'année ont rendu possible,

ventions pour fins d'administration (\$44 millions l'an dernier) et \$35 millions pour le financement des investissements.

M. Dozois a révélé hier soir dans son discours que le montant de \$67 millions, qui est bien en deçà de celui demandé, a été accepté par les recteurs des universités à la suite de négociations qui se sont déroulées "dans un esprit de compréhension et de collaboration". Après cette entente, c'est le comité ad hoc, ou était représentée chacune des universités, qui a décidé de la répartition, encore la à l'unanimité. Cette répartition fut ratifiée par le gouvernement. L'an dernier, le comité avait recommandé la répartition de \$52 millions de subventions, mais le gouvernement avait réduit ce montant à \$44 millions et avait changé la répartition, ce qui a entraîné des déficits pour la plupart des universités. Le gouvernement actuel accepte de combler ces déficits pour une large part sur une période de trois ans.

Voici le tableau comparatif pour chacune des universités des subventions pour fins d'administration pour les années 1965-66, 1966-67 et 1967-68 :

En millions	1965-66	1966-67	1967-68
Université Laval	\$10,419	\$13,360	\$17,800
Université de Montréal	13,132	16,367	22,118
Université McGill	7,516	7,612	15,191
Université de Sherbrooke	2,475	3,237	5,605
Université Bishop	513	615	1,162
Uni. St. George Williams	1,123	3,009	5,055
Total	\$35,228	\$44,000	\$66,920

Il faut noter que les subventions pour 1967-68 incluent un tiers des déficits assumés de l'exercice 1966-67.

l'acquisition d'un montant substantiel de ces obligations à long terme dans les obligations, la caisse a fait des investissements à court terme à la fin de 1966 pour une somme de \$27,593,250.

La caisse a perçu, en 1966, du Régime de rentes, une somme totale de \$178,500,000. Le taux d'intérêt moyen de cette somme a été de 5,39 pour cent, soit un revenu d'exploitation de \$4,916,788. La caisse a commencé ses opérations le 16 février 1966.

Outre les investissements à long terme dans les obligations, la caisse a fait des investissements à court terme à la fin de 1966 pour une somme de \$27,593,250.

La caisse a perçu, en 1966, du Régime de rentes, une somme totale de \$178,500,000. Le taux d'intérêt moyen de cette somme a été de 5,39 pour cent, soit un revenu d'exploitation de \$4,916,788. La caisse a commencé ses opérations le 16 février 1966.

TELEGRAMMES DE QUEBEC

Johnson est d'accord avec Gérin-Lajoie : des services techniques pour les députés

QUEBEC. — Le premier ministre, M. Daniel Johnson, s'est montré sympathique à une suggestion, formulée par M. Paul Gérin-Lajoie (L-Vaudreuil-Soulanges) en vue de mettre à la disposition des députés de la Chambre des députés des services techniques ad-hoc.

Lors de son intervention dans le débat sur une motion visant à la formation d'un comité spécial destiné à étudier une réforme des procédures parlementaires, l'ancien ministre de l'éducation a dit que sa suggestion permettrait de révaloriser le rôle du député ministériel comme de celui de l'opposition. M. Gérin-Lajoie a suggéré aussi que les comités parlementaires, celui de l'éducation

et de la constitution par exemple, soient dotés d'un secrétariat permanent et de conseillers techniques compétents. Le premier ministre a cependant précisé que la suggestion du député de Vaudreuil-Soulanges pourrait être plus facilement acceptée sous un régime présidentiel que sous le régime du parlementarisme britannique actuel.

Au cours de son intervention, l'ancien ministre libéral a dit que les fonctionnaires du gouvernement étudiaient certains projets de loi pendant deux ou trois ans avant de les présenter en Chambre et que lorsqu'ils apparaissent sous forme de bills publics les députés étaient presque dans l'impossibilité d'en saisir toute la portée.

Un front

(Suite de la première page)

à revenus modestes pour permettre à leurs enfants d'être de 16 ans et plus de poursuivre leurs études et de mieux se préparer pour la vie. "Tel que le bill est rédigé, et tenant compte de la réalité quotidienne, nous sommes convaincus que les portes de ces institutions seront fermées à la majorité des enfants des petits salaires, des cultivateurs et des artisans à revenus moyens, parce que le bill ne prévoit pas la gratuité. Or, il est inadmissible que les fonds publics servent à mettre sur pied un réseau d'institutions qui servirait surtout à alléger les frais scolaires des familles à l'aise."

En présentant la déclaration, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a souligné que très souvent dans notre milieu et en Amérique du Nord, les réformes sociales ont profité surtout aux classes moyennes, mais non aux classes les plus défavorisées.

La génération actuelle des salariés, vit une expérience très dure. L'imprévoyance du passé est inacceptable, il faut que l'avenir soit différent. C'est pourquoi l'accessibilité de tous les enfants talentueux au niveau pré-universitaire et professionnel est pour nous une exigence sur le plan strictement humain comme sur le plan québécois.

Les cinq centrales se sont entendues sur six réclamations précises : le bill 21 selon elles doit garantir : 1) la gratuité scolaire ; 2) l'établissement d'un nombre suffisant d'institutions ; 3) le transport gratuit ; 4) la gratuité de la pension dans certains cas d'éloignement ; 5) des allocations familiales plus élevées selon un mode à déterminer et 6) la polyvalence réelle de tous les instituts et des cours qui s'y donnent.

Le ministre de l'éducation M. Jean-Jacques Bertrand a répondu sur le champ à une partie de ces exigences. Il a laissé entendre au comité que sur le plan de la gratuité des frais le public serait fixé le soir même par le discours du budget ; il a annoncé que le transport des élèves serait certainement gratuit et déclaré que sans aucun doute il faudrait prévoir des résidences pour loger les étudiants des régions éloignées des nouveaux collèges. Quant à la polyvalence réelle, il a déclaré que c'est le principe de

Hôtellerie : des cours à Val David en avril

QUEBEC (D'après l'O.L.P.). — Le ministre du tourisme et de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier, annonce que les prochains cours de perfectionnement en hôtellerie auront lieu peu de temps avant l'ouverture de l'Expo 67, du 9 au 21 avril prochain, à l'hôtel La Saginaw de Val David, dans le nord de Montréal. Ces cours d'une durée de deux semaines, s'adressent tout particulièrement aux propriétaires et aux gérants d'hôtels, de motels et de restaurants, ainsi qu'à ceux qui travaillent dans l'industrie hôtelière ou dans la restauration et ce, aussi bien dans la région métropolitaine que dans tout le Québec. Comme, aux cours précédents, qui ont été donnés en novembre der-

nier au manoir Saint-Castin du lac Beauport, près de Québec, on avait été obligé, vu le grand nombre de demandes, de refuser plus d'une centaine de candidats, les personnes intéressées feraient bien, afin d'éviter toute déception, d'écrire au plus tôt au service de l'hôtellerie a/s M. Luc Sénécal, directeur de l'éducation hôtelière, 1600, rue Berri, suite 3027, Montréal, ou 12, rue Sainte-Anne, Québec, afin d'obtenir tous renseignements nécessaires. On sait que le ministère, grâce à son service de l'hôtellerie, en collaboration avec le service des parcs, assume l'entière responsabilité de la préparation et de la direction des cours qui portent sur tous les sujets de nature à intéresser l'industrie hôtelière, comme le service de la table et des chambres, l'entretien, la décoration et l'accueil, l'hygiène et la sécurité, la gestion de l'entreprise et l'observance des lois qui la régissent. M. Gabriel Loubier profite de l'occasion pour rappeler à tous les intéressés que c'est leur dernière chance de perfectionnement leur art à la veille même de l'Expo 67.

Le budget

(Suite de la première page)

Il a dit que les discussions qui avaient eu lieu à Ottawa pendant deux ans dans le cadre du comité du régime fiscal avaient été décevantes. Même si on est arrivé à la conclusion que le gouvernement fédéral avait été en mesure de faire face à ses besoins actuels, d'ici 1971-72, sans difficultés financières et qu'il disposerait même d'un surplus alors qu'au contraire les provinces et les municipalités feraient face à un déficit croissant, le gouvernement central n'a consenti qu'à des transferts très insuffisants. Si Ottawa veut garder des sommes dont il n'a pas besoin, s'entend également M. Dozois, ce n'est pas pour s'acquitter exclusivement de ses responsabilités mais pour s'occuper de domaines de compétence provinciale.

Face en particulier à la détermination du Québec, le gouvernement fédéral tente par toutes sortes de moyens, d'atteindre ses buts en songeant à des initiatives nombreuses et coûteuses qui empiètent sur la juridiction de Québec, a-t-il déclaré à ce sujet.

LESAGE COMMENTE LE DISCOURS DU BUDGET :

"Un budget rétrograde de nature à amener récession et chômage"

QUEBEC (DNC). — Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, a accusé hier soir le gouvernement de l'Union nationale d'avoir présenté "un budget rétrograde de nature à amener au Québec la récession et le chômage".

Au cours d'une courte mais violente critique formulée après le discours de M. Dozois et quelques minutes avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée législative pour les vacances de Pâques jusqu'au 28 mars, le chef de l'opposition s'en est surtout pris à la politique d'investissement du gouvernement.

"Le présent budget nous ramène à la situation d'avant 1960 par sa politique de conservatisme économique et financier", a dit M. Lesage qui a souligné une coupure de 20 pour cent dans les dépenses d'investissement. Cette coupure se fait particulièrement sentir dans le budget de la voirie où elle est de 56,2 millions.

"Tout ce qui peut engendrer le dynamisme économique dans le Québec est coupé par le gouvernement de l'Union nationale", s'est-il exclamé, en disant que le ralentissement

Bill 21: les collèges sont "substantiellement d'accord"

QUEBEC (De notre envoyé). — La déclaration des collèges classiques s'est déclarée "substantiellement d'accord" avec le bill 21, hier, devant le comité parlementaire de l'éducation.

La FCC a proposé quelques modifications au projet de loi, mais à caractère relativement technique; dans son mémoire, la Fédération s'emploie à souligner le bien-fondé de certaines dispositions ou omissions du bill, celles-là mêmes, en général, qui inquiètent au plus haut point les centralistes syndicaux.

La FCC expose aussi, d'une manière qui paraît plus nette que jamais auparavant, bien que ce ne soit rien de nouveau, sa position de fond devant le séminaire au niveau du collégial et la création des établissements publics qui le dispenseront.

La Fédération pose d'abord qu'elle reconnaît que les études de 12e et 13e années "peuvent" constituer un niveau d'étude distinct, se situant entre les études secondaires et les études universitaires conçues par le rapport Parent ou encore entre les études secondaires et le marché du travail.

La FCC pose toutefois que les études d'orientation universitaire poursuivies dans les futurs collèges ne méritent pas "l'indistinction" à toutes les facultés universitaires et croit en conséquence qu'il doit exister une certaine "continuité" entre le programme d'étude des collèges et des facultés universitaires.

Quant à la polyvalence, la Fédération estime "valable" cette formule et souhaite que le bill 21 permette la mise sur pied d'un réseau complet d'institutions de niveau de 12e et 13e années qui soient polyvalentes et à caractère public. La FCC reconnaît la juridiction du ministère de l'éducation sur le niveau d'études mais estime que la juridiction actuelle des facultés des arts devrait être maintenue aussi longtemps que nécessaire pour assurer la pleine reconnaissance des équivalences ou crédits dans toutes les universités.

La Fédération prévoit d'autre part qu'il faudra reconnaître à certaines institutions servant des fins particulières ou incapables d'intégrer ou de s'associer à un collège polyvalent le droit de dispenser, dans des conditions viables, un enseignement de niveau collégial, sur autorisation du ministre de l'éducation; elle souhaite aussi qu'en réponse à des besoins précis, le ministre autorise quelques institutions tant publiques que privées à ne dis-

penser que l'enseignement général ou que l'enseignement professionnel, c'est-à-dire à n'être pas pleinement polyvalentes.

La FCC espère également que la possibilité demeure, pour quelques rares institutions, de continuer l'enseignement au-delà du niveau collégial, c'est-à-dire au-delà de la 13e année générale ou la 14e professionnelle et donc au niveau universitaire.

D'autre part, la FCC note que le bill 21 ne contient pas de dispositions spécifiques à l'égard de la confessionnalité des institutions créées par le bill ; le projet de loi laisse aux institutions en cause la possibilité de se faire reconnaître comme catholiques ou protestantes par les comités compétents du Conseil supérieur de l'éducation. La FCC est d'accord avec cette façon de procéder et ne demande pas d'amendements.

La Fédération affirme que ce qui importe en cette matière, c'est que le milieu d'éducation dans chaque collège soit "fonctionnellement respectueux de la liberté des personnes et de leur liberté de conscience"; chaque collège devrait permettre à chaque confession religieuse, soutient-elle, d'être "présente" dans l'institution pour répondre aux besoins de ses membres, quel que soit le mode de cette présence.

Enfin, la Fédération réitère sa préférence pour l'appellation de "collèges" plutôt que d'instituts. Il ne s'agit pas, insiste-t-elle, de maintenir par ce biais les collèges classiques actuels, mais bien d'employer, dans "notre contexte nord-américain", la terminologie la plus apte à éviter diverses ambiguïtés, "dont certaines pourraient être lourdes de conséquences pour les étudiants".

Et, en dernier lieu, la Fédération estime que l'enseignement dans les collèges d'enseignement général et professionnel devrait être gratuit.

Paul VI à Bogota ?

BOGOTA. — Le pape Paul VI assistera au congrès eucharistique de Bogota, a déclaré M. Belisario Betancour, ancien ministre d'Etat de Colombie, que le Souverain Pontife avait reçu en audience. Durant cette audience, a précisé M. Betancour, le pape lui aurait en effet déclaré : "Je pense assister au congrès eucharistique, à moins que des raisons d'ordre supérieur ne m'en empêchent".

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

AVIS IMPORTANT

aux propriétaires et locataires de l'île de Montréal, de l'île Bizard, de l'île Perrot, et de certaines municipalités environnantes (voir liste)

Votre maison a-t-elle été construite avant le 1er mai 1951, et son loyer mensuel au 1er décembre 1962 était-il de \$125 ou moins pour Montréal, ou de \$100 ou moins pour le reste de la province où la loi de conciliation est en vigueur ?

SI OUI,

vous êtes protégé par la Loi de la conciliation entre locataires et propriétaires (voir l'adresse ci-dessous).

DANS TOUS LES AUTRES CAS, LE BAIL EST PROLONGÉ AUTOMATIQUEMENT ET AUX CONDITIONS DÉJÀ STIPULÉES

LES PROPRIÉTAIRES

qui ne veulent pas renouveler un bail ou qui veulent en augmenter le prix devant se conformer aux conditions suivantes :

- en avertir le locataire par lettre recommandée au moins un mois avant l'expiration du bail si le loyer est payable mensuellement ou par termes plus longs. Dans les autres cas, l'avis est d'une semaine;
- mentionner dans l'avis, dans quels délais légaux le locataire pourra s'opposer à l'éviction ou à l'augmentation.

LES LOCATAIRES

qui veulent s'opposer à l'éviction ou à l'augmentation du prix du loyer n'ont qu'à en avertir le propriétaire par lettre recommandée au moins 15 jours avant l'expiration du bail, si le loyer est payable mensuellement. Dans les autres cas, l'avis est de 3 jours.

Tombent sous la juridiction de la loi les résidents des endroits suivants :

CITÉ DE BEAUXHARNOIS	VILLE DE L'ASSOMPTION	PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE
VILLE DE BÉLOIL	VILLE DE LAVAL	VILLE DE SAINT-HUBERT
VILLAGE DE BOIS-DES-ÉLIONS	VILLE DE LÉMOYNE	CITÉ DE SAINT-JEAN
VILLE DE BOUCHERVILLE	VILLE DE LÉRY	PAROISSE DE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE
VILLE DE BROSSARD	CITÉ DE LONGUEUIL	CITÉ DE SAINT-JÉRÔME
VILLE DE CANDIAC	VILLE DE LORRAINE	CITÉ DE SAINT-LAMBERT
CITÉ DE CHAMBLY	VILLAGE DE McMASTERVILLE	PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-TERRERONNE
VILLAGE DE CHARLEMAGNE	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME	VILLE DE SAINT-LUC
VILLE DE CHATEAUGUAY	VILLE DE PRÉVILLE	PAROISSE DE SAINT-MATHIEU-DE-BÉLOIL
VILLE DE CHATEAUGUAY CENTRE	VILLE DE REPENTIGNY	PAROISSE DE SAINT-PAUL-L'ERMITE
VILLE DE CHATEAUGUAY HEIGHTS	VILLE DE ROSEMERE	PAROISSE DE SAINT-SULPICE
VILLE DE DELSON	PAROISSE DE SAINT-ATHANASE	CITÉ DE SAINT-THÉRESE
VILLE DES DEUX-MONTAGNES	DANS LE COMITÉ D'IBERVILLE	PAROISSE DE SAINT-THÉRESE-DE-BLAINVILLE
VILLE DE DORION	VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE	MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉRESE-OUEST
VILLE DE GREENFIELD PARK	PAROISSE DE SAINT-CATHERINE	CITÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
VILLE D'IBERVILLE	D'ALEXANDRIE-DE-LAPRAIRIE	VILLE DE TERREBONNE
VILLE DE L'ÎLE CADIEUX	PAROISSE DE SAINT-CHARLES-DE-LACHENAIE	VILLAGE DE VAUDREUIL
CITÉ DE JACQUES-CARTIER	VILLE DE SAINT-EUSTACHE	VILLAGE DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC
VILLE DE LAFLÈCHE		
VILLAGE DE LAPRAIRIE		

Pour plus de renseignements, on peut s'adresser au

Bureau de l'administration des loyers de Montréal

89 est. rue Notre-Dame, Montréal

Téléphone: 878-3781 ou 873-2190

N.B. Pour accommoder le public, ce bureau sera ouvert à des heures supplémentaires comme suit : du 20 au 31 mars inclusivement, de 5:00 p.m. à 10:00 p.m. Le samedi, 25 mars, de 9 heures à midi.

BOURGAULT: Duplessis, Lesage et Johnson sont responsables de la perte du Labrador

AMOS. — Maurice Duplessis, Jean Lesage et Daniel Johnson sont les principaux responsables de l'injustice subie par le peuple canadien-français dans le partage des frontières du Labrador, a affirmé mercredi soir à Amos M. Pierre Bourgault, chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale.

Le peuple québécois a été trahi par ses chefs. Ils ont cédé le tiers de notre territoire aux étrangers, en l'occurrence des financiers américains, a précisé M. Bourgault.

Le leader indépendantiste a déclaré de plus que le peu-

ple canadien-français était victime de discrimination de la part du gouvernement d'Ottawa. Il a donné comme exemple le partage du réseau ferroviaire disséminé à travers le pays. "Ceci a pour effet de nuire considérablement à l'industrie secondaire au Québec", a-t-il déclaré.

Le président national du RIN a ajouté que les Canadiens français étaient des locataires dans leur propre province, et ce depuis la conquête de 1760.

Par ailleurs, le leader du RIN a suggéré un moyen es-

sentiel pour assurer l'indépendance: "L'éducation, a-t-il dit, est une véritable priorité et il faut, par conséquent, lui accorder toutes les ressources dont nous disposons, y consacrer toutes nos énergies. On devrait à l'exemple de Terre-Neuve, la province la plus pauvre du pays, accorder à nos étudiants d'universités un salaire de \$50 à \$100 par mois pour étudier, en plus de la gratuité scolaire."

M. Bourgault a enfin déclaré qu'il fallait faire disparaître l'obstacle de l'anglais: "Dans les mines du nord-ouest québécois, les mineurs

devraient être capables de travailler sous les ordres de patrons qui parlent le français, a-t-il conclu."

Au cours de l'après-midi, le chef du RIN avait signé le livre d'or de la ville d'Amos et visité quelques industries. Le soir au cours d'un dîner, il devait porter la parole devant le club Rotary d'Amos, mais à la dernière minute on a refusé de lui laisser prononcer sa causerie.

"Sans doute, certaines pressions", a-t-il dit. M. Bourgault est en tournée présentement dans la région abitibienne.



La cour rejette l'appel des Métallos, qui devront payer \$2 millions à Gaspé Copper

QUÉBEC. — Dans un jugement majoritaire, trois juges de la Cour d'appel du Québec rejettent l'appel des métallurgistes unis d'Amérique qui contestaient un jugement de la Cour supérieure, en 1964, les condamnant à verser \$1,747,645 à la Gaspé Copper Mines de Murdochville à la suite d'une grève.

Les juges Miller Hyde et André Taschereau ont toutefois convenu de réduire le montant

Les émissions de la CIC sont payées à même les colisations

"Ce ne sont pas les partis politiques, pas plus le parti libéral qu'un autre, qui paient les émissions que nous diffusons par l'intermédiaire de plusieurs postes de télévision du Québec", a déclaré le président de la CIC, M. Raymond Laliberté.

Au cours de la dernière émission, il a répondu en ces termes à la lettre d'un auditeur qui s'interrogeait et qui accusait la C.I.C. de faire payer ses émissions par le parti libéral.

M. Laliberté a ajouté que les émissions télévisées étaient payées comme toute autre dépense de la C.I.C. à même les fonds recueillis grâce aux cotisations des membres, fonds qui sont distribués entre les associations, les sections et l'organisme provincial qui, pour sa part, en conserve environ un tiers.

M. Laliberté a ajouté que les émissions télévisées seraient pour une bonne part, financées grâce à des dons reçus des enseignants des autres provinces du Canada, qui font actuellement une collecte pour manifester leur désapprobation du bill 25. Ces fonds sont répartis entre la C.I.C., la Provincial Association of Protestant Teachers et la Provincial Association of Catholic Teachers.

à \$1,646,057 avec intérêts à compter du 31 décembre 1957, suivant l'entente intervenue entre les parties.

Avec les intérêts de cinq pour cent, ce dédommagement représente aujourd'hui plus de \$2,000,000 environ. La compagnie réclamait \$5,000,000.

Les juges Hyde et Taschereau sont d'avis, dans leur jugement que les métallurgistes-unis sont les seuls responsables du préjudice subi par la compagnie.

Par ailleurs, de Toronto, un porte-parole du syndicat, M. Murray Cotterill, agent des relations extérieures, a dit que les métallurgistes-unis en appelleraient à la Cour supérieure du Canada.

L'action de la compagnie Gaspé Copper Mines, filiale de la Noranda Mines Limited, avait été intentée à la suite d'une grève que l'on estime avoir été la plus violente dans l'histoire syndicale au Québec.

Pour sa part, le juge Roger Brossard impute dans une proportion de 25 pour cent le préjudice dont la compagnie a été victime par ses propres fautes et imprudences, et attribue au syndicat une responsabilité de 75 pour cent.

Le juge Brossard se dit d'avis que les métallurgistes-unis d'Amérique devraient payer à Gaspé Copper Mines la somme de \$1,234,542 avec intérêts à compter du 31 décembre 1957 avec les dépenses d'appel.

La chasse aux phoques est plus humaine

TORONTO. — Suivant un des observateurs officiels chargés par le ministère fédéral des pêcheries de surveiller la chasse au phoque, dans le golfe Saint-Laurent, les cas de cruauté ont été rares cette année. La plupart des chasseurs suivent les règlements à la lettre, rapporte M. Thomas Hughes, gérant général de l'Ontario Humane Society.

Malheureusement, a-t-il dit, certains chasseurs ont encore recours aux vieilles méthodes et n'observent pas les règlements. Mais dans l'ensemble, a souligné M. Hughes, les procédés utilisés dans le golfe sont aussi humains que ceux employés dans l'abattage des animaux de boucherie.

Une grande partie de l'élément anglais au pays s'insurge contre la chasse au phoque. Parmi ceux-là, un conseiller municipal de Kingston, M. George Webb, propose que cette chasse soit marquée au Canada par une semaine nationale de la honte. Depuis l'an dernier, M. Webb s'efforce de soulever la réprobation des Canadiens contre l'abattage de 50,000 phoques par année dans le golfe.

L'UCC-Gaspé réclame l'appui des députés Béchard et Keays: \$5.10 le cent livres de lait

La Fédération de l'UCC de Gaspé a mis deux députés de la région en demeure d'appuyer les revendications des fermiers en faveur du prix de \$5.10 le cent livres de lait.

La fédération a demandé publiquement à MM. Albert Béchard et Russell Keays de poser au besoin un geste de "non confiance" envers le gouvernement, si ce dernier devait considérer tout prix inférieur à celui qu'elle réclame.

La demande des cultivateurs aux députés est formulée en ces termes:

"Considérant que malgré une politique laitière fédérale stipulant un prix minimum de \$4.00 le cent livres de lait, le producteur gaspésien n'a reçu que \$3.50 environ en 1966 en incluant un prix de 0.50 pour le petit lait."

"Considérant la résolution adoptée par le congrès diocésain de septembre 1966, demandant un prix de \$5.10 le cent livres."

"Considérant la résolution adoptée par le congrès général de l'U.C.C. (oct. 66) demandant \$5.10 le cent livres."

"Considérant le fait que vous avez reçu déjà le mem-

bre de la Fédération canadienne de l'agriculture dans lequel on traite particulièrement du problème de l'industrie laitière et que par la suite, les provinces ayant entrepris une action particulière, vous avez reçu toute la documentation de l'U.C.C. du Québec traitant de notre demande de \$5.10 du cent livres de lait. Nous vous posons les questions suivantes:

"Qu'avez-vous fait à date pour nous obtenir \$5.10 du cent livres de lait en Gaspésie?"

"Nous promettons-vous de vous OBJECTER à l'annonce de la politique du ministère fédéral de l'agriculture si cette dernière ne garantit pas \$5.10 le cent livres?"

"Nous désirons non seulement votre encouragement mais plutôt un geste positif, c'est-à-dire un vote de "non confiance" à votre gouvernement si nécessaire. Le poserez-vous?"

"Nous attendons votre appui sinon nous irons à Ottawa."

"Les cultivateurs gaspésiens vous tiennent responsables d'adopter une attitude conforme à leurs intérêts."

Le traditionnel wagon de queue disparaîtra peu à peu

Le traditionnel wagon de queue disparaîtra graduellement des voies ferrées. Il sera remplacé par un wagon tout acier, complètement repensé en fonction des exigences des longs-parcours. Le prototype de ces wagons vient d'être accepté par M. N. J. MacMillan, président du Canadien National, en compagnie de plusieurs représentants des cadres supérieurs et de la Fraternité des agents de train.

Ce wagon, qui constitue la résidence temporaire des employés de wagons marchandises, est entièrement transformé. C'est le résultat de cinq années d'études poursuivies par la compagnie en collaboration avec les syndicats.

L'électricité y fait son apparition: un générateur alimenté par les essieux permet l'utilisation d'accessoires électriques tels que cuisinière, réfrigérateur, radiotéléphone, etc.

Parmi les changements, notons un mobilier moderne comprenant un fauteuil pivotant avec appui-tête, un sofa-lit, deux poêles à l'huile permettant la cuisson des repas, un réservoir d'eau et autres commodités. De plus, l'intérieur aux couleurs claires invite à la détente.

Des changements techniques ont également été apportés à ces wagons. Ils sont maintenant équipés de coussinets à roulements, de chassis et d'amortisseurs spéciaux, et ils sont plus longs que l'ancien modèle. La coupole vitrée est située au centre du wagon et ses larges fenêtres permettent une vue panoramique.

C'est la compagnie Hawker Siddeley Canada Limited qui fabrique ces wagons tout acier et leur livraison doit commencer vers la mi-juin, au rythme d'un par semaine. La caisse est construite à leur usine de Trenton en Nouvelle-Ecosse et l'assemblage sera fait à Fort William en Ontario.

Ces nouveaux wagons seront graduellement incorporés au parc de 1,150 unités que possède déjà le Canadien National.

Purifier les eaux de la rivière Outaouais

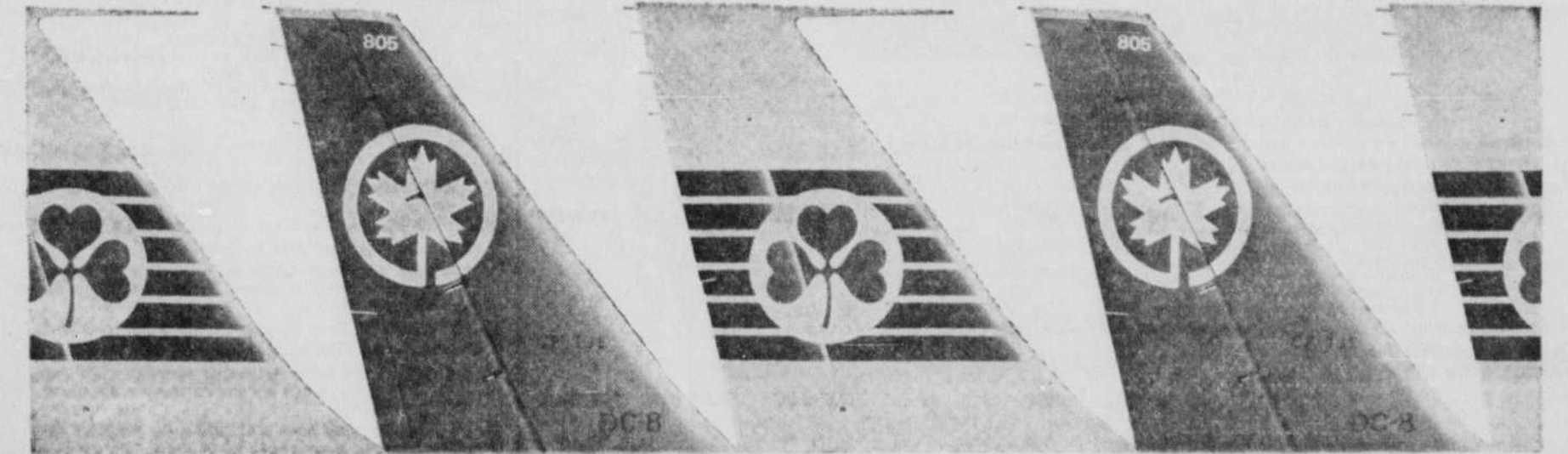
OTTAWA. — M. David Fulton a demandé au ministre de l'énergie, des mines et des ressources, M. Jean-Luc Pépin, de prendre les mesures nécessaires pour purifier les eaux de la rivière Outaouais qui, dit-il, ont été plus polluées par trois siècles de civilisation que celles du Rhin. M.

Fulton estime qu'Ottawa doit prendre l'initiative dans ce domaine et consulter à ce sujet le Québec et l'Ontario. Il a fait ces courts commentaires à la suite de la présentation par M. Pépin d'un rapport hydrologique portant sur la rivière Outaouais.

Air Canada et Aer Lingus, les Lignes aériennes irlandaises internationales, annoncent leur nouveau service en commun: Canada-Irlande, six vols hebdomadaires cet été.

On dit filer à l'anglaise, mais dès le premier mai on dira aussi filer à l'irlandaise ou à la canadienne car Aer Lingus et Air Canada ont joint leurs couleurs pour vous offrir un service en commun à destination de la verte Irlande. Le Rouge et le Vert ensemble signifient donc un service beaucoup plus pratique pour les hommes d'affaires et les gens en vacances. En tout, six vols par semaine de Montréal à Shannon sans escale, dont trois qui contiennent jusqu'à Dublin, la ville aux jolies promenades! Et si votre charmant séjour dans la verte campagne

irlandaise vous donne le goût de l'aventure, grâce à Aer Lingus vous pouvez pousser une petite pointe vers les grandes villes d'Europe. Et vous importateurs et exportateurs... même si vous ne partez pas, profitez des avantages évidents que procure la mise en commun des services de fret aérien: plus grande fréquence, meilleur service. Les amateurs de mystères, de fantaisies, de fêtes, et de vertes vallées ont désormais deux raisons de se dire que la joie de vivre est comprise dans le prix du billet: Air Canada et Aer Lingus! Au premier mai donc!



LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANCAIS
26 personnes
de langue française
pour mieux vous servir

VOYAGES
TRAVELAIDE L.T.E.

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

Services gratuits
UN SEUL BUREAU A MONTREAL

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2 — UN. 1-7272

Le président du groupe travailliste remet sa démission à M. Wilson

LONDRES — M. Emmanuel Shinwell a annoncé mercredi sa décision de se démettre de ses fonctions de président du groupe parlementaire travailliste à la fin du mois.

Le vétérinaire travailliste, qui est âgé de 82 ans, a fait part de sa décision aux députés de son parti, réunis en privé en présence de M. Harold Wilson. Sa décision, rappelle-t-on, a été provoquée par les profondes divergences qu'il oppose aux dirigeants de son parti, auxquels il reproche notamment leur politique européenne.

Ottawa partage le coût d'une école à Sept-Îles

OTTAWA — La Commission scolaire de Sept-Îles et le ministère du nord canadien et des affaires indiennes ont conclu une entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral assumera 70 pour cent du coût de construction d'une école dans le territoire de cette commission scolaire.

Le ministre, M. Arthur Laing, a annoncé que le gouvernement fédéral contribuera un montant de \$434.735 au coût de construction de cette nouvelle école qui s'élèvera à \$615.875.

La nouvelle école comprendra 15 salles de classe, deux classes maternelles, une bibliothèque et un gymnase. Elle doit accueillir 400 élèves dont 300 sont d'origine indienne.

"Le gouvernement fédéral tient à ce que les enfants indiens aient les mêmes chances de s'instruire que les autres Canadiens", a déclaré M. Laing. L'entente dont il s'agit ici n'est qu'une parmi plusieurs autres qui seront conclues à cette fin."

Délai de 10 ans pour terminer le chemin de fer de l'Ungava

OTTAWA — Le comité des transports des Communes a approuvé un projet de loi en vertu duquel le mandat de la Québec North Shore and Labrador Railway Company, pour la construction d'une voie ferrée entre Sept-Îles et la baie d'Ungava, serait prolongé de 10 ans. Le bill sera maintenant présenté en troisième et dernière lecture.

M. W. J. Bennett, président de la société ferroviaire, a toutefois déclaré qu'il est fort probable que 50 milles seulement, des 200 milles prévus, seront aménagés d'ici 10 ans.

La société ferroviaire avait obtenu sa charte en 1947, et devait construire sa voie en 10 ans. En 1954, elle en avait parachevé 355 milles, soit de Sept-Îles à Schefferville. Depuis lors, on n'a posé que 40 milles de rails.

PERSELCO REALTIES INC.

AVIS est par les présentes donné que PERSELCO REALTIES INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec pour obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal ce 15ème jour de mars 1967.

(Mme) Pearl JOSEPHSON, secrétaire

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1967, à Canadian Factors Corporation Limited de toutes dettes et comptes recevables, présents et futurs, payables à CHARM HATS INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8 mars 1967 sous le numéro 1972794. Daté le 8 mars 1967.

CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1967, à Canadian Factors Corporation Limited de toutes dettes et comptes recevables, présents et futurs, payables à CHARM HATS INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8 mars 1967 sous le numéro 1972794. Daté le 8 mars 1967.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le 9ème jour de mars, sous le No. 1972323 il a été enregistré, au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Comarkie Limited, à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres actuels ou futurs de ladite Comarkie Limited.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 9ème jour de mars 1967.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

"AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances, présents et futurs de Universal Equipment & Merchandising Inc. ayant sa principale place d'affaires au numéro 72 rue St-Joseph, Quartier Vimont, Ville de Laval, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du huit mars mil neuf cent soixante-sept, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division de Montréal le 9 mars 1967, sous le numéro 1973,085 et au Bureau d'enregistrement de la division de Laval, le 9 mars 1967, sous le numéro 242,346." Le 14 mars 1967.

GAUTHIER, RENAULT & MONGRAIN, NOTAIRES.

AVIS D'ABANDON DE CHARTRE

Pernex avis que la compagnie Distributeur Remi Cle Ltee demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.

Me Maurice BÉRIAU, procureur de la requérante

CITÉ DE ST-LÉONARD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSIDITE MUNICIPALE: AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTS DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE: Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 14 mars 1967, a adopté le règlement no 686, amendement au règlement no 51 et ses amendements, afin de permettre la construction d'une piscine intérieure à l'arrière de la propriété située au no 8066 de la rue Bearn.

DONNE A St-Léonard ce 15e jour de mars mil neuf cent soixante-sept.

Micheline ARCHAMBAULT, Ass.-secrétaire-trésorier

CANADA

Province de Québec

District de Terrebonne

LA BANQUE ROYALE DU CANADA,

demanderesse

vs

EDOUARD BASTIEN,

défendeur

AVIS

Avis est par les présentes

donné, conformément à l'article

1571-D du Code civil de la Province

de Québec, que Édouard

Bastien dont la principale place

d'affaires est située dans le

district de Terrebonne, P.Q., a

transporté toutes ses créances

et comptes de livres actuels et

futurs à la Banque Royale du

Canada, à titre de garantie, par

acte portant la date du 2 mars

1967, et enregistré au Bureau

de la division d'enregistrement

de Terrebonne, P.Q., le 9 mars

1967, sous le numéro 325171.

Daté à Ste-Agathe-des-Monts,

ce 13ème jour du mois de mars

1967.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA



CITÉ DE ST-LÉONARD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSIDITE MUNICIPALE:

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTS DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE: Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 14 mars 1967, a adopté le règlement no 686, amendement au règlement no 51 et ses amendements, afin de permettre la construction d'une piscine intérieure à l'arrière de la propriété située au no 8066 de la rue Bearn.

DONNE A St-Léonard ce 15e jour de mars mil neuf cent soixante-sept.

Micheline ARCHAMBAULT, Ass.-secrétaire-trésorier

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 24385

HORST SCHIRMACHER,

conducteur de taxi, de la ci-

te et du district de Montréal,

y demeurant à 3210 Forest

Hill,

demandeur

vs

Mlle BERNADETTE ROUS-

SEAU, fille majeure, de St-

Vincent-de-Paul, district de

Montréal, y demeurant à 623

Hardy Avenue,

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse est par les

présentes requise de comparaître

dans un délai de trente

jours à compter de la dernière

publication. Une copie du

bref d'assignation et de la dé-

claration a été laissée au greffe

de la Cour provinciale, à Mon-

tréal, à son intention.

MONTREAL, le 7 mars, 1967.

Max Coblenz, c.r.,

procureur du demandeur,

484 rue McGill,

Montréal. — 866-8901.

Procureurs de la défenderesse

AVIS

DAME MADELEINE ARSENAULT, épouse commune en biens de Gérard Raymond Sergerie, résidant et domiciliée à 1200 rue Pasteur, Ville de Brossard, district de Montréal,

Demanderesse

vs

GERARD RAYMOND SERGERIE, résidant et domicilié à 1200 rue Pasteur, Ville de Brossard, district de Montréal,

Défendeur

Prenez avis qu'une action en

séparation de biens sera ins-

tituée à la Cour Supérieure,

après 15 jours de cet avis.

Montréal, le 15 mars 1967.

CLAUDE POULIN,

Avocat,

2205 Lapinière,

Ville de Brossard, P. Q.

Procureur de la demanderesse

CANADA

Province de Québec

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

AVIS

DAME MARIE GEORGETTE

FLEURANT, épouse commune

en biens de MICHAEL REU-

BEN Gentilhomme, résidant

et domiciliée au 12 Cedar

Circle, Cité de Dollard-des-

Ormeaux, dans le district de

Montréal,

Demanderesse,

vs

MICHAEL REUBEN Gentil-

homme, résidant et domicilié

au 12 Cedar Circle, Cité de

Dollard-des-Ormeaux, dans

le district de Montréal,

Défendeur

PRENEZ AVIS qu'une action

en séparation de biens sera

instituée à la Cour Supérieure,

après 15 jours de cet avis.

Montréal, le 14 mars 1967.

Mes MENDELSON, ROSEN-

STEIN, SHACTER & TAVIS

Avocats,

1010 ouest, rue Ste-Catherine,

Suite 600,

Montréal, P. Q.

Procureurs de la demanderesse



CITÉ DE ST-LÉONARD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSIDITE MUNICIPALE:

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTS DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE: Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 14 mars 1967, a adopté le règlement no 687, concernant la prévention des incendies.

DONNE A St-Léonard ce 15e jour de mars mil neuf cent soixante-sept.

Micheline ARCHAMBAULT, Ass.-secrétaire-trésorier

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 727578

PINE LAND CORP., corps

politique et incorporé, dûment

incorporé selon la loi, ayant

son bureau chef et principale

place d'affaires dans les Cité

et district de Montréal,

demanderesse

vs

GEORGE ROUSSEL, vendeur,

des Cité et district de Mon-

tréal, dont la dernière adressa

connue est 1762 rue St-Hu-

bert, apt. 2,

défendeur

et

ROLAND DAIGNEAULT,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur GEORGE ROUS-

SEL est par les présentes re-

quis de comparaître dans un

délai de trente jours à com-

pter de la dernière publi-

cation. Une copie du bref d'as-

signation et de la déclaration

a été laissée au greffe de la

Cour Supérieure à son inten-

tion. Montréal, le 15 mars 1967.

Mario DUCLOS

protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Meyerovitch, Levy &

Goldstein,

avocats,

1255 rue Université,

suite 900,

Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse



VILLE DE MONTRÉAL

SERVICE DES FINANCES — DIVISION DES IMMEUBLES

VENTE A L'ENCHERE de propriétés immobilières

Mercredi, le 29 mars 1967

à 10.30 heures a.m., dans la salle de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville

LOTS VAGUES

QUARTIER AHUNTSIC (mun.)

PAROISSE SAULT-AU-RECOLLET (cad.)

Vente no 1 — Un lot situé à l'angle sud-est de la rue SACKVILLE et de l'avenue CHARLAND, tel que délimité par les lettres A B C D A sur le croquis no CR-4134, préparé par le service des travaux publics et daté du 3 octobre 1966. Règlements de zonage: Commercial, classe II, article 4.9, règlement 1920. Hauteur: 2 à 4 étages. Alignement: sujet à l'approbation du directeur des permis et inspections.

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.)

PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 2 — Un lot situé à l'angle nord-ouest du boulevard DES TRINITAIRES et de la rue HAMILTON. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5.20A. Hauteur: minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5.20D. Alignement: Article 5.2, règlement no 2875.

N.B. Clause spéciale: en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente.

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.)

PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 3 — Un lot situé boulevard DES TRINITAIRES, côté nord, à mi-chemin entre les rues HAMILTON et D'ARAGON. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5.20A. Hauteur: minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5.20D. Alignement: article 5.2, règlement no 2875.

N.B. Clause spéciale: en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente.

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.)

PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 4 — Un lot situé à l'angle nord-est du boulevard DES TRINITAIRES et de la rue D'ARAGON. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5.20A. Hauteur: minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5.20D. Alignement: article 5.2, règlement no 2875.

N.B. Clause spéciale: en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente.

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.)

PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 5 — Un lot situé à l'angle nord-ouest du boulevard DES TRINITAIRES et de la rue D'ARAGON. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5.20A. Hauteur: minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5.20D. Alignement: article 5.2, règlement no 2875.

N.B. Clause spéciale: en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente.

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.)

PARO

La moitié du budget pour l'éducation et la santé

QUEBEC (DNC) — Comme par les années passées et selon ce qui était prévu, l'éducation et la santé seront au cours de 1967-68, les deux grands secteurs prioritaires du programme de dépenses du gouvernement québécois.

Ainsi, le budget du ministère de l'éducation connaît une hausse sensible, passant de \$495 millions à \$582 millions, tandis que celui de la santé passe de \$519 millions à \$585 millions.

Alors que le budget total des dépenses du gouvernement s'accroît de \$239 millions, soit 11,2 pour cent, pour atteindre le chiffre record de \$2.695.000.000, les dépenses du ministère de l'éducation vont s'accroître de 17,9 pour cent et celles de

la santé de 12,8 pour cent. Les dépenses de tous les autres ministères réunis s'accroîtront de 6,7 pour cent.

En fait, les dépenses de l'éducation et de la santé comptent pour la moitié du budget. La famille et le bien-être social vient au troisième rang avec \$322 millions (13,1 pour cent), suivi de la voirie avec \$237 millions (9,6 pour cent), du revenu avec \$138 millions (6,4 pour cent), des travaux publics avec \$93 millions (3,8 pour cent), de l'agriculture et de la colonisation avec \$92 millions (3,7 pour cent), de la justice avec \$57 millions (2,3 pour cent).

En fait, ces huit ministères se répartissent 88 pour cent du budget.

Les diplômés de l'U. de M. réclament:

Un facteur de rattrapage dans les subventions de Québec aux universités

Dans le partage des subventions gouvernementales aux universités, la plus stricte justice existe que le gouvernement du Québec tende à corriger le plus rapidement possible le déséquilibre qui existe entre les universités francophones et anglophones du Québec", a déclaré hier Me Jean-Claude Delorme, président de l'Association des diplômés de l'université de Montréal, quelques heures avant le discours du budget.

"Le manque de ressources financières a toujours constitué le handicap majeur qui a empêché l'université de Montréal, en particulier, d'atteindre au niveau d'excellence académique auquel elle aurait dû normalement se retrouver après 50 ans d'existence, a-t-il ajouté.

Rappelant qu'en 1933 et 1934, l'université McGill disposait d'un budget de plus de \$2.500.000 alors que l'université de Montréal avait un budget qui dépassait à peine \$400.000, M. Delorme a dit: "Ce décalage a été constant depuis et il est urgent de le corriger de façon systématique."

Ce rattrapage doit s'intégrer dans une planification éclairée et non pas être laissé au gré de subventions d'appoint ni au

hasard des situations politiques, a-t-il précisé. Le gouvernement devrait incorporer ce facteur de rattrapage aux subventions diverses qu'il verse aux universités francophones de la province.

Le gouvernement et les universités devraient élaborer ensemble une politique cohérente de rattrapage à partir d'un plan dont la réalisation tiendrait compte des moyens financiers du gouvernement de manière à ce que les universités puissent prévoir leur développement en conséquence.

Me Delorme a souligné que le rattrapage peut être réalisé sans que, pour autant, le développement normal des universités anglophones soit compromis. Il serait dangereux d'essayer d'effectuer ce rattrapage par des moyens qui compromettraient la qualité des institutions de langue anglaise.

Précisant sa pensée, il a dit que "ce rattrapage consiste tout simplement à accélérer le développement des universités francophones pour qu'elles atteignent le niveau auquel elles devraient normalement se situer si elles avaient pu évoluer dans des conditions semblables à celles des anglophones. Sans cela, toutes tentatives d'affirmation du Québec est vaine et la conquête de l'avenir absolument illusoire."

Le Québec institue son propre régime d'allocations familiales

QUEBEC (de notre envoyé. — Le gouvernement du Québec créera un précédent au Canada en instituant son propre régime d'allocations familiales qui aura lieu pour effet d'augmenter, en moyenne de 50% les sommes que les familles reçoivent déjà du gouvernement d'Ottawa.

Cette mesure que le ministre des finances, M. Paul Dozois, a qualifiée de modeste mais de réaliste, ne constitue d'ailleurs qu'un premier pas vers un objectif plus fondamental: la prise en charge par Québec de tout le régime des allocations familiales.

A compter donc du 1er avril prochain, tous les enfants du Québec de leur naissance jusqu'à 16 ans exclusivement auront droit à une allocation graduée selon le rang qu'ils occupent dans la famille. Ces prestations seront établies d'après le barème suivant: \$30 par année pour le premier enfant, \$35 pour le deuxième, \$40 pour le troisième, \$50 pour le quatrième, \$60 pour le cinquième, \$70 pour le sixième et pour chacun des suivants de moins de 16 ans.

En outre, une allocation supplémentaire de \$10 par année sera versée aux enfants de 12 ans et plus, mais de moins de 16 ans.

Dans son discours du budget, M. Dozois a souligné le double objectif que poursuivait le nouveau régime québécois d'allocations familiales: d'une part assurer au profit des familles moins fortunées une vaste redistribution des revenus, d'autre part compenser les familles nombreuses pour les charges plus considérables qu'elles doivent assumer.

Le ministre des finances a qualifié de tout à fait inadéquat le régime qui prévalait actuellement à l'échelle de tout le pays, notamment parce que le montant des prestations est insuffisant compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et que ce montant n'a aucune relation avec le nombre d'enfants dans l'unité familiale.

Après avoir constaté la déficience du régime actuel et étudié plusieurs mesures correctives déjà avancées par des membres de l'opposition et des spécialistes de la sécurité sociale et de la démographie, le gouvernement en est arrivé à la conclusion que des réformes immédiates s'imposaient.

En vertu du régime supplémentaire proposé, quelques 800 milles familles au Québec se partageront une somme annuelle d'environ 88 millions de dollars.

Quant à la proposition de Québec de prendre graduellement à sa charge tout le régime des allocations familiales, inutile de répéter qu'elle tient toujours, a dit M. Dozois. Cette proposition était contenue au mémoire présenté par le premier ministre Johnson à la conférence fédérale-provinciale de septembre dernier.

Il s'agit là, a rappelé le ministre des finances, d'un domaine de compétence provinciale que le gouvernement central a occupé, en grande partie à la faveur de sa mainmise sur les ressources fiscales des provinces au moment de la guerre.

Les allocations québécoises commenceront donc à couvrir le 1er avril; un premier paiement sera effectué le 1er juillet pour les mois d'avril et de mai, un second le 1er décembre et par la suite, tous les cinq mois.

A remarquer cependant que les exemptions d'impôt de \$300 par enfant admissible aux allocations familiales seront supprimées à partir du 1er juillet. Par contre, les allocations scolaires pour les enfants qui ne sont pas admissibles ne seront pas modifiées et les exemptions d'impôt seront maintenues à \$550 par enfant.

Progrès dans les négociations chez les postiers

OTTAWA — Le ministère des postes annonce qu'il y a eu progrès dans ses entretiens avec l'union des postiers et l'union des facteurs sur les changements que le rapport Montpetit suggérerait dans les conditions de travail aux postes.

Selon un communiqué officiel, le ministère a mis en vigueur jusqu'ici 35 des 160 recommandations tandis que huit autres, touchant la réforme de l'administration du personnel, sont en voie d'application. Les discussions se poursuivent au sujet des autres recommandations et on prévoit qu'un bon nombre d'entre elles seront appliquées dans un avenir prochain.

Les représentants du ministère et des syndicats tiendront bientôt des rencontres spéciales pour étudier quelques-unes des grandes questions soulevées dans le rapport: établissement de commissions mixtes syndicales-direction en vue de consultations à tous les niveaux, procédure de règlement des griefs, code de discipline et ancienneté.

Allègement du fardeau fiscal pour le petit contribuable

De notre envoyé spécial, Jean FRANCOEUR

QUEBEC — Allègement du fardeau du contribuable à revenu modique, tel est un des traits majeurs du réaménagement fiscal proposé hier soir dans le discours du budget par M. Paul Dozois, ministre des finances.

Conformément à une promesse faite par l'Union nationale, au cours de la dernière campagne électorale, tout paiement d'impôt sur le revenu sera supprimé pour le contribuable marié gagnant moins de \$2.000 et pour le contribuable marié gagnant moins de \$4.000.

Il ne s'agit pas d'une majoration générale des exemptions actuelles qui sont de

\$1.000 pour les célibataires et de \$2.000 pour les personnes mariées. Une telle majoration entraînerait des pertes considérables pour le trésor public et favoriserait beaucoup plus les contribuables à revenu élevé que ceux dont le revenu est modeste, a expliqué M. Dozois.

Il ne s'agit pas non plus d'un régime de dégrèvement forfaitaire comme le recommandait la commission d'enquête sur la fiscalité au Québec (le rapport Bélanger).

Pour le moment, le dégrèvement proposé prendra la forme d'un remboursement de l'impôt payé, après production des déclarations d'impôt pour

chaque année; les déductions à la source continueront d'être effectuées pour des raisons d'ordre administratif. Cette mesure s'appliquera rétroactivement au 1er janvier 1967.

De même, autre mesure d'allègement du fardeau fiscal, le gouvernement remboursera la moitié de la contribution au régime de rentes du Québec de tout travailleur autonome (à son compte) gagnant moins de \$2.000 s'il est célibataire, et moins de \$4.000 s'il est marié. Cette mesure vaut également pour l'année 1967.

Le réaménagement comportera aussi la disparition des exemptions de \$300 par enfant et, en remplacement de cette exemption, l'institution d'un

programme québécois d'allocations familiales.

Quels seront les effets de ce réaménagement?

Selon M. Dozois, le dégrèvement d'impôt pour les personnes gagnant moins de \$2.000 ou \$4.000 selon les cas, profitera à quelque 330.000 contribuables qui n'auront plus un seul sou d'impôt à payer.

Quant au programme d'allocations familiales, sur 800.000 familles environ 100.000, qui ne paient aucun impôt, en retireront le plein avantage; le régime profitera également à des degrés divers, à quelques 650.000 autres familles; tandis que le 10% des familles qui restent y perdront, puisqu'elles recevront moins

en allocations familiales qu'elles ne touchent actuellement en vertu de l'exemption de \$300, par enfant dont le réaménagement fiscal prévoit la disparition.

De façon générale, a précisé le ministre des finances, tout contribuable marié sera avantagé s'il a un ou deux enfants et gagne moins de \$8.000; avec trois enfants, il sera avantagé s'il gagne moins de \$9.000; et avec quatre enfants, moins de \$10.000.

De même, il a été prévu, pour les personnes dont les revenus dépassent faiblement les limites de \$2.000 et \$4.000, que jamais l'impôt qu'elles devront payer ne réduira leur revenu à un montant inférieur à ces limites.

L'augmentation des revenus proviendra de la hausse de la taxe de vente, de la taxe sur les repas et sur les télécommunications

QUEBEC (DNC) — Dans son discours du budget, le ministre des finances, M. Dozois a annoncé des augmentations de taxes dans trois secteurs: les ventes au détail (dès aujourd'hui), les repas et chambres d'hôtel (le 15 avril) et les télécommunications (dès aujourd'hui). Les taux de ces taxes augmentent de 2 pour cent, passant tous les trois de 6 à 8 pour cent.

Le produit de ces augmentations s'établira comme suit: Taxes de vente au détail:

\$119 millions
Repas et chambres d'hôtel:
\$10,7 millions
Télécommunications:
\$1,85 millions
Total
\$131,55 millions

M. Dozois a expliqué qu'il

n'augmentait pas plutôt l'impôt sur les sociétés commerciales parce que si Québec prenait l'initiative dans ce domaine, il poserait un geste qui mettrait en péril l'implantation de nouvelles entreprises dans la province.

Quant à l'impôt sur le revenu des particuliers, il aurait fallu l'accroître de plus de 20 pour cent pour obtenir les sommes nécessaires; solution que le ministre qualifie de non-réaliste.

D'autre part, comme la taxe de vente est, à compter d'aujourd'hui, portée de 6 à 8 pour cent, Québec ne pourra se rendre à la demande de la ville de Montréal, appuyée par plusieurs autres villes notamment Québec, que le gouvernement l'autorise à imposer 1

pour cent de taxe de vente additionnelle.

La part qui reviendra aux municipalités restera donc la même, c'est-à-dire qu'au lieu de représenter 33 et un tiers pour cent, elle représentera 25 pour cent du nouveau taux de 8 pour cent.

Dans le cadre général d'un réaménagement des impôts, le gouvernement a l'intention de faire étudier, au cours de l'année, une nouvelle formule de partage de l'impôt foncier dont les municipalités ne peuvent tirer tout ce qui leur est nécessaire tant que les commissions scolaires y sont aussi fortement engagées. D'ici la mise au point d'une nouvelle formule, M. Dozois a invité les dirigeants de l'Union des municipalités et de l'Union des

conseils de comté à examiner avec lui les mesures temporaires qui pourraient être prises pour apporter, dès cette année, des revenus additionnels aux municipalités.

D'autre part, le ministre des finances impute à deux raisons principales sa décision de hausser les taxes mentionnées: le refus d'Ottawa de transférer les revenus suffisants et l'impossibilité de fixer un objectif d'emprunt supérieur à \$450 millions pour l'année qui s'en vient.

Voici quel raisonnement il a tenu pour arriver au chiffre de \$131 millions de hausse de taxes:

En tenant compte, bien entendu, des objectifs qu'il s'est fixés le gouvernement disposera avant le réaménagement fiscal qu'il propose de

revenus s'élevant pour 1967-68 à quelque \$2.143.000.000.

Avant la mise en vigueur du réaménagement fiscal, le surplus au compte ordinaire serait de \$80 millions. Comme les dépenses d'immobilisation seront de \$296,8 millions, le déficit total des comptes budgétaires s'élèverait à \$236,8 millions. Toutefois, tenant compte que chaque année une partie des crédits n'est pas dépensée, M. Dozois estime que les besoins d'emprunts décaissant des comptes budgétaires seront effectivement de \$190 millions.

Il faut ajouter à ce dernier montant, \$160 millions nécessaires par les opérations non budgétaires (remboursements d'emprunts avancés et les emprunts de l'Hydro-Québec, soit \$200 millions.

Une misère humaine indigne de la terre des hommes

UNE HISTOIRE VÉCUE ENTRE 75,000 AUTRES



2 heures du matin. Appel au poste de police. Deux enfants ont été abandonnés à la maison. Les parents sont disparus.

L'Accueil des jeunes entre en scène. Les enfants sont logés pour la nuit. Plus tard, on leur trouve un "foyer nourricier" où ils s'épanouissent dans une atmosphère familiale. L'été, ils bénéficient de plusieurs semaines dans une colonie de vacances.

Ces jeunes vivront une vie normale.

À besoins plus grands contributions plus généreuses

PARTAGEONS AVEC LA

fédération

DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES 445 ST-FRANÇOIS-XAVIER



OBJECTIF \$3,050,000 DU 5 AU 20 MARS

Un verre d'eau pure... un verre d'ÉVIAN bien sûr!

Eau minérale... eau de tous les jours:

- sur la table familiale
- pour le voyageur et le sportif
- complément idéal d'un bon mix

Disponible dans toute la province en bouteilles de 30 onces et cannettes de 35 onces.

EVIAN SOURCE CACHAT FRANCE: MONTREAL 725-5628

EVIAN est servie sur la meilleure eau alpine du monde, celle d'AIR FRANCE.

SERVEZ L'AUTENTIQUE

Polmos VODKA POLONAISE!



Voici la Polmos Vodka Wyborowa. Certains préfèrent la prendre nature et glacée afin de la savourer à son meilleur. D'autres la mélangent dans leur cocktail favori. Mais peu importe la manière dont vous la servez, cette boisson claire et douce possède une saveur raffinée qui la caractérise. Assurez-vous toujours si c'est bien une Polmos Vodka Wyborowa de Pologne — le pays qui inventa la vodka.

Disponible à tous les magasins de la RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC Code No 375A Prix: \$6,40

McGUINNESS DISTILLERS (AGENCIES) LTD.

A L'EXPO 67:

Des hôtesse de tous pays au centre de radiotélévision



La première de sept hôtesse étrangères devant travailler au Centre international de Radio-télévision, Mirella Aranas, est arrivée hier de Bruxelles. On l'a aperçue ici à sa descente d'avion. Mlle Aranas représentera la radiotélévision belge au CIR durant l'Expo 67. Aujourd'hui, c'est au tour de Mlle Dagmar Hoeverova de Tchécoslovaquie qui représentera son pays au même centre, à arriver à Dorval. Mlle Hoeverova qui a 23 ans, travaille dans le département des relations internationales de la télévision tchèque depuis 1963. A part le tchèque, le russe, l'allemand et le serbo-croate Mlle Hoeverova parle le français et l'anglais. En fin de soirée, hier, Mlle Robin Maynard d'Australie nous arrivait également pour occuper son poste au sein du même organisme. Mlle Maynard, réalisatrice de radio du service des émissions éducatives de son pays, se joindra avec six autres hôtesse étrangères, aux hôtes et hôtesse déjà en place et recrutés au Canada. On sait que ce centre de radiotélédiffusion permettra au monde entier, pendant la période de l'Expo d'être à l'écoute de la TERRE DES HOMMES.

Concours national annuel des femmes journalistes

A l'occasion du Centenaire de la Confédération, un prix de \$500 sera décerné à un auteur féminin qui aura soumis un texte se rapportant à l'histoire du Canada, lors du concours national annuel du Canadian Women's Press Club. Ce prix spécial sera attribué à la gagnante de la catégorie du Centenaire pour une série de trois articles ou plus ou pour une œuvre d'au moins 10,000 mots. Les articles soumis dans cette catégorie doivent avoir été publiés au Canada depuis le 1er janvier 1965.

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!

Rosé pétillant
FAISCA
R.A.D. No 534-G 26 oz 87.85

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY
DECORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

G. PAIEMENT & ASSOCIES INC.
Décoration intérieure
Esthétique industrielle
1550-A, boul. St-Joseph, MtL
525-4222

VIAU, MORISSET INC.
décorateurs - ensembleurs
Jacques Viau Bernard Morisset
Laurent Barabé Marguerite Senay
Luc Savé Pierre Leduc (assistant)
720 boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal — 937-9324

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL — 866-9854

PAUL-O. TREPANIÉ
ARCHITECTE
GRANBY — 372-5888
MONTREAL — 276-6013

Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24 842-9528

Il y a actuellement au Canada plus de femmes mariées en emploi que de célibataires

• le quotient syndical des femmes est trop faible

Les femmes constituent actuellement 33 p.c. de toute la main-d'œuvre nationale; les femmes mariées en emploi représentent 52 p.c. de la main-d'œuvre féminine. Ces chiffres qui viennent d'être publiés par le Bureau de la

main-d'œuvre nationale prouvent une fois de plus l'importance pour les femmes d'être mieux organisées sur le plan professionnel.

"Maintenant que les femmes sont sorties de la cuisine pour entrer dans les bureaux, l'étape logique à envisager est l'admission aux conventions collectives", déclare la première directrice du bureau des femmes au ministère fédéral du Travail.

Marion Royce, qui a pris sa retraite en janvier après 12 années passées à la surveillance des femmes au travail, dans différents milieux, au Canada, affirme que l'on devrait être plus au courant du rôle des femmes dans les syndicats.

"La profession d'infirmière est un bon exemple. Il y a eu une importante révolution dans le domaine de l'action collective en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires." La question syndicale des femmes est encore rien comparativement à leurs besoins.

Mlle Royce est une femme à l'allure distinguée, née à St. Thomas, Ont. Elle a étudié l'histoire sociale à l'université de Toronto.

Durant dix ans, elle a voyagé dans 24 pays pour le Y.M.C.A. mondial, dirigeant des enquêtes internationales sur le statut de la femme au travail.

Points de ressemblance

"Les problèmes sont universels", dit Mlle Royce, parce que toutes les femmes, qu'elles soient Russes, Françaises ou Canadiennes, ont en commun les fonctions biologiques de la maternité.

Au cours des 12 années qu'elle a passées dans le bureau des femmes, les changements les plus marquants

qu'elle a observés dans l'orientation des carrières féminines ont été le retour des femmes mariées au travail et l'accroissement du nombre des femmes d'âge moyen au travail.

Il y a maintenant plus de femmes mariées que de célibataires sur le marché du travail au Canada.

"Dans le passé, les normes de rendement dans le monde du travail étaient basées sur les hommes. Les femmes, à cause de leurs fonctions maternelles, devaient avoir un statut différent de celui des hommes", dit Mlle Royce. Bien qu'il ne faille pas généraliser, Mlle Royce est d'avis que certains employeurs ont encore des préjugés lorsqu'il s'agit d'embaucher des femmes, sans égard pour leurs capacités réelles.

Mlle Royce affirme que les femmes sont limitées dans leurs carrières en grande partie par leurs propres inhibitions. Au Canada, par exemple, les femmes sont rares dans le domaine de la médecine et celui de l'architecture, alors qu'elles accomplissent couramment ces fonctions dans les autres pays.

Parlant des femmes qui retournent au travail quand elles ont atteint un certain âge, Mlle Royce déclare que celles-ci sont quelquefois irrealistes dans leurs demandes.

"Nous essayons de souligner l'importance pour les femmes d'âge moyen de pouvoir suivre des cours de rattrapage", dit Mlle Royce.

Après avoir mis en ordre certains détails avant de quitter son bureau, Mlle Royce ira vivre à Toronto.

Elle entend continuer à s'intéresser à l'histoire de l'art et à la musique.



JARDIN D'ENFANTS commandité par la ville de Vienne à l'Expo 67. Il sera situé dans l'île Ste-Hélène, à la sortie du métro c'est-à-dire au cœur même de l'Expo. Ce parc, où les enfants seront les rois est la synthèse du terrain de jeux, de la garderie et de la maternelle. Pour les Autrichiens, c'est le "kindergarten". Il servira au Canada d'expérience pilote. Le jardin accueillera des enfants de 3 à 6 ans inclusivement.

Une collection de fourrures canadiennes au pavillon du Québec

Les maîtres-fourreurs associés ont décidé de lancer un grand concours de croquis de modèles de fourrure à l'occasion de l'Expo universelle. Les auteurs des trois meilleurs croquis se verront offrir en prix, trois manteaux de fourrure. C'est le public qui sera juge du meilleur croquis car ils seront tous en montre au pavillon du Québec, à Expo 67. Ceux qui seront choisis se-

ront exécutés et constitueront une collection permanente de fourrures.

Le concours est ouvert à tous les couturiers amateurs, c'est-à-dire à tous ceux qui s'intéressent au croquis de mode et qui n'en font pas un métier. L'adresse de l'association des maîtres-fourreurs associés, est 1290 rue Saint-Denis, Montréal. Le concours se terminera le 14 avril prochain.

UNIQUE... LA CUISINE EN COULEUR
ou
La cuisine qui parle aux yeux
Collection de 100 cartes en couleur avec, au verso, la photo des ingrédients entrant dans la composition des plats et, au verso, la recette en poésie culinaire. Collection très utile aux cuisiniers et apprécie des ménagères. Prix de la collection: \$6.90 plus taxe provinciale de 4%
Liste des sujets envoyée sur demande
AU CEP D'ANJOU
470, Avenue Ogilvy, Montréal 15
Tel.: 276-1224 ou 276-1127

GASTRONOMIE

J'ai lu récemment, je ne me souviens plus où, la recette infallible pour la réussite d'un bon dîner. Voici, de mémoire, les ingrédients.

- des amis gais, amusants, et si possible... avec de l'esprit
- une table joliment mise, car il arrive que les yeux, comme l'estomac, aient eux aussi besoin de se nourrir
- une bonne cuisine, évidemment, et de bons vins
- le tout à traiter avec attention, avec amour, et à servir rapidement.

Et maintenant une recette pour votre menu de Pâques.

Le jambon de la cabane à sucre

Cette spécialité québécoise tirée du livre de recettes canadiennes Laura Secord, a une saveur unique. Mais on peut également préparer un jambon succulent avec du jus de pomme.

Placer dans une grande casserole un jambon de 8 à 10 livres. Arroser de trois pintes (15 tasses) de séve d'érable ou de jus de pomme. Couvrir et mijoter sur feu doux deux heures et demie à trois heures ou jusqu'à ce que le jambon soit tendre. Retirer de la casserole en réservant le jus. Dans un petit bol, couvrir 2 tasses de raisins secs avec 2 tasses du liquide chaud. Si nécessaire, retirer la couenne du jambon et couvrir le gras d'un mélange de 2 tasses

de sucre d'érable, 2 c. à thé de moutarde en poudre, 1 c. à thé de clous de girofle broyés, 1/4 de tasse d'eau.

Placer le jambon dans une rôtissoire, l'entourer des raisins secs égouttés et de 1 tasse environ du jus des raisins secs. Cuire à 300° F., 30 minutes de plus. Retirer le jambon et le garder au chaud. Mélanger pour faire une pâte lisse 2 c. à table de farine et 1/4 de tasse d'eau froide. La verser en remuant dans la rôtissoire et laisser mijoter, en remuant constamment, jusqu'à ce que le mélange épaississe. Servir la sauce sur le jambon chaud.

RENÉE



Le docteur et Madame Paul Dagenais-Pérusse, de Montréal, annoncent le mariage de leur fille, Danielle, à Monsieur et André Jolicoeur, fils de Monsieur et Madame Jean-Paul Jolicoeur, d'Outremont. Le mariage aura lieu au mois de mai prochain.

Notes et maximes

de Marcelle Auclair

Chagrin d'amour ne dure plus toute la vie, depuis qu'on le soigne, comme l'anxiété, à coups de "tranquillisants".

Notes et maximes

de Marcelle Auclair

Il est difficile d'être une jeune fille; il est donc souhaitable de ne pas éterniser cette situation incommode.

CIDRE DE NORMANDIE



MAISON FRAISSE
Léger - Fruité
Pétillant
Importé de France
TENEUR EN ALCOOL 11%
En vente dans tous les magasins d'alimentation spécialement dans les centres des produits de choix
Est servi dans les restaurants, boîtes à chansons, etc., licenciés ou non.
Distributeur-grossiste
AU CEP D'ANJOU
470, Avenue Ogilvy
Montréal, 15 — P.Q.
276-1224 ou 276-1127

En cas de divorce, le conjoint le mieux pourvu devrait aider l'autre

OTTAWA. — Un professeur de droit a déclaré devant le comité parlementaire sur le divorce que les épouses divorcées devraient, dans certains cas, verser une pension alimentaire à leurs maris.

"Les lois actuelles concernant la pension alimentaire sont basées sur l'inégalité et on pourrait établir le cas de réciprocité totale", d'expliquer le professeur Julian Payne, de l'université Western Ontario. Cependant, a-t-il dit, il devrait exister une loi obligeant l'épouse à subvenir aux besoins matériels de son mari ou des enfants, dans les cas où le mari n'est pas en mesure d'assumer ces charges.

Le concept de la faute ne devrait pas entrer en ligne de compte pour les décisions concernant la pension alimentaire. Actuellement, l'épouse doit prouver que son mari est coupable d'offense, notamment l'adultère, avant de pouvoir recevoir une pension alimentaire. Cette pension, de souligner le professeur Payne, devrait être accordée comme principe voulant qu'on donne à ceux qui en ont besoin, mais ne doit pas susciter un état d'indolence chez les personnes qui la reçoivent.

TECK et PALISSANDRE

CHAMBRES DINETTES SALONS TABLES SOFAS et CHAIRES BIBLIOTHEQUES BUREAUX BANCS LAMPES

STYLE ET BON GOÛT
+ PLUS BAS PRIX
+ QUALITÉ
+ PLUS VASTE CHOIX
= MEILLEUR ACHAT EN VILLE

BONDI MEUBLES SCANDINAVES CONTEMPORAINS
9240, boul. ST-LAURENT
381-7619 (FERMÉ LE MERCREDI)

Ottawa assumera désormais l'entretien des tombes des pères de la Confédération

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a fait connaître sa décision d'assumer désormais la charge financière de l'entretien perpétuel des tombes des 36 pères de la Confédération canadienne.

En annonçant cette décision, M. Arthur Laing, ministre du Nord canadien, a déclaré que la direction des parcs nationaux et des lieux historiques a déclaré:

"Le Canada néglige un devoir sacré en n'entourant pas des soins dont il convient le lieu du dernier repos de ces Canadiens éminents. Nous nous sommes entendus collectivement de nous en remettre à l'initiative des parents de ces familles et à celles d'organismes privés."

Le ministre a annoncé que la première étape de ce programme d'entretien des tombes des pères de la Confédération comprendra un relevé détaillé de la documentation relative aux 36 sépultures. Le programme prévoit également que chacune des tombes sera marquée d'une plaque particulière et que le gouvernement fédéral accordera une aide financière aux particuliers ou aux associations qui désirent participer à l'érection ou à l'entretien des monuments funéraires rappelant l'un quelconque des pères de la Confédération.

Les tombes visées au Québec sont celles de Georges-

Etienne Cartier et de Thomas D'Arcy McGee, au cimetière de la Côte-des-Neiges à Montréal; de A.T. Galt, au cimetière Mont Royal à Montréal; de H.S. Langevin, au cimetière de l'Hôtel-Dieu à Québec; de E.P. Taché, au cimetière de Saint-Thomas-de-Montmagny, à Montmagny; et de J.C. Chapais, à Saint-Denis-de-Kamouraska, Kamouraska.

Pour le Nouveau-Brunswick, les tombes visées sont celles de E.B. Chandler, à Dorchester, comté de Westmorland; de C. Fisher, au cimetière de Forest Hill, Frédéricton; de J.M. Johnson, au cimetière St. Paul entre Chatham et Newcastle; de B. Mitchell, au cimetière St. James New-castle; de S.L. Tilley, au cimetière de Fernhill; Saint-Jean; de R.D. Wilnot, au ci-

metière d'Oronoto, et de W. H. Stearns, au cimetière Fernhill, à Saint-Jean.

Le relevé des lieux de sépulture des pères de la Confédération effectué par le ministère du Nord canadien établit que l'île du Prince-Edouard a eu sept pères de la Confédération, la Nouvelle-Écosse, six, Terre-Neuve, deux, l'Ontario, sept, et la Colombie-Britannique, un.

Des travaux publics pour \$24 millions au Québec en 67-68

OTTAWA — Le ministère des Travaux publics dépensera \$24.490.497 dans la province de Québec au cours de l'exercice financier 1967-1968, a fait savoir le président du Conseil du Trésor, M. Edgar J. Benson, en déposant aux Communes les prévisions budgétaires pour l'année qui prendra fin le 31 mars 1968.

On compte 39 projets de plus de \$50.000 qui seront entrepris au Québec, pour un total de \$10.030.000. De plus, le ministère des Travaux publics consacrera \$10.780.497 à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments publics et \$3.669.000 à des projets spéciaux, dont \$3.000.000 à la construction de la route 6 dans les comtés de Matane et Gaspé-Nord.

Voici les détails des projets qui seront entrepris au Québec cette année:

Rivière-Comeau — réparations et améliorations portuaires: \$80.000.
Baie-des-Sables — réparation de quai \$60.000.
Redford — bâtiment public — achèvement \$75.000.
Cap-aux-Meules — réparation de quai \$70.000.
Cap-de-la-Madeleine — Ste-Marthe — mur de soutènement \$60.000.
Capleton — réparation et prolongement de quai — achèvement \$95.000.
Chambly — bâtiment public rajout et modifications \$95.000.
Champlain — mur de soutènement \$100.000.
Cité de Jacques-Cartier — bâtiment public — rajout et modifications \$150.000.

Gros-Cacoma — aménagement portuaire \$2.000.000.
Havre-Aubert — hangar — achèvement \$80.000.
Hauterive — bâtiment public — achèvement \$165.000.
Hull — imprimerie — modifications — achèvement \$210.000.
Lennoxville — bâtiment public \$55.000.
Matane — améliorations portuaires \$2.000.000.
Miramichi — reconstruction de quai \$200.000.
Montréal — bâtiments de l'Office national du film — améliorations et nouveau bâtiment de la direction de la distribution \$300.000.
New Richmond — bâtiment public, achèvement: \$200.000.
Paspébiac — améliorations portuaires, achèvement: \$600.000.

Québec — bâtiment pour la division de l'impôt, ministère du Revenu national: \$1.000.000.
Rivière-au-Renard — améliorations portuaires \$400.000.
Roxboro — bâtiment public, rajout et modifications: \$110.000.

Sainte-Anne-des-Monts — bâtiment public, achèvement: \$60.000.
Saint-Césaire — bâtiment public: \$55.000.

Sainte-Foye — bâtiment public: \$100.000.

Saint-Rémi — bâtiment public: \$65.000.

Sainte-Thérèse-de-Blainville — bâtiment public: \$300.000.

Saint-Tite — bâtiment public: \$75.000.

Sept-Îles — réparations et améliorations portuaires: \$65.000.

Sept-Îles — bâtiment public, rajout et modifications: \$175.000.

Sillery — brise-lames et dragage, achèvement: \$75.000.

Tadoussac-Anse-à-l'Eau — réparation de quai, achèvement: \$100.000.

Témiscamingue — bâtiment public: \$70.000.

Tracy — mur de soutènement \$55.000.

Valleyfield — bâtiment public \$400.000.

Varennnes — bâtiment public \$35.000.

Varennnes — mur de soutènement \$80.000.

Vercheres — mur de soutènement \$75.000.

Entretien et fonctionnement des bâtiments publics \$10.780.497.

Contribution du gouvernement fédéral au coût de la reconstruction du pont entre Calumet et Bryson \$250.000.

Subventions au bassin de radoub — Montréal — Canadian Vickers Ltd. statutaire \$180.000.

Contribution du gouvernement fédéral au coût de la construction de la route No 6 dans les comtés de Matane et de Gaspé. Nord \$3.000.000.

Contribution du gouvernement fédéral au coût de la reconstruction du pont de Portage-du-Fort \$150.000.

Barrage de Témiscamingue — réparations et améliorations — contribution du gouvernement fédéral \$100.000.



Les adieux de l'ARC

De Marville à Virton

par Yves MARGRAFF

VIRTON (LeD) — Dans une charmante localité des Ardennes belges, un monument exotique se dresse désormais. C'est un totem indien de 15 pieds, sculpté dans un cèdre de la Colombie-Britannique et que des aviateurs canadiens ont offert à la population de Virton, en guise de cadeau d'adieu.

Mais quels sont donc ces militaires qui entretiennent des relations amicales dans un pays où le Canada n'a jamais eu aucune base? Il se fait simplement que les aviateurs de Marville, depuis 1954, avaient pris l'habitude de se loger en Belgique. Pas tous, bien sûr, mais un grand nombre de familles se sont logées à Virton et dans les environs où comme dans toute la Belgique, on ignore ce qu'est une crise de logement. Des amitiés se sont nouées. Des mariages aussi ont été contractés entre de jeunes aviateurs et des jeunes filles de Virton.

Mais à présent que l'ARC doit quitter le premier avril toutes ces bases de France (à moins que le président de la République dise, ce matin-là, avec un sourire entendu: "Poisson d'avril...") c'est le temps des adieux.

Pour marquer l'événement, et pour laisser un souvenir tangible à la population de Virton, les aviateurs se sont cotisés et ont commandé en Colombie-Britannique un totem d'une assez belle venue ma foi qui a été inauguré ces jours derniers sur la place de la localité.

Grand concours de peuple qui témoigne de l'amitié que les militaires canadiens et leurs familles ont su inspirer à leurs hôtes ardennais. Cérémonie haute en couleurs à laquelle participaient notamment le chef Khut-La-Cha et son épouse venus spécialement.

RELATIVITÉ

Dur coup porté à la théorie d'Einstein!

OTTAWA — Un savant canadien, M. James C. W. Scott, a avancé une théorie qui, d'après lui, prouverait des brèches dans la théorie générale d'Albert Einstein, depuis longtemps acceptée, de la relativité et de l'espace courbe.

Il a publié sa théorie dans le magazine britannique "Nature" et, déjà, certaines indications laissent penser qu'elle pourrait éveiller passablement d'intérêt dans la communauté scientifique.

M. Scott a déclaré dans un interview, que sa théorie maintient que la vitesse de la lumière n'est pas affectée par le champ gravitationnel. Une conséquence nécessaire de la théorie d'Einstein arrive à la conclusion contraire.

Dans sa théorie, cependant, de même que dans les théories d'Einstein, la direction d'un faisceau de lumière est réfléchi par le champ gravitationnel.

M. Scott, membre du Bureau de la recherche sur la défense au Canada depuis la fondation de celui-ci en 1947, a dit que l'Institut de technologie du Massachusetts, entreprendra des expériences en vue de prouver laquelle des deux théories est véritable.

Un immense radar réfléchira un signal provenant de la planète Vénus, d'abord quand le faisceau se trouvera très loin du champ de gravitation du soleil et, plus tard, alors que le faisceau passera très près de ce même champ de gravitation.

M. Scott a déclaré que, si sa théorie est exacte, la vitesse de la lumière enregistrée dans les deux cas par le poulis du radar, sera la même. "Si cela arrive," a-t-il déclaré, "la théorie d'Einstein tombera en désuétude, ou alors, se verra très sévèrement compromise."

Daoust: la condamnation d'Yvon Dupuis, bientôt en Cour d'appel

L'appel de M. Yvon Dupuis contre un verdict de culpabilité en rapport avec des accusations de trafic d'influence s'ouvrira lundi devant la Cour d'appel de Québec, à Montréal, a annoncé Me Raymond Daoust, procureur de l'ancien ministre d'Etat du cabinet Pearson.

Me Daoust a révélé qu'il est probable que l'appel sera entendu par cinq juges de Montréal et de Québec, qui n'ont pas encore été désignés.

M. Dupuis, ancien député libéral de St-Jean-Berville-Napierville aux Communes avait été trouvé coupable par un jury le printemps dernier et condamné à \$5.000 d'amende.

La condamnation faisait suite à des accusations en rapport avec une tentative d'un groupe de promoteurs d'obtenir un permis de paris mutuels à un hippodrome qui devait être érigé à St-Jean, à 25 miles au sud-est de Montréal.

L'appel devait d'abord être entendu en janvier mais avait été remis à la demande de Me Daoust, jusqu'à ce que l'autre procureur de M. Dupuis, Me Paul Partineau, d'Ottawa, ait terminé d'autres causes et ait le temps de s'occuper de l'affaire.

DUPUIS

POUR

L'UI



Chemises sport "Aristocrat" en merveilleux Tycora® ! Créations CORONATION KNIT

Choisissez les chemises sport en tricot Tycora®, à col mou, pointes courtes, poches boutonnées. Devant plastron boutonné. — Tons: beige, poudré, bourgeois, vert, marine, vert bouteille, royal. P.M.G. EXG.

PRIX DUPUIS

6.95 ch.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — Rez-de-chaussée — Rayon 620

POURQUOI PAS CHEZ DUPUIS... A 2 PAS SEULEMENT DU METRO
DUPUIS 865 EST, RUE STE-CATHERINE

Les écoles privées sont d'accord avec le gouvernement pour épurer le secteur privé de l'enseignement

Les récents déboires de deux écoles privées de la région métropolitaine ont jeté le discrédit sur l'ensemble des écoles privées. Nous comprenons parfaitement bien les réactions des autorités gouvernementales devant une telle situation.

Mon désir de légiférer dans le but de prévenir de telles situations est louable. Toutefois, le but visé par le décret ministériel 1828 n'est pas atteint. Nous soumettons que cette nouvelle législation provoque plus de problèmes que de solutions.

Nous croyons que le seul moyen efficace et démocratique de donner à cette province une loi positive pour régir les écoles professionnelles privées serait de faire la refonte complète de la loi en donnant démocratiquement aux intéressés l'occasion de faire valoir leurs points de vue au Comité des Bills Publics.

Le décret ministériel 1828 a été adopté en vitesse de façon antidémocratique et comporte des amendements qui inspirent un doute fort sérieux sur leur légalité et le gouvernement devrait prendre les mesures législatives nécessaires pour qu'il n'entre pas en vigueur le 1er avril prochain.

Les écoles privées suggèrent qu'un plan d'action logique et ordonné pour l'accréditation soit étudié et mis en vigueur pour la protection du public et des écoles qui rendent des services éducatifs utiles. Les recommandations des rapports Parent et Tremblay ne devraient-elles pas être mises en application dans l'élaboration de la nouvelle loi?

La Fédération des Ecoles Privées de la Province de Québec a comme principal objectif d'assurer un meilleur service éducatif à la population.



FÉDÉRATION DES ÉCOLES PRIVÉES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
FEDERATION OF PRIVATE SCHOOLS OF THE PROVINCE OF QUEBEC

SECRÉTARIAT PROVISOIRE: 1600, rue Berri, Chambre 213, Montréal 24

CETTE ANNONCE A ÉTÉ SOUSCRITE PAR LES ÉCOLES PRIVÉES SUIVANTES:

MEMBRES DES ÉCOLES PRIVÉES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Académie de Coiffure de Québec, Éng	Collège de Programmation d'Ordinateur électronique	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Académie des Arts du Canada	Collège Mont-Pierre Inc.	École Bélanger Éng	École de l'Hôpital St-Michel
Académie Girouard	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Académie Nationale Radio & T.V.	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Académie Bellande St-Germain Inc.	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Arthur Murray Studio (Jeune Cere.)	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Attention Data Processing Institute Ltd.	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Avenir Ltd. Technical Institute	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Centre Canadien d'Enseignement Esthétique Éng	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Centre de formation en Technique Radiologique Médicale	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Chicago Vocational Training	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Chicoutimi Business College Inc.	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel
Clinique d'Étude Esthétique G.J. Mailhot	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel	École de l'Hôpital St-Michel

déjeuner dans le Rapido

Montréal-Québec

déjeuner:
Départ de la gare Centrale à 07 50h (7h 50 a.m.)
Arrivée à Québec à 11 00h (11h a.m.)
Le samedi, départ à 09 00h (9h a.m.)
Arrivée à Québec à 12 10h (12h10 p.m.)
Le déjeuner est servi dans le train.
Le dimanche, aucun départ.

souper:
Départ de Québec à 17 15h (5h 15 p.m.)
Arrivée à Montréal à 20 30h (8h 30 p.m.)
Le souper est servi dans le train.
Tous les jours sauf le samedi.

Voyage idéal pour les affaires.
Service parfait. Un arrêt à Sainte-Foy.

Le gisement de la Montagne Blanche

Nouvelles révélations dans le conflit qui oppose des prospecteurs au ministère des richesses naturelles

par Jean-Claude LECLERC
(Collaboration spéciale)

Dans une récente conversation téléphonique avec un représentant du "Devoir", l'arpenteur de la Baskatong Mining a nié les affirmations du Service des Arpentages du Ministère des Terres et Forêts d'après lesquelles ses plans de 1961 pour la compagnie seraient erronés. Par ailleurs, un examen comparatif de plans de 1954 à 1963, confirmant l'opinion des Terres et Forêts, ébranle sérieusement la thèse récente du Ministère des Richesses Naturelles à l'effet que la concession minière accordée par la Province à la compagnie n'était affectée que de simples "inexactitudes" et non d'erreurs graves. Enfin l'on apprend des prospecteurs montalais que, pour pouvoir circuler sans entraves sur les lieux de la Montagne Blanche, leurs arpenteurs ont dû en 1965 demander l'aide de la police de Maniwaki. L'affaire s'avère donc moins limpide qu'au début; et à Québec l'on se renvoie la balle d'un ministère à l'autre.

L'AFFAIRE EN BREF

Les 10 et 11 février dernier LE DEVOIR publiait que MM. Alfred Duquette et associés seraient sur le point de perdre un gisement d'environ un demi-million de dollars par suite du refus du Ministère des Richesses Naturelles de corriger la concession minière de la Baskatong Mining émise sur la base d'un plan d'arpentage tenu pour erroné par un autre Ministère et englobant un lot sur lequel Duquette et associés avaient et ont encore des droits, du reste reconnus dans le temps par l'ancien Ministre des Richesses Naturelles M. René Lévesque.

Après avoir d'abord reconnu en 1964 les droits de Duquette et suggéré en 1966 que les plaignants poursuivaient la compagnie devant les tribunaux, le Ministère des Richesses Naturelles, faisant volte-face, prétendit que Duquette n'avait pas de droit ayant planté ses piquets sur le terrain de la compagnie. Pendant tout ce temps la compagnie continuait d'extraire le minéral dans le gisement contesté.

LA VERSION DE L'ARPENTEUR DE LA COMPAGNIE

Au cours d'une longue conversation téléphonique, l'arpenteur de la compagnie a expliqué qu'il avait dû localiser alors l'endroit "au meilleur de sa connaissance" et en utilisant "les documents, les cartes et les notes fournies au gouvernement" entre autres les notes du canton de Baskatong "datant de 1861"; mais il "ne pouvait rien faire avec cela" car de l'arpentage de 1861 "il ne restait rien sur le terrain" à cause "des feux de forêt et des inondations". Or, précise-t-il, "c'est bien difficile dans un canton arpenté il y a cent ans de refaire exactement la même chose"; comme il n'y avait pas alors de carte indiquant des points d'ou partir dans le canton de Baskatong, toujours d'après lui, il était "parti cinq milles plus bas que le lot mentionné pour la mine, soit 30 lots plus bas au sud" dans le canton de Scotte, ce qui expliquerait que "sur une distance pareille, après réarpentage, il puisse y avoir des différences". Tous ses calculs ont été alors soumis au gouvernement qui les a acceptés tels quels. "S'il y avait eu des erreurs dans les calculs il les aurait décelés." Au reste même s'il y avait quelque

différence, "une confusion n'était pas possible sur les lots".

LA MONTAGNE BOUGE...

Or, que révèle un examen attentif de cartes établies par les ministères soit des Mines soit des Terres et Forêts de 1954 à 1963? Dès 1946 une carte du ministère des Mines plaçait la Montagne Blanche (dite aussi Cap Blanc) sur le lot 2.

En 1954, sur une carte des Terres et Forêts compilant les arpentages faits en 1861, 1887, 1935 et 1952, la montagne a encore son cap sur le lot 2. Il en est toujours de même en 1956 sur une carte du ministère des Mines identifiant les claims. Mais voici qu'en 1960 la montagne passe du lot 2 au lot 3 sur lequel est indiquée la concession 475 de la compagnie, et le jalonnement de Duquette no 167,117 tombe alors dans le lac avec tout le lot 2. Même phénomène en 1961. Puis soudain en 1963, suite à l'arpentage de M. Marcel Sainte-Marie pour le ministère des Terres et Forêts, le cap de la montagne réapparaît en plein lot 2, face à un îlot déjà indiqué sur les cartes de 1946 et 1954 et par lequel passait et passe encore la ligne séparant les lots 1 et 2. Que s'est-il donc passé en 1960 et 1961?

LE LOT 1 CHANGE DE CANTON!

Il existe maintenant une compilation des plans récents de M. Sainte-Marie et des plans de 1961 faits par l'arpenteur de la compagnie. Cette carte établit très clairement que l'arpenteur de la Baskatong Mining a placé le cap de la montagne sur un lot qu'il a numéroté 3, et donne comme lot 2 ce que les autres cartes désignent comme le lot 1, et ainsi pendant que la compagnie acquerrait une montagne c'est le lot 1 qui disparaissait de la carte comme s'il était passé dans l'autre canton, dit Scotte!

Or, cette localisation nouvelle en 1961 est d'autant plus étrange que dès 1956 une carte du ministère des Mines identifia nettement, à côté et au nord d'un claim couvrant la montagne, un autre claim pour lequel la compagnie allait demander la concession, soit le claim 64947.

QUEBEC SE RENVOIE LA BALLE

Las d'attendre depuis 1961, M. Alfred Duquette écrit en juillet au nouveau ministre des Richesses naturelles, M. Daniel Johnson. L'assistant-chef de Cabinet M. Roger Ouellet répondit avoir transmis cette demande au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. Le même mois, le ministre M. Clément Vincent écrit que la question relève plutôt du ministère des Richesses naturelles et affirme qu'il en fera part au sous-ministre M. Paul-E. Auger. Le temps passe, pas de réponse. En novembre M. Duquette écrit au sous-ministre M. Auger qui en décembre finit par répondre que le ministère ne voit pas de raison pour recommander au ministre de modifier la décision qu'il a déjà prise dans ce conflit.

De quelle décision s'agit-il? De celle prise en juillet 1961 par le ministre M. René Lévesque? mais cette décision maintenait en vigueur le claim de Duquette et refusait le jalonnement de son concurrent M. James M. Yates. S'agit-il plutôt d'une nouvelle décision, prise par le ministre actuel M. Daniel Johnson? mais alors quelle est-elle?

Une étude sur le bassin de la rivière Outaouais

QUEBEC. — Le premier ministre et ministre des richesses naturelles du Québec, le ministre de l'énergie, des mines et des ressources, M. Jean-Luc Pépin et le ministre de la gestion de l'énergie et des ressources de l'Ontario, M. J. R. Simonett, annoncent la publication du rapport du comité technique de la rivière Outaouais.

Important document le jour de Pâques!

CITE DU VATICAN — Le pape annoncerait le jour de Pâques la publication d'un important document si l'on croit les rumeurs circulant dans des milieux ecclésiastiques généralement bien informés.

La suspension de toutes les audiences, qui a commencé le 8, a renforcé l'impression que le souverain pontife préparait des textes destinés à mettre à exécution des mesures qui, comme celle de la réforme de la curie, par exemple, sont en chantier depuis un certain temps.

Le Saint-Père a aussi à élaborer le programme des travaux du synode épiscopal, qui réunira pour la première fois à Rome les représentants de l'épiscopat du monde entier en automne prochain. Ce programme doit être communiqué aux conférences épiscopales six mois avant la réunion du synode, c'est-à-dire avant la fin du mois de mars.

Le comité technique recommande la création d'un comité permanent, groupant les principaux organismes fédéraux et provinciaux chargés de la collection des données hydrométéorologiques. Ce comité jouerait un rôle consultatif en ce qui a trait aux besoins d'élargissement des réseaux hydrologiques et météorologiques, et poursuivrait des études sur les méthodes de prévisions.

Créé le 1er janvier 1962, le comité technique avait reçu comme mandat des trois gouvernements intéressés, de préparer une étude du débit du bassin de la rivière Outaouais et de la régularisation présente de ses eaux. Cette étude avait pour but de mettre au point une méthode permettant aux usagers de la rivière Outaouais et du fleuve Saint-Laurent d'obtenir des données précises et à jour et de déterminer si une meilleure régularisation est possible, en tenant compte des divers usages des eaux du bassin.

Le rapport constitue une source précieuse de renseignements sur l'hydrologie du bassin de la rivière Outaouais. Au cours de ses recherches, le comité technique s'est rendu compte qu'il serait utile d'améliorer les techniques de prévisions.

Le comité technique fait remarquer que la régularisation actuelle des eaux de ce bassin se révèle très efficace en ce qui concerne la production d'énergie hydroélectrique. Il est d'avis que l'entente actuelle au sujet de l'usage commun des eaux sert d'une manière satisfaisante à en régulariser le débit.

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI, 17 MARS 1967 CAHIER 2 / Pages 13-20

Marchand: St-Jérôme ne répond pas aux critères fédéraux de "région désignée" mais Ottawa songe néanmoins à la faire reconnaître comme telle

Ottawa songe à donner à Saint-Jérôme le statut de "zone désignée" à dit, devant des militants libéraux de la circonscription de Sainte-Marie, le ministre de la main-d'œuvre et de l'immigration, M. Jean Marchand.

ne peut être classifiée comme "zone désignée".

Mais M. Marchand est convaincu que Saint-Jérôme constitue un cas d'exception à la

loi et que le gouvernement apportera une solution hâtive — peut-être même jeudi — et favorable aux difficultés que connaît actuellement la ville reine des "Pays d'en haut".

Programme d'échange pour étudiants d'universités et d'instituts

TORONTO. — Les élèves des universités et des instituts techniques pourront se rendre gratuitement dans une autre province pour y travailler à l'emploi du gouvernement provincial ou d'une municipalité.

Ce programme d'échange, organisé par l'Institut d'administration publique du Canada, permet d'offrir une grande variété d'emplois dans les différents ministères, dont la santé, l'éducation, le bien-être et les forêts. Les élèves doivent cependant en être à leur dernière année d'étude.

M. Peter Gilchrist, un des directeurs de ce programme, a

déclaré que l'accueil fait à cette initiative avait été satisfaisant mais qu'il n'y avait pas assez d'élèves possédant les qualifications requises.

"Nous ne pouvons pas remplir tous les postes offerts parce que beaucoup de candidats n'ont pas les qualifications exigées par les gouvernements provinciaux," dit-il.

Ce programme a été inauguré il y a deux ans afin qu'on puisse en faire l'essai pour l'année du centenaire. C'est la Commission des fêtes du centenaire qui défraye du transport des étudiants vers la province où ces derniers doivent travailler.

Berlitz enseigne l'Anglais rapidement et efficacement

Berlitz est l'école de langues la plus expérimentée, la plus progressive et la plus universelle. Chez Berlitz, l'enseignement est de toute première valeur. A l'aide de ses techniques les plus nouvelles, Berlitz vous garantit la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand en un temps record. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon-test gratuite.

ECOLES

Berlitz

Langues vivantes

288-3111

Le rapport d'impôt a tout de même ça de bon: chaque année, il annonce



le PRINTEMPS...

Prenons donc les choses du bon côté, et hâtons-nous de soumettre notre rapport d'impôt. C'est une façon comme une autre de nous rappeler, en plein hiver, que la belle saison sera là bientôt.

Cette année, en plus du service régulier, le Ministère du Revenu du Québec met à la disposition des contribuables un service spécial d'information et de consultation concernant l'impôt sur le revenu.

Ce service spécial vous est offert sur place dans divers bureaux du ministère, et aussi par téléphone; ceci, pendant des jours et des heures supplémentaires au cours de mars et d'avril 1967.

Consultez la liste ci-dessous afin de savoir où et quand vous pourrez profiter de ce nouveau service de consultation.

QUÉBEC:

adresse: 230, rue Dorchester, et aussi Place Laurier
dates: du 6 mars au 29 avril 1967, sauf les jours saints
jours et heures: du lundi au vendredi, de 6h30 p.m. à 9h30 p.m.
samedi: de 9h00 a.m. à midi
par téléphone: 693-6150 et 693-6447

MONTREAL:

adresse: 107 ouest, rue Craig
dates: du 6 mars au 29 avril 1967, sauf les jours saints
jours et heures: du lundi au vendredi jusqu'à 7h30 p.m.
samedi: de 9h00 a.m. à midi
par téléphone: 866-6249, 866-8158, 866-5943 et 866-9087
du lundi au vendredi jusqu'à 8h30 p.m.
samedi: de 9h00 a.m. à midi

BUREAUX SPÉCIAUX POUR LES AUTRES RÉGIONS:

dates: du 9 mars au 29 avril, sauf les jours saints
jours et heures: de 1h00 p.m. à 5h00 p.m.
et de 6h30 p.m. à 9h00 p.m.
samedi: de 9h00 a.m. à midi

ADRESSES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE.

CHICOUTIMI: Bureau régional de la Régie des rentes
200 est, rue Racine. Tél.: 549-7222

HULL: Bureau régional de la Régie des rentes
191, rue Principale. Tél.: 771-3761

TROIS-RIVIÈRES: Bureau régional de la Régie des rentes
1266, rue Notre-Dame. Tél.: 375-7044

SHERBROOKE: Bureau régional de la Régie des rentes
230 ouest, rue King. Tél.: 569-4551

RIMOUSKI: Bureau régional de la Régie des rentes
176, rue de l'Évêché. Tél.: 724-4805

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Φ

V.S. et
V.S.O.P.

COGNAC
COURVOISIER
Le Cognac de Napoléon

LE PRINTEMPS! TEMPS DE LA MIGRATION ANNUELLE! ÊTES-VOUS L'UN DES 70.000 ABONNÉS QUI DOIVENT DÉMÉNAGER? INFORMEZ-NOUS ALORS DE VOTRE NOUVELLE ADRESSE SANS TARDER, MÊME SI LA DATE DU DÉMÉNAGEMENT N'EST PAS FIXÉE. IL SUFFIT DE REMPLIR ET DE POSTER LA CARTE JOINTE À VOTRE ÉTAT DE COMPTE, AU PLUS TARD LE 15 AVRIL, OU ENCORE DE TÉLÉPHONER À NOTRE BUREAU D'AFFAIRES 844-9911.

P.S. N'oubliez pas d'emporter vos annuaires, mais n'en les téléphones, quand vous déménagerez!

VOUS DÉMÉNAGEZ?

Bell Canada

Bel Téléphone doit être libre de réaliser des bénéfices raisonnables

potins financiers

La séance de jeudi sur la Bourse de Montréal a été témoin d'une allure meilleure. Sur la Bourse de Toronto, les cours étaient favorables. Après une avance initiale de 7 points, l'indice des industriels de D.J. clôturait hier sur la Bourse de N.Y. 1443 points plus haut à 868.49. L'abaissement du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre à 6 p.c. hier a provoqué un léger affermissement des cours sur la Bourse de Londres. La Bourse de Paris a paru plus stable hier, après 3 séances consécutives à la baisse.

Les mines d'or reflétaient défavorablement ce qui vient de se passer à la Banque d'Angleterre.

La recommandation du Congrès de Washington, visant à rétablir l'abatement de 7 p.c. sur les placements américains, avec effets rétroactifs dans certains cas, explique maints sommets, touchés hier à Wall Street.

La remise à plus tard de certains travaux sur la propriété de Blue Hill dans le Maine, aux E.-U., explique la baisse hier sur la Bourse Canadienne des actions de Black Hawk Mining.

Vu l'ampleur des avances hier, Wall Street, devrait être témoin de bien des prises de profits aujourd'hui.

La ville d'Arbuthast, la C.S. de Sorel, celle d'Anjou emprunteront sous peu.

Union Acceptance a gagné 38 cts l'action en 1966 vs 72 cts en 1965.

Anthos Imperial Ltd. a vu ses ventes augmenter de 16 p.c. à \$91,300,000 en 1966, par rapport à celles de 1965, et son revenu net s'est accru de 19 p.c. à \$4,520,911, soit l'équivalent de \$2.05 l'action ordinaire vs \$1.77. Au dire de son président, toutes les divisions devraient fonctionner avec des volumes modérément plus élevés cette année que l'an dernier. Une analyse de son actif se totalisant à \$55,267,232 révèle un fonds de roulement de \$82,258, au regard de \$18,694,482 à la fin de 1965, selon ce qui ressort de son rapport annuel, rendu public ce matin.

C'est aujourd'hui que Labrador Mining paiera un dividende de 25 cts à ses actionnaires.

\$400,216,739.00 de ventes pour La Compagnie Northern Electric

Bénéfices nets de \$9,603,482 en 1966 soit \$1,642,683 de plus qu'en 1965

La Compagnie Northern Electric Ltd. vient de nous faire parvenir, en français, copie de son rapport annuel couvrant ses activités en 1966. Son président du conseil et président de l'entreprise en même temps, M. R. Holley Keefe, c.b.e., d.s.o., fait remarquer en partie ce qui suit aux actionnaires de la compagnie: "Northern Electric a connu en 1966 des succès remarquables. Il convient de souligner, entre autres, un accroissement appréciable de l'activité manufacturière, une augmentation de la capacité productive au niveau du volume accru des expéditions prévues en 1967, et une présence intensifiée sur le marché mondial des télécommunications soumis au jeu serré de la concurrence. Les ventes consolidées se sont inscrites pour l'année à \$400,216,739, soit \$42,073,541 de plus qu'en 1965. Les bénéfices nets consolidés pour 1966 ont été de \$9,603,482, dépassant de \$1,642,683 le chiffre comparatif de l'année précédente. Des frais d'exploitation sensiblement accrues, imputables à l'effort de recherche et à l'industrialisation de nouveaux produits, ont été complètement amortis au cours de l'exercice et ont contribué à infléchir la courbe des bénéfices."

\$650,000 de plus qu'en 1965 versés en dividendes l'an dernier

Continuant son analyse de ses activités, le président de la Northern Electric faisait remarquer ce qui suit aux actionnaires: "En 1966, le volume de la production manufacturière a constamment doublé celui des ventes. On prévoit pour 1967 un rythme moins accéléré de la production, le taux de rendement atteint à la fin de 1966 dans la plupart des secteurs devant permettre de satisfaire aux exigences des expéditions prévues pour 1967. La production en 1967 sera donc ramenée à de plus justes proportions par rapport aux ventes, favorisant l'équilibre des dépenses et des revenus et permettant d'intensifier l'amélioration des nombreux techniques de fabrication mises de l'avant en 1965 et en 1966. Nos usines de fabrication ont presque atteint leur rendement maximal de production en 1966 et les équipes de travailleurs s'y sont relayées sans interruption. Les moyens industriels mis en oeuvre au cours de l'année 1966 vont permettre d'accroître davantage la production en 1967. Durant l'année, une somme de \$7,231,250 a été versée en dividendes, à raison de \$8.50 l'action sur un total de 1,112,500 actions, soit \$850,000 de plus qu'en 1965."

Ses activités sur le plan mondial sont en progrès marqués

Il ressort encore du message transmis aux actionnaires de Northern Electric par M. R. Holley Keefe que: "Notre activité sur le plan du commerce mondial a progressé de façon sensible et le chiffre d'affaires dans ce secteur s'est élevé à environ \$17,738,000. Nous fabriquons en ce moment au Canada, à l'intention de l'Organisation hellénique des télécommunications, du matériel de télécommunications d'une valeur de \$5,000,000 qui sera installé aux environs d'Athènes et du Péloponnèse. Un marché de fourniture d'un montant approximatif de \$25,000,000, couvrant du matériel de communication, des appareils téléphoniques et des câbles, a été conclu avec le Ministère des postes, téléphone et télégraphe de la Turquie. Bien que l'on s'attende à ce qu'en 67 les ventes continuent d'augmenter au même rythme qu'en 1966, le haut niveau de production atteint à la fin de l'exercice devrait être suffisant pour répondre aux exigences de la demande en 1967. La production de matériel de communication, par exception, devrait continuer à la hausse pendant toute l'année 1967. Au 31 décembre 1966, le carnet de commandes dépassait de \$32,322,000 celui de l'année précédente. Un nouvel établissement qui logera à la fois un centre de distribution et des ateliers de réparation, est actuellement en voie de construction à Montréal-Nord. Une fois terminé, vraisemblablement au milieu de l'année 1967, il permettra d'offrir à nos clients de Montréal et des environs un service accéléré et plus efficace." La nécessité de nous résumer ne nous permet pas de commenter davantage le rapport annuel de la Northern Electric. Avant de clore notre chronique nous tenons, toutefois, à dire que ce rapport est fort bien présenté, bien rédigé et bien imaginé. Sa forme comparative et ses graphiques permettent à quiconque de constater qu'elle ne cesse de marcher de progrès en progrès. Considérons, on y constatera que ses ventes à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, dont nous reproduisons ci-contre un sommaire de ce qui s'est passé hier à son assemblée annuelle, ont été de \$227,263,550 en 1966, soit \$32,306,550 de plus qu'en 1965. Rien d'étonnant, vu les relations étroites qui existent entre Bell et Northern.

Marcel CLEMENT

Bourse de Montréal

Meilleure allure sur la place locale

Les services et les banques sont demeurées fermes hier, à la Bourse de Montréal, cependant que les industrielles accusaient un léger recul.

Dans les mines, Rio Algom a grimpé de 7-8 pour s'établir à 27 3/4 et Inco de 1 1/2 pour prendre position à 92 1/2. Hollinger Mines a accusé un recul de 1-2 à 24.

Brazilian Light and Traction a gagné 1-2 à 11 5/8 et TransCanada Pipe Lines 5-8 également à 27 1/2.

Dans les banques, la Banque de Montréal a affirmé sa position de 5-8 à 66 et la Banque canadienne impériale de commerce de 3-4 à 70 1/2. La Banque canadienne nationale a cependant perdu un point à 58.

Oshawa Wholesale A a haussé de 3-4 à 32. Loblaw a haussé de 1-2 à 22. Leob subissait une perte de 3-8 à 12.

Asbestos a gagné 1-2 à 23 1/4, Labatt 3-8 à 23 1/2 et Dominion Foundries 1-2 à 22.

Laurentide Finance a haussé de 38 cts à 5 1/4.

Shell Canada a baissé de 3-8 à 24 1/2 et Central-Del Rio Oils de 1-4 à 12.

À la Bourse Canadienne où l'activité a été lente, Chemalloy a grimpé de 38 cts pour s'établir à \$1.90 pendant que Van Der Hout perdait 12 à 6.

L'indice des valeurs industrielles a haussé de .10 à 153.97.

L'indice composé, après une hausse de .24, s'installe à 153.22.

Le volume des valeurs industrielles a été de 228,100 actions.

Bourse de Toronto

Meilleure tenue du marché minier, après 3 jours d'hésitations

TORONTO — Les prix de toutes les sections majeures ont haussé, hier, à la Bourse de Toronto, alors que celle-ci a finalement secoué le léthargisme qui l'enveloppait depuis trois jours.

L'indice des valeurs industrielles a grimpé de .97 à 161.91.

Le volume des valeurs industrielles a été de 2,182,000 actions comparativement à 2,155,000 actions mercredi.

General Motors a gagné 2-8 à 35 1/2 et Ontario 7-8 à 33 1/4. TransCanada Pipe Lines a haussé de 1-2 à 27 1/2. B.C. Telephone ont monté de 3-4 chacun et s'établissent respectivement à 27 1/2 et 65 1/2. British International Finance a haussé de 90 cts à 3.40.

Dans les mines, Black Hawk Mining a dégringolé de 39 à 25 cts dans un virement de 181-000 actions. Denison a gagné 1-2 à 57 3/4, Rio Algom 1-8 à 27 3/4 et Inco deux points à 92 3/4. Pendant ce temps, Granby Mining subissait un recul de 6 3/4 à 39 3/4.

Bourse de New York

L'indice des industriels, au plus haut sommet vu en 1967

NEW YORK — La reprise amorcée mercredi a pris de l'ampleur et l'indice des industriels a enregistré la hausse la plus importante depuis le 12 octobre dernier. Cette progression, qui s'est accompagnée d'une très forte activité, a été motivée par plusieurs facteurs. Les opérations ont été favorisées par l'impressionnisme par la rapidité du vote, par la Chambre des représentants, en faveur du rétablissement de la taxe correspondant à 7 pour cent du montant des investissements. La baisse du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre a fait spéculer sur une mesure similaire par la Réserve fédérale.

Sur le plan technique, on constate que l'indice des industriels a nettement dépassé le cap de 860 qui avait marqué le point haut d'une reprise qui avait pris fin le 8 février et qui était considérée comme un obstacle difficile.

Presque tous les compartiments ont participé à la hausse mais les prises de bénéfices ont provoqué des replis parmi des valeurs spéculatives telles que les compagnies aériennes, les ordinateurs et les télévisions. De même Chrysler a réagi à sa forte hausse de la veille.

Parmi les canadiennes, International Nickel a acquis 1 3/4, Granby Mining un point, Hudson Bay Mining 5-8, Massey-Ferguson 3-8, Alcan 1-4. Canadien pacifique 1-8. Mais Dome Mines a cédé 3-4. Distillers Seagrams et Walker-Gooderham 1-4.

Les titres variaient de façon irrégulière à la Bourse américaine, où Scurry Rainbow Oil a progressé de 2 3/8. Preston de 3-4, Brazilian Light and Power de 5-8. Canadien Javelina a toutefois cédé 1-4.

En clôture, l'indice des industriels s'inscrivait à 868.49 en hausse de 14.43 points et 12,170,000 actions avaient changé de mains.

Les gains l'emportaient sur les reculs dans une proportion de 794 à 434.

Cours du dollar

MONTRÉAL — Le dollar américain a cédé 1-16 hier en fonds canadiens et cotait à \$1.08 et 5-32.

La livre sterling a cédé 3-16 et cotait à \$3.02 et 7-16.

NEW YORK — Le dollar canadien a augmenté hier de 5-64 en fonds américains et cotait à 92 15-32. La semaine dernière, il cotait à 92 29-64.

La livre sterling a cédé 1-64 et cotait à \$2.79 39-64.

Pour fournir un service impeccable selon M. M. Vincent

"Être libres de réaliser des bénéfices raisonnables afin de pouvoir fournir un service impeccable" a notamment déclaré M. Marcel Vincent, président de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, lors de la 87e assemblée générale annuelle de la compagnie qui eut lieu hier à Montréal. M. Vincent a dit que Bell Canada se consacrait à la recherche et au perfectionnement ainsi qu'au meilleur service possible actuellement. "Pour atteindre ce but, il nous faut utiliser au mieux nos ressources humaines et matérielles" a-t-il déclaré, mais il nous faut encore être libres de réaliser des bénéfices raisonnables, si nous voulons fournir un service impeccable."

Parlant de la décision de la Commission des transports de limiter le taux de rendement de Bell Canada à un niveau de 6.2 à 6.6 pour cent, M. Vincent déclara: "Il est de plus en plus évident que nos bénéfices doivent pouvoir se comparer à ceux des autres entreprises." Bell Canada avait demandé que la Commission des transports autorise un taux de rendement de 7 pour cent au minimum, taux qu'elle estimait nécessaire et plus équitable.

Le président de Bell Canada parla des "efforts particuliers nécessaires pour se maintenir au niveau des progrès scientifiques dans une industrie hautement technique", mais ces efforts sont nécessaires si la compagnie doit continuer à fournir un service en constante amélioration et en continu expansion. "Pour réaliser tout ceci," dit-il "nous devons être en mesure d'obtenir chaque année d'importants capitaux des investisseurs. Nous devons donc offrir un taux de rendement sur le capital investi dans notre industrie qui soit comparable à celui que ce capital pourrait rapporter s'il était investi dans des entreprises concurrentes comportant des risques comparables." Ceci pourrait être comparé, a-t-il déclaré, à la rétribution d'un homme en fonction de sa compétence.

Avenir prometteur

"Il est par conséquent de toute première importance que nous réalisions des bénéfices plus élevés" a-t-il continué, "et j'ai foi dans la possibilité d'une amélioration de nos bénéfices, compte tenu des tarifs généraux présentement appliqués à nos abonnés. Il est également important que nous arrivions à persuader la Commission de la nécessité d'un taux de rendement plus élevé." M. Vincent traita d'un certain nombre de sujets, entre autres: de la modification survenue dans les règlements de l'impôt sur le revenu qui place maintenant les compagnies de téléphone soumises à la réglementation fédérale sur le même pied que les autres industries en cela qu'elles sont désormais admises à bénéficier de l'amortissement accéléré; de la demande, soumise au Parlement par Bell Canada, de modifier sa charte et de consacrer des modifications qui porteraient le capital-actions autorisé de \$1,000,000,000 à \$1,750,000,000; le fait que Bell Canada est la première compagnie canadienne à avoir 750,000 actionnaires, dont 98 pour cent de Canadiens; l'accroissement record du nombre de téléphones en service l'an dernier. "Nous pensons installer le 5 millionième téléphone durant les prochains mois — une pierre blanche particulièrement significative durant cette année du Centenaire" le niveau record des dépenses de construction de Bell Canada l'an dernier, soit \$293 millions.

Communications par satellites

Parlant des communications par satellites, M. Vincent a relevé aux actionnaires que le Réseau Téléphonique Transcanadien, dont fait partie Bell Canada, met actuellement au point une proposition d'exploitation qui sera rendue publique prochainement.

En attendant, Bell Canada met à l'point une station terrestre à Bouchette au nord d'Ottawa. Des essais de communications par satellite y seront effectués l'an prochain.

Il a dit qu'il était "logique et approprié" que l'industrie canadienne des télécommunications joue un rôle prépondérant dans la mise au point et l'utilisation de ceux-ci. Il se déclara en faveur de l'intégration des communications par satellites aux réseaux de câbles et de micro-ondes. Il ajouta ensuite: "Je suis persuadé que les intérêts des Canadiens seront le mieux servis si l'expérience et les connaissances spécialisées de l'industrie canadienne des télécommunications sont employées au développement maximal de l'énorme potentiel des stations orbitales et des installations terrestres, utilisées de concert et au bénéfice de tous."

Ventes de Zeller's Ltd. à \$117,150,153

Hausse du dividende pour la 4ème année consécutive

Pour la quatrième année consécutive, Zeller's Limited a augmenté ses dividendes sur les actions ordinaires. Le président de la compagnie, M. James G. Kendrick, a annoncé au cours de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mars 1967, qu'un dividende trimestriel de 17 1/2 cts par action était accordé sur les actions ordinaires de la compagnie. Ce dividende sera payable le 1er mai 1967 aux actionnaires inscrits sur les registres le 3 avril 1967. Il représente un dividende annuel de 70 cts par action contre 65 cts par action en 1966, 50 cts par action en 1965, et 40 cts par action en 1964.

Le 1er mai 1967, également, le dividende trimestriel régulier de 56 1/2 cts par action sur les actions privilégiées à 4 1/2% de la compagnie, d'une valeur au pair de \$50 chacune, sera payé aux actionnaires inscrits sur les registres le 3 avril 1967.

On signale aussi que, pour l'année fiscale terminée le 31 janvier 1967, les chiffres d'affaires et les bénéfices de Zeller's Limited et de ses filiales ont atteint des chiffres records. Les ventes se sont élevées à \$117,150,153, soit une augmentation de \$14,303,066 ou de 13.9% par rapport à l'année 65.

C'est la vingt-troisième année consécutive que la compagnie détient son propre record de ventes.

Le bénéfice, avant déduction de l'impôt sur le revenu, s'est chiffré par \$9,867,816, ce qui représente une augmentation de \$1,206,284 sur le bénéfice de l'an dernier qui était de \$8,661,532, avant la déduction de l'impôt sur le revenu.

La provision pour impôts fédéral et provincial sur le revenu a atteint cette année \$5,030,000, contre \$4,400,000 l'an dernier.

Le bénéfice net après déduction de l'impôt, pour 1966, a été de \$4,837,816 ce qui représente une augmentation de \$576,284, ou 13.5% par rapport au bénéfice record de \$4,261,532 de l'an dernier. Le bénéfice par action ordinaire a augmenté en proportion, atteignant \$1.51 cette année, contre \$1.33 l'an dernier.

de gérant adjoint du Montreal Better Business Bureau, M. Blundell apporte le fruit de toute son expérience dans la mise sur le marché, la publicité, l'emballage et la vente.

Cominco Ltd. rapporte que les prix du plomb le mois dernier furent de 14.00 la livre vs 15.50 durant le même mois l'an dernier, tandis que le prix du zinc primaire de l'Ouest n'accusa pas de changement à 14.50.

La production de lingots d'aluminium, au cours de la semaine terminée le 25 février totalise 179,249 tonnes, diminution de 0.5 p. 100 sur les 180,233 tonnes de la semaine précédente. Un an plus tôt, la production avait atteint 197,265 tonnes. L'indice de la production, établi sur la moyenne hebdomadaire de 1957, 1959 (96,108-100), atteint 187 au cours de la semaine observée, contre 188 la semaine précédente et 205 un an plus tôt.

Le village de Lorrainville, comté de Temiscamingue, a été, récemment, à un syndicat formé de La Corporation de Prêts de Québec, Oscar Dubé & Cie inc., J.E. Laflamme & Ltee, à un prix de 94.49, 182,500, de titres à 6 1/2% remboursables en séries en 10 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7.2339%. L'emprunt comporte un solde de \$153,500, à renouveler en 1977 pour un terme additionnel de 30 ans.

Les ventes des grands magasins au Canada en janvier s'élevèrent de 6.2% sur un an plus tôt, et les hausses, par région, sont comme suit: provinces de l'Atlantique, 10.4%; Québec, 8.5%; Ontario, 2.4%; Manitoba, 0.5%; Saskatchewan, 11.5%; Alberta, 10.8% et Colombie-Britannique, 9.2%.

Enquête sur des tripotages à la Bourse de N.Y.

Exécutés par des membres du syndicat du crime à Chicago

CHICAGO. — Les journaux de Chicago ont annoncé le 14 mars qu'un grand jury fédéral de New York enquêtait présentement sur des tripotages de plusieurs millions de dollars à la bourse. Il semble qu'un réseau de spéculateurs aurait tenté de réaliser d'immenses profits en faisant monter artificiellement les prix des valeurs.

Les journaux affirment que, depuis deux mois, le grand jury et les investigateurs de la Commission sur la sécurité des valeurs mobilières étudient le fonctionnement du système qui aurait été monté par des membres d'un syndicat du crime de Chicago. Le "Tribune" de Chicago, qui a été le premier à annoncer la nouvelle dans ses dernières éditions mardi matin, déclare que les conspirateurs se servaient, dans des grandes villes américaines, d'un certain nombre de courtiers en valeurs, compromis auparavant par la pègre.

M. Stephen Kaufman, de N.Y., qui dirige les procureurs de la division criminelle des États-Unis, a déclaré que l'agence ne commentait jamais les investigations en cours, et par conséquent, a refusé de nier ou de confirmer les rumeurs sur une enquête sur les opérations de la bourse.

La Tribune révèle qu'elle a pu reconstituer les informations suivantes au cours de conversations avec des enquêteurs fédéraux et des personnalités du monde des affaires.

Fonctionnement

Des représentants syndicaux du crime commencent par faire la connaissance de courtiers en valeurs soit en se faisant passer pour des clients possibles, soit en étant présentés par des tierces personnes.

Ordinairement, affirme le journal, la conduite passée de ces hommes avait fait l'objet d'une investigation afin de découvrir ceux qui avaient certaines faiblesses à l'égard des prostituées et du jeu.

Le courtier ne tardait pas à être ensuite compromis, soit au moyen de photographies soit par des fortes dettes de jeu, explique le journal.

On a rapporté que les courtiers en valeurs trempant dans l'affaire habitaient New York, Chicago, Philadelphie, Cleveland et Los Angeles.

Dans la plupart des cas, poursuit le journal, on choisissait des valeurs peu connues se vendant à bas prix, et ordinairement hors-liste.

Les membres de la pègre se retiraient ensuite dans des grandes villes de la région, or-

Fruits et légumes

Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h. hier au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture de la colonisation, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: de fantaisie, Wolf River, \$2.25, McIntosh \$3 à \$3.50, Russet \$4.50 à \$5, Cortland \$2.25 à \$2.50, délicateuses \$4.50 la boîte à verger, McIntosh, AC \$3.75 la boîte.

Betteraves: en sac de 50 livres \$1.25 à \$1.50, petites \$1.75.

Carottes: \$1.25 les 50 livres, \$2.25 à \$2.50 les 24 cellos de 2 livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux: Verts, gros, moyens, Savoie, \$1.75 à \$2 le cagot de 50 livres.

Navets: \$1.75 à \$2 le sac de 50 livres, \$2.25 le boisseau. Poireaux: \$1.25 à \$1.50 la douzaine.

Oignons: jaunes, sacs de 50 livres, \$3.60 à \$3.90; type espagnol \$4.50, 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 lbs, \$4.75.

Panais: \$2.25 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre: 90 à \$1 les 50 livres.

Rendement à la baisse

hier des billets du Trésor fédéral

OTTAWA PC. — Nouvelle émission de billets du Trésor à 91 jours annoncée hier: \$115 millions à un prix et rendement moyens de 98.954 et 4.24 pour cent au regard de 98.924 et 4.36 pour cent pour le même montant la semaine dernière.

Billets à 182 jours: \$30 millions à un prix et rendement moyens de 97.950 et 4.18 pour cent au regard de 97.876 et 4.35 pour cent pour le même montant la semaine dernière.

L'UNION CANADIENNE CIE D'ASSURANCES

AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES sera tenue au Siège Social de la Compagnie, 2475, Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Sillery, P.Q., mercredi, le 22 mars 1967 à 3 h. 30 p.m. aux fins de procéder à la ratification des décisions prises par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale annuelle; à l'adoption des états financiers de la compagnie pour la dernière année financière; à la nomination des vérificateurs; à l'élection des administrateurs; et à toute autre matière qui pourra être légalement soumise à l'Assemblée.

Québec, le 27 février 1967.

John BOUDREAU

Secrétaire.

L'UNION CANADIENNE CIE D'ASSURANCES

AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis qu'une Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires de L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES sera tenue au Siège Social de la Compagnie, 2475, Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Sillery, P.Q., mercredi le 22 mars 1967, à 2.00 heures p.m. aux fins de ratifier les règlements suivants adoptés par les administrateurs: règlement No. 11A qui modifie les règlements généraux et augmente les pouvoirs du conseil exécutif; règlement No. 12A qui est un règlement général d'emprunt; règlement No. 13A qui réduit le nombre des administrateurs.

Québec, le 27 février 1967.

John BOUDREAU,

Secrétaire.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Dividende Numéro 152

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de \$0.30 par action privilégiée a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 17 avril 1967 aux actionnaires privilégiés inscrits à la fermeture des livres le 31 mars 1967.

Maurice MYRAND, C.A., trésorier

Montréal le 13 mars 1967.

PLACE CANADIENNE

• EDIFICE TOUT A L'ELECTRICITE
• ELECTRICITE PAYEE
• AIR CLIMATISE
• VASTE ESPACE DANS CLONCHER
• 4000 PI. CARRÉS PAR PLANCHER
• PEUT ETRE SUBDIVISE
• \$4.00 LE PIED CARRÉ

SUIVANTE DU MÉTRO

450 EST, RUE SHERBROOKE
842-3819

BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
INGÉNIEURS EN ORGANISATION ET MÉTHODES

• Personnel: cadres et fonctions
• Evaluation de tâches, salaires
• Plans de stimulants au rendement
• Systèmes et procédures de bureau
• Manutention — Mécanisation
• Contrôles: production — prix coûtant — achats — inventaires — budget

1324 OUEST, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTRÉAL — Tél.: 864-9547

ESTHÉTIQUE EN AFFAIRES INC.

Associés en recherches d'idées pour aménagements de bureaux et magasins.

Planification fonctionnelle d'espace et esthétique d'intérieur.

DECORATEURS-ENSEMBLIERS DIPLOMÉS

M. Bélanger, S.D.E. Claude Pichette, S.D.E.

Le rapport Carter met en jeu l'existence même des caisses populaires

Par Jules LeBLANC

La Fédération de Montréal des caisses (populaires) Desjardins affirme que l'application de trois des sept principales recommandations que la Commission Carter (sur la fiscalité canadienne) a formulées au sujet des caisses populaires, mettrait en jeu l'existence même de la plus grande partie des caisses populaires du Québec.

L'organisme a rendu public hier un document de 24 pages qui commente le chapitre du rapport Carter relatif aux caisses populaires, alors qu'il a remis cette brochure au Comité d'étude sur les institutions financières du Québec.

La Fédération montréalaise des caisses populaires accepte quatre des sept principales recommandations du rapport Carter qui visent plus spécifiquement les caisses populaires, soit: 1) la création d'une caisse d'assistance mutuelle; 2) l'affiliation obligatoire des caisses locales à une fédération; 3) l'établissement d'un service de statistiques plus complet; 4) l'établissement de normes pour la fondation d'une nouvelle caisse.

Elle s'oppose cependant aux trois autres qui ont trait: a) au maintien par les fédérations d'une encaisse à la Banque du Canada proportionnelle à leur passif propre, additionnée du passif de chacune des caisses affiliées; b) à l'inspection par les gouvernements provinciaux des caisses locales et par le gouvernement fédéral des caisses provinciales; c) à l'application des règles fiscales quant aux trop-perçus rejets et aux réserves autorisées.

C'est l'application de ces trois recommandations, et surtout la première, qui menacent l'existence des caisses populaires, dit la Fédération.

Elle s'explique ainsi:

L'ensemble des caisses populaires du Québec possède actuellement environ \$800 millions de dépôts. Si on les oblige, par l'intermédiaire de leurs fédérations, à maintenir une réserve d'encaisse à la Banque du Canada égale à 8 p.c. du montant total de leurs dépôts, cela représenterait une somme de \$72 millions absolument improductive. Comme le rendement moyen des fonds confiés aux caisses s'établit à

5 p.c., l'application de cette recommandation aboutirait à une perte de revenus annuelle de près de \$3,6 millions.

Le mémoire signale également qu'il ne faut pas se laisser éblouir par la magie des chiffres. L'actif total des caisses populaires est d'environ \$1 milliard, il est vrai, mais 75 p.c. des caisses populaires du Québec ont un actif inférieur à \$500.000.

La mesure proposée atteindrait de façon vitale précisément les caisses qui ont été créées pour subvenir aux besoins de leurs membres dans des régions économiquement faibles et longtemps désertées par les autres institutions financières qui avaient jugé ces secteurs non rentables.

Notant que les caisses ont contribué au financement de la Société générale de financement qui a été créée par le gouvernement pour relancer l'économie canadienne-française, le mémoire ajoute: "Est-il vraiment opportun que ce levier de notre essor économique (que sont les caisses) soit soudainement soumis, par des voies détournées, à un empiètement fédéral qui aurait tôt fait de provoquer des conflits de nature constitutionnelle?"

Au moment où les caisses populaires s'apprêtent à réaliser pleinement les objectifs que leur a assignés leur fondateur, Alphonse Desjardins, "il faut éviter de leur appliquer des mesures susceptibles d'entraver leur expansion sinon de supprimer totalement leur efficacité et s'abstenir de soumettre à une réglementation qui ne tient pas compte de leur nature et de leur opération."

Pour ces raisons, la Fédération de Montréal des caisses Desjardins demande que les recommandations de la Commission Carter à l'endroit des caisses populaires "ne soient pas transcrites dans un texte de loi qui provoquerait justement les effets contraires à ceux (qui sont) désirés".

Le document conteste chacune des quatre principales raisons invoquées par la Commission Carter pour justifier sa demande concernant une réserve d'encaisse à la Banque du Canada: souvent, sa constatation repose sur des extraits du rapport Carter lui-même.

Les caisses s'opposent à l'assurance-dépôts fédérale et elles demandent au Québec d'instituer la sienne

Dans deux mémoires distincts qu'elles ont présentés hier au Comité d'étude sur les institutions financières du Québec, la Fédération de Montréal des caisses populaires Desjardins et la Fédération des caisses d'économie et de crédit du Québec ne manifestent aucun enthousiasme, bien au contraire, envers la création éventuelle de caisses d'assurance-dépôts. Mais, prenant pour acquis qu'Ottawa a déjà pris l'initiative de mettre sur pied une Société canadienne d'assurance-dépôts, les deux organismes coopératifs réclament que le gouvernement du Québec crée lui-même une caisse d'assurance-dépôts.

Au 31 décembre dernier, la Fédération de Montréal des caisses Desjardins comptait 30 caisses affiliées et près de 115.000 sociétaires dans son territoire, soit la province ecclésiastique de Montréal; son actif s'élevait à tout près de \$14 millions. De son côté, à la même date, la Fédération des caisses d'économie et de crédit comptait 133 caisses et 66.326 membres à travers la province; son actif se chiffrait par \$36,4 millions.

Commentant la décision d'Ottawa de créer un organisme pour assurer les dépôts dans les institutions financières qui ont une charte fédérale, la Fédération de Montréal des caisses populaires déclare: "Même si nous offrons les meilleures garanties à nos déposants, même si nous pou-

Pourquoi les caisses ne pourraient-elles investir dans l'industrie?

Les caisses populaires Desjardins sont "totalement absentes d'un secteur essentiel de l'économie du Québec, le secteur de l'industrie et du commerce" parce que la loi des caisses d'épargne les empêche de participer aux efforts qui se font actuellement dans ce domaine. En prenant toutes les dispositions de sécurité nécessaires, il serait grandement temps que le législateur permette aux caisses populaires d'être présentes sur la scène de l'industrie et du commerce.

La Fédération de Montréal des caisses Desjardins a fait cette recommandation dans le mémoire qu'elle a présenté hier à Montréal au Comité d'étude sur les institutions

financières du Québec, que préside l'économiste Jacques Parizeau.

"Nous vivons dans un contexte canadien-français et il ne nous est pas possible de distraire la plus petite partie de nos actifs pour aider au développement industriel de notre province, affirme le mémoire qui dénonce non seulement le caractère restrictif de la loi des caisses d'épargne, mais aussi son illogisme. Par exemple, la loi permet aux caisses de déposer, pour une période indéfinie, des millions de dollars dans une société de fiducie mais leur interdit d'acheter une seule action de cette même société de fiducie."

Le mémoire signale que le

gouvernement du Québec a perçu cette anomalie à l'occasion de la loi créant la Société générale de financement: une disposition spéciale de cette loi permet aux caisses populaires de contribuer à la constitution des fonds de ce organisme à caractère mixte.

Il faut maintenant étendre ces pouvoirs à l'ensemble de l'industrie et du commerce, signalent les caisses populaires de la région de Montréal. "Si les caisses ont prouvé par leur structure décentralisée qu'elles peuvent administrer sagement, pourquoi les empêcher d'évoluer dans le sens des besoins prioritaires d'aujourd'hui? Pourquoi ne pas leur permettre de participer au développement de la province?"

ces de capitaux qui sont tant nécessaires à la poursuite de notre épanouissement."

En plus de traiter de l'assurance-dépôts (voir ci-contre), les recommandations de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins ne portent que sur ce point, tandis que celles de la Fédération des caisses d'économie et de crédit du Québec ne concernent que quelques autres questions.

Afin d'intensifier la protection des Québécois qui deviennent membres des caisses d'économie, la fédération provinciale des caisses d'économie demande de modifier la loi de façon à obliger certaines coopératives d'épargne et de crédit existant actuellement sans affiliation à se liquider ou à

s'affilier à une fédération reconnue par la loi, et de façon qu'aucune nouvelle coopérative d'épargne ne soit constituée sans preuve d'affiliation.

Elle recommande en outre que la loi oblige toute caisse d'épargne et de crédit à se soumettre à une inspection annuelle par les inspecteurs de sa fédération et non par un bureau de comptables agréés afin d'obtenir un certificat.

Elle souhaite aussi l'adoption d'une loi pour assurer la protection des consommateurs et l'adoption d'une loi qui obligerait toutes les institutions préteuses à dévoiler au grand public les frais d'emprunt, soit les taux d'intérêt et les frais d'administration.

Le 15 avril, date limite pour l'inscription aux examens officiels

QUÉBEC — La date limite pour l'inscription des élèves du cours secondaire aux examens officiels de juin 1967 a été fixée au 15 avril. S'inscrivent aux examens officiels du ministère de l'Éducation, les élèves de 11e et 12e année des cours réguliers ainsi que les adultes qui remplissent les conditions requises et désirent passer les examens de 9e, 10e, 11e, 12e commerciale et 12e commerciale spéciale.

Les candidats aux examens des adultes doivent avoir 16 ans pour se présenter aux examens de 9e année, 17 ans pour ceux de 10e et ainsi de suite. Ceux qui n'ont pas atteint l'âge requis doivent fournir la preuve qu'ils font partie du monde du travail en présentant leur carte d'assurance sociale.

Les élèves qui suivent les cours réguliers, soit dans une commission scolaire ou dans une école indépendante, sont déjà inscrits par l'intermédiaire de la direction de leur école. Quant aux adultes qui suivent des cours par correspondance ou qui étudient individuellement, ils devront s'adresser à leur bureau inter-régional.

Le réseau des bureaux inter-régionaux qui couvre maintenant tout le Québec, dispose de conseillers en mesure de répondre à toute demande de renseignements relative aux examens. Ils permettent de décentraliser l'administration des examens aux élèves anglophones et aux élèves anglophones catholiques.

Pour la session de juin, les candidats aux examens du ministère n'auront aucun frais à déboursier et une session le soir et le samedi a été prévue à l'intention des adultes. Les élèves qui ont subi des échecs lors des examens de juin 1966 et de janvier 1967 pourront reprendre autant d'examens qu'il leur plaira afin de compléter leur dossier scolaire, ils recevront un certificat officiel du ministère de l'Éducation.

Subvention pour une école polyvalente

QUÉBEC — Le gouvernement a accordé à la commission scolaire régionale Maison-Neuve une subvention de \$3.910.000 pour la construction d'une école secondaire polyvalente dans le quartier Duvernay, à Laval.

Cette école, qui ouvrira ses portes pendant l'année scolaire 1968-1969, pourra accueillir 2.500 élèves, garçons et filles. L'édifice comprendra 40 classes régulières et 12 autres pour l'enseignement aux écoliers inadaptés. Les plans prévoient des ateliers de travaux pratiques, plusieurs gymnases ainsi qu'une cafétéria, un auditorium, une bibliothèque et des locaux pour services administratifs.

Le cahier numéro trois de l'Institut canadien d'éducation des adultes, "La participation de la collectivité à une planification économique", sort des presses. Il contient des articles de MM. Roland Parenteau, Yvon Tremblay, Jean Simard et Charles Simard, du COEQ; Jean-Claude Label, secrétaire général au comité de liaison de l'Est du Québec; Jacques Archambault, de la CSN, et Robert Caillot, directeur d'enquêtes à l'Économie et Humanisme. On peut obtenir le cahier en s'adressant à l'IEA, 500, rue Ste-Catherine, suite 800, Montréal 24.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES PROFESSEURS

JUSQU'À \$12.495 SELON LA SCOLARITÉ ET L'EXPÉRIENCE
ÉCOLES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

CONDITIONS D'ADMISSION

1) INSTITUTS ET ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

- A. — AUX COURS TECHNIQUE OU DE MÉTIER, spécialités techniques: diplômes d'études techniques (sauf dans les spécialités non enseignées); trois années d'expérience industrielle pertinente.
- B. — AUX COURS TECHNIQUE, MATIÈRES ACADÉMIQUES: attestation d'études pertinentes au niveau de la 11e année.
- C. — AUX COURS DE MÉTIERS, MATIÈRES ACADÉMIQUES: attestation d'études pertinentes au niveau de la 13e année.
- D. — AUX COURS DE MÉTIERS COMMERCIAUX: attestation d'études professionnelles pertinentes au niveau de la 11e année; cinq années d'expérience professionnelle pertinente; carte de compétence s'il y a lieu.
- E. — AUX COURS D'ARTS MÉNAGERS: diplôme d'enseignement ménager; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
- 2) ÉCOLES NORMALES: licence ou maîtrise ou l'équivalent au niveau de la 17e année; quelques années d'expérience d'enseignement.
- 3) ÉCOLES MOYENNES D'AGRICULTURE
 - A. — PROFESSEUR SCIENTIFIQUE: baccalauréat en sciences agricoles; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
 - B. — PROFESSEUR TECHNICIEN: diplôme de technicien; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
 - C. — PROFESSEUR DE MATIÈRES ACADÉMIQUES: brevet d'enseignement.
- 4) ÉCOLES DES BEAUX-ARTS: 17 ans de scolarité; diplôme du cours régulier des Beaux-Arts; diplôme d'aptitude pédagogique (professeur); brevet d'enseignement spécialisé; et compétence reconnue.
- 5) ÉDUCATION PHYSIQUE: baccalauréat en éducation physique; et, pour enseigner dans les écoles normales, quelques années d'expérience d'enseignement.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent Fournir les documents requis et s'inscrire directement à la Commission de la Fonction Publique du Québec en remplissant le questionnaire "Demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec
1454, rue de la Montagne, Montréal

et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

COUCOURS PERMANENT 0-69. Ceux qui ont réussi l'examen, l'an dernier, n'ont pas à s'inscrire de nouveau.

DOCUMENTS REQUIS: 1) A l'item "EMPLOI POSTULE" du questionnaire "Demande d'emploi", bien préciser la nature exacte de l'enseignement à dispenser: pédagogie, mathématiques, électricité, coiffure, cuisine professionnelle ou autres matières, ainsi que la nature de l'institut ou de l'école où l'on veut enseigner.

2) Photocopie sur papier officiel des attestations d'études.

3) Photocopie sur papier officiel des attestations d'emplois occupés, précisant la nature du travail et les dates exactes de la durée de chaque emploi.

DU PERSONNEL

Agents de la gestion du personnel

Traitement jusqu'à \$14.375 selon la compétence.

Commission de la fonction publique du Québec et divers ministères.

— Recrutement, sélection et formation du personnel. Négociation de conventions collectives de travail.

— Diplôme universitaire de préférence en administration publique, en relations industrielles, en psychologie ou en gestion des entreprises. Une expérience exceptionnelle peut suppléer à l'absence de diplôme.

— Concours permanent 1.01.90. S'inscrire immédiatement.

Shérif du district judiciaire de Québec

Traitement initial jusqu'à \$12.800 selon la compétence.

Ministère de la Justice.

— Faire respecter les règlements et les dispositions de la loi concernant les prisons et les prisonniers.

— Diplôme en droit. Dix ans d'expérience juridique et administrative.

— Concours 67-1218. S'inscrire immédiatement.

Traducteurs

Traitement jusqu'à \$10.200 selon la compétence.

Divers ministères. Postes à Québec.

— Traduction du français à l'anglais divers documents officiels. Postes occasionnellement disponibles pour la traduction de l'anglais au français.

— De préférence, diplôme universitaire et quelques années d'expérience de traduction ou d'expérience professionnelle valable.

— Concours permanent 0-Y9.53. S'inscrire immédiatement.

Agents de la main-d'œuvre

Traitement de \$4.000 à \$5.400 selon la compétence.

Ministère du Travail.

— Interviewer les chercheurs d'emploi, les sélectionner selon les exigences des postes vacants, et les présenter aux employeurs.

— 11e année d'études et six ans d'expérience pertinente. Ne pas avoir moins de 21 ans.

— Concours permanent 2-99.27. Attestation d'études requise. S'inscrire immédiatement.

Agent d'administration responsable de l'école des gardes

Traitement initial jusqu'à \$8.200 selon la compétence.

Ministère de la Justice; Montréal.

— Diriger la nouvelle École de formation des surveillants en institution pénale.

— Diplôme secondaire. Plusieurs années d'expérience, notamment à un poste de direction relié à la fonction. Connaissance du milieu des institutions pénales.

— Concours 67-1212. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseillers

(Aménagement du territoire):

Traitement initial jusqu'à \$11.000.

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation (ARDA).

— Analyser, concevoir et achever vers leur exécution des projets d'aménagement du territoire.

— Formation universitaire, de préférence en géographie, agro-nomie, sciences sociales ou autres disciplines connexes à l'aménagement du territoire.

— Quelques années d'expérience. Qualités personnelles appropriées.

— Concours permanent 0-23.80. S'inscrire immédiatement.

Responsables de bureaux inter-régionaux

Traitement jusqu'à \$13.600.

Ministère de la famille et du Bien-Être Social.

— Formation universitaire en sciences de l'homme, notamment en service social, et plusieurs années d'expérience pertinente.

— Concours 67-1201. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseiller au service de l'archéologie

Traitement initial jusqu'à \$11.000.

Ministère des Affaires Culturelles; Québec.

— Diplôme universitaire, vaste connaissance de l'archéologie.

— Concours 67-1207. S'inscrire immédiatement.

Conseiller au service des archives

Traitement jusqu'à \$8.600.

Ministère des Affaires Culturelles; Québec.

— Inventorier, évaluer et préparer pour publication, les archives relatives à l'histoire du Québec.

— Formation universitaire et expérience de la recherche historique.

— Concours 67-1205. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseiller au service des bibliothèques publiques

Traitement jusqu'à \$9.400.

Ministère des Affaires Culturelles; Québec.

— Contrôler l'emploi des subventions et coopérer à la création de bibliothèques régionales ou municipales.

— Diplôme en bibliologie ou expérience valable.

— Concours 67-1204. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseiller en lecture

Traitement jusqu'à \$8.600.

Ministère des Affaires Culturelles, Service des Bibliothèques publiques; Québec.

— Conseiller l'ensemble des bibliothèques sur le choix de leurs livres.

— Diplôme universitaire en bibliologie ou expérience valable.

— Concours 67-1208. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Comptables-vérificateurs

Traitement jusqu'à \$11.500 suivant l'expérience.

— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères.

— Aussi agents de budget au ministère des finances. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels.

— Concours permanent 0-Y1.10. S'inscrire immédiatement.

Agents d'évaluation technique

Traitement de \$5.390 à \$7.890 selon la compétence.

Ministère de la Voirie, Service des Expropriations.

— Établir la valeur du déplacement ou de l'altération de toute propriété pour la construction de routes, de ponts et d'immeubles.

— 11e année d'études et dix ans d'expérience de travail dont cinq en évaluation des immeubles.

— Concours permanent 3-11.70. S'inscrire immédiatement.

Examineurs au bureau des véhicules-automobiles

Traitement de \$4.135 à \$5.235.

Ministère des Transports et Communications.

— Postes à Montréal, Rivière-du-Loup et Sorel.

— Faire subir les examens pour l'obtention d'un permis de conducteur ou de chauffeur de véhicule-automobile.

— 11e année d'études. Six ans d'expérience dans un travail dont les fonctions exigent des connaissances éprouvées du Code de la Route. Qualités personnelles appropriées. Détenir un permis de chauffeur. Être âgé d'au moins 23 ans.

— Concours permanent 6-81.25. S'inscrire immédiatement.

Gardes-chasse et gardes-pêche

Traitement de \$3.365 à \$4.815, selon la compétence.

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Postes dans toutes les régions administratives du Québec.

— 9e année d'études. Bonne condition physique; taille minimum: 5 pieds et 7 pouces. Ne pas avoir moins de 21 ans ni plus de 35 ans.

— Concours permanent 4-21.50. S'inscrire immédiatement.

Auxiliaires en réadaptation sociale (agents de probation)

Traitement de \$3.830 à \$5.230, selon la compétence.

Ministère de la Famille et du Bien-Être Social; Haute-Rive.

— Diplôme de 11e année. Quatre années d'expérience de travail suffisamment relié à la fonction. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience nécessaire. Ne pas avoir moins de 21 ans ni plus de 45 ans.

— Les détenteurs d'un B.A. sont admis sans autre condition que celle de l'âge minimum.

— Concours permanent 9-09.60. S'inscrire immédiatement.

Péagers

Traitement de \$4.130 à \$4.930 selon la compétence.

Office des Autoroutes du Québec.

— Contrôle de la perception automatique.

— 10e année d'études. Six années d'expérience de travail dont quelques-unes au service du public. Être âgé d'au moins 23 ans.

— Concours permanent 6-91.20. S'inscrire immédiatement.

Agents de pêcheries

Traitement de \$3.565 à \$4.625 selon la compétence.

Ministère de l'Industrie et du Commerce, Postes en Gaspésie.

— Surveillance de l'application des lois et des règlements concernant les pêcheries.

— 9e année d'études. Excellente condition physique. Taille minimum: 5 pieds et 6 pouces. Limites d'âge: 21 à 40 ans.

— Concours permanent 9-09.90. S'inscrire immédiatement.

Conseillers en main-d'œuvre

Traitement de \$8.485 à \$11.285, et de \$10.350 à \$13.950, selon la compétence et le poste.

Ministère du Travail.

Bureaux régionaux: Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Rouyn et Hull.

Bureaux sous-régionaux: Valleyfield, Joliette, Sorel, St-Hyacinthe, Granby, Rivière-du-Loup, New-Carlisle, Baie Comeau, Roberval, Amos, Mont-Laurier, St-Jérôme, St-Jean, St-Georges, Ste-Anne-des-Monts, Sept-Îles et Gaspé.

— Formation universitaire en sciences de l'homme ou l'équivalent, notamment en orientation professionnelle et plusieurs années d'expérience de préférence dans les questions concernant la main-d'œuvre ou la formation professionnelle.

— Les candidats intéressés à participer à la prochaine séance d'examen sont priés de s'inscrire avant le 31 mars 1967.

— Concours permanent 1.01.95.

Des avis de concours plus complets sont disponibles, sur demande, à la Commission de la fonction publique du Québec. On peut aussi les consulter dans tous les bureaux du gouvernement à travers la province.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent fournir une attestation officielle d'études et s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4

145

ANNONCE

UNE PRIORITÉ POUR LE QUÉBEC : LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Conscient des besoins actuels et futurs de notre société, le gouvernement du Québec se préoccupe particulièrement de rendre l'éducation accessible à tous les Québécois. Il importe de souligner que cette initiative ne se limite pas à l'enseignement universitaire et à la préparation aux carrières libérales. Il faut aussi permettre à tous les citoyens, quel que soit leur métier, d'acquérir une formation professionnelle qui sera la garantie de leur compétence. Dans tous les domaines, en effet, nous avons besoin de spécialistes qui soient non seulement aptes à remplir efficacement les fonctions qu'ils exercent aujourd'hui, mais qui soient aussi capables de s'adapter aux changements continus d'une technologie en évolution rapide. C'est pourquoi, à notre époque, la simple expérience ne suffit plus; elle doit s'appuyer sur une solide formation de base.

L'avenir est aux techniciens

Déjà, dans tous les domaines, la grande entreprise, l'industrie et l'Etat sont à la recherche des compétences. Les jeunes qui possèdent de bonnes connaissances et une formation poussée dans quelque spécialité se trouvent facilement des débouchés et voient se dessiner un avenir prometteur. L'avenir, en effet, leur réserve non seulement des emplois stables mais des salaires intéressants et des possibilités d'avancement accéléré, ainsi que le prestige qui revient normalement à celui qui "connaît son affaire". Le monde de demain, fondé sur la science et l'efficacité, réserve des places de choix aux techniciens compétents.

Des carrières faites pour les hommes d'action

Mais il y a plus! Les carrières techniques ont tout pour attirer ceux qui aiment l'action, les responsabilités, l'innovation. De nos jours, le technicien ne peut plus s'enliser dans la routine. Le technicien est un homme d'action. Sans cesse il lui faut prendre d'importantes décisions dont dépend le succès de bien des entreprises. Il lui faut réfléchir, observer, inventer. Et si à ces qualités voulues, il sait que sa carrière ne dépend que de lui, de sa personnalité, de son talent, de son dynamisme. Le cours technique dispensé dans les Instituts du Ministère de l'Éducation offre aux jeunes Québécois une formation professionnelle qui leur ouvre les portes du monde de demain. Consultez la liste des spécialités (ci-dessous) et postez votre coupon sans tarder.

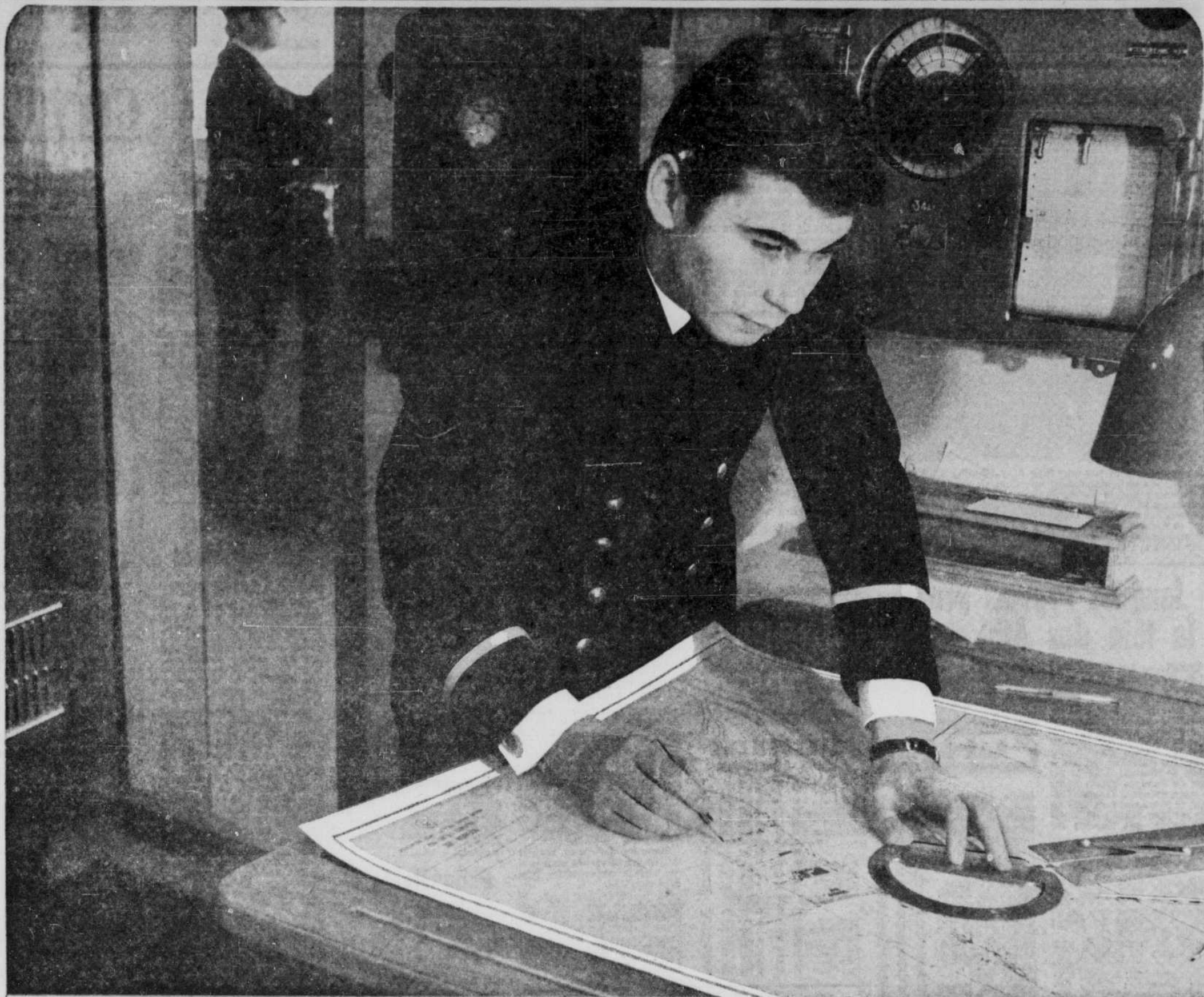
PRINCIPALES SPECIALITÉS

INSTITUTS SPECIALISES

Technique d'art :
arts appliqués
arts graphiques
Aérotechnique
Papeterie
Technologie maritime
Textiles

INSTITUTS DE TECHNOLOGIE

Techniques générales
Bâtiments et travaux publics
Mécanique du bâtiment
Ponts et chaussées
Électrotechnique —
automatisme
Chimie
Fonderie
Métallurgie
Mécanique industrielle
Modélisme
Instruments et appareils
de contrôle
Dessin industriel
Techniques forestières et
des ressources naturelles
Techniques d'exploitation
minière
Pêcheries
Meubles et bois ouvrés
Mécanique d'automobile
Technologie médicale
Secrétariat médical,
juridique, commercial
et industriel
Techniques en sciences
humaines



La qualité de sa formation professionnelle lui garantit un avenir brillant.

Il a 23 ans. C'est un futur capitaine au long cours.

Pour le moment, il est officier de pont et navigateur à bord d'un vaisseau de la marine marchande.

D'un vaisseau rapide, de 10,000 tonnes, et tout récemment construit.

La vie à bord est agréable, même si les responsabilités de notre navigateur sont si lourdes de conséquences qu'il ne peut se permettre la moindre erreur de calcul.

Or l'équipage n'est pas inquiet. Car notre jeune spécialiste est hautement qualifié. En sciences nautiques.

Il y a de nos jours grande pénurie d'officiers de pont bien qualifiés: navigateurs, radaristes, pilotes, et surtout capitaines.

Il faut assurer la relève des pilotes, des officiers de pont, des capitaines parmi les jeunes qui choisiront, après une bonne formation collégiale, la noble carrière maritime.

C'est dire que notre jeune officier, qui a confiance en lui-même et en sa formation, a confiance en son avenir.

Car, à 23 ans, il sait que le jour n'est pas tellement loin où ce sera lui, le capitaine.

L'histoire de cette réussite a été et sera celle de bien d'autres jeunes Québécois du même âge.

D'autres jeunes Québécois, ceux qui recevront leur formation professionnelle de niveau collégial dans les Instituts Spécialisés ou de Technologie du Québec.

En chimie industrielle ou biologique. En techniques avancées de l'architecture et de la construction. En électrotechnique. En arts graphiques et autres techniques d'art. En mécanique d'ajustage et d'outillage. En métallurgie. En aérotechnique. A l'Institut des Textiles. Ou dans d'autres sphères d'activité professionnelle.

D'autres jeunes Québécois dont vous êtes peut-être.

Il est temps pour vous d'y penser. Et de choisir... un avenir brillant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC



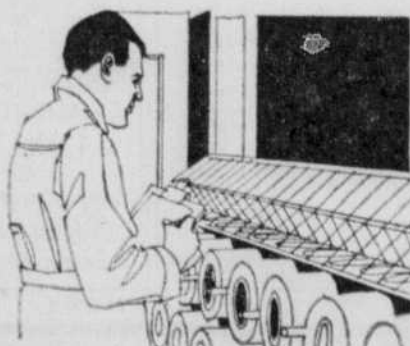
Chimie industrielle

L'industrie chimique a besoin de jeunes. Après vos études secondaires, préférez-vous à l'un des Instituts de Technologie du Québec. Pendant trois ans, vous y recevrez une formation intéressante et solide en chimie. Vous deviendrez ainsi un spécialiste compétent dans une industrie en pleine évolution. Un avenir brillant.



Aéronautique

Après vos études secondaires, une carrière en aéronautique vous est possible. Inscrivez-vous à l'Institut Aérotechnique de Dorval. Vous y recevrez une formation professionnelle de trois ans. Vous serez alors un homme compétent, capable de participer à la merveilleuse aventure de l'aéronautique moderne.



Textiles

Si vous désirez participer à cette industrie importante au Québec, inscrivez-vous, après votre cours secondaire sciences-mathématiques, à l'Institut des Textiles. Là, vous recevrez une véritable formation professionnelle dans tous les domaines du textile. Trois ou quatre ans, et vous deviendrez un spécialiste compétent. Votre avenir sera vraiment assuré.

Le 1er mai 1967, c'est la date limite pour vous inscrire à l'un des Instituts Spécialisés ou de Technologie du Québec. Si vous avez déjà choisi votre future spécialisation professionnelle, hâtez-vous de faire votre inscription. Sinon, renseignez-vous au moyen du bon ci-dessous sur les divers aspects de l'enseignement professionnel dispensé dans les Instituts du Ministère de l'Éducation du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC,
Service de l'Information,
625, rue St-Amable, Québec.

J'ai l'intention de m'inscrire à un cours d'enseignement professionnel.
La spécialisation qui m'intéresse davantage est

Veuillez donc me faire parvenir une brochure de renseignements.

NOM _____
ADRESSE _____

INTERNATIONAUX HORIZONS INTERNATIONAUX HORIZONS INTER

A la veille d'abandonner son poste d'ambassadeur à Saigon : Cabot Lodge : le Vietcong ne peut gagner mais les E.-Unis n'ont pas encore gagné

SAIGON — "Ils ne peuvent pas gagner, nous ne pouvons pas perdre, mais nous n'avons pas encore gagné". Telle a été la formule employée par M. Henry Cabot Lodge pour résumer la situation au moment où il va définitivement quitter le Vietnam après deux semaines dans ce pays, soit deux ans et huit mois.

"C'est une longue période dans la vie d'un homme", a ajouté l'ambassadeur américain qui recevait la presse après la confirmation officielle par le président Johnson de son remplacement.

M. Lodge a affirmé que son départ était dû "à des raisons entièrement personnelles" et qu'il n'avait pour le moment aucun projet arrêté. Il a indiqué "qu'il souhaitait fort qu'il participe activement dans le camp des républicains à la prochaine campagne électorale présidentielle de 1968". "Je ne serai naturellement pas candidat. Il n'en est pas question", a-t-il précisé.

"Je quitte le Vietnam avec des sentiments divers, regrettant un pays que j'ai aimé et qui m'a souvent témoigné son affection mais content aussi

de retrouver une vie plus calme auprès de mes enfants et petits-enfants.

L'ambassadeur des Etats-Unis a répété qu'il quittait ce poste "avec la conviction absolue que la politique américaine suivie au Vietnam est juste". Il a ajouté que la situation s'améliorait constamment "bien qu'il reste encore beaucoup à faire".

Dangers disparus

"Mais nous ne nous faisons plus de mauvais sang aujourd'hui à propos de menaces qui existaient il y a plus d'un an.

Nous avions peur alors que l'ennemi coupe le pays en deux à la hauteur de la route 19, que le Vietcong s'empare d'une grande ville pour y établir une capitale ou que même un coup d'Etat communiste se produise à Saigon. Ces dangers qui existaient ont complètement disparu aujourd'hui."

A propos de la situation en général, il a déclaré que "la lutte militaire contre l'agression suivant les tactiques classiques marche bien; les progrès dans le domaine politique sont très encourageants". "Dans le domaine économique, nous avons enrégimenté l'inflation galopante. Il reste cette agression clandestine et secrète qui est la plus difficile et la plus sournoise. Mais dans ce domaine aussi nous enregistrons quelques progrès par le kilométrage de routes dégagées."

Nouvelle baisse du taux d'escompte en Grande-Bretagne

C'est avec satisfaction que l'on accueille dans les milieux financiers la nouvelle réduction du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, qui passe de 6 1/2 à 6%. Cette troisième réduction pratiquée par l'Institut financier britannique en l'espace de quelques mois montre que la réunion extraordinaire en janvier, aux Chequers des cinq principaux ministres des finances du monde libre continue de porter ses fruits.

Du point de vue international, la "desescalade" des taux d'intérêt aux Etats-Unis en Grande-Bretagne et en Allemagne, pourrait amorcer la reprise économique dans ces pays dans le deuxième semestre de cette année.

Paris: tous les ministres élus sauf Pompidou démissionneront en bloc à la veille de la rentrée parlementaire

PARIS. — Les 21 ministres élus députés aux récentes élections législatives remettront leur démission au général de Gaulle au cours d'un conseil des ministres extraordinaire convoqué à l'Elysée le 1er avril prochain.

Cette procédure, apprend-on de source bien informée, a finalement été arrêtée pour permettre au groupe parlementaire gaulliste de disposer, le jour de la rentrée parlementaire, le 3 avril, du maximum de ses voix. Le maintien en fonction du gouvernement actuel aurait, en effet, empêché, selon la constitution, la participation au scrutin de l'ensemble des membres du gouvernement. Les gaullistes se seraient alors trouvés numériquement en minorité au Parlement pour l'importante élection du président de l'Assemblée.

Le président est élu pour cinq ans. M. Jacques Chaban Delmas, qui occupe ce poste depuis neuf ans, est candidat de la majorité. M. Gaston Deferre doit être, aujourd'hui, désigné comme candidat de l'opposition. Il aurait de grandes chances de l'emporter en raison de son rôle passé, en rassemblant sur son nom les voix communistes, non-communistes

et démocrates, si les gaullistes voyaient leur majorité réduite des voix des ministres.

M. Georges Pompidou, premier ministre, a été lui-même élu député le 5 mars dans le centre de la France. Il ne donnerait pas personnellement sa démission et serait chargé par le général de Gaulle de l'expédition des affaires courantes en attendant le remaniement gouvernemental prévu pour la fin de la première semaine d'avril.

COUVE DE MURVILLE

M. Georges Pompidou conserverait pour l'expédition des affaires courantes deux des principaux titulaires du gouvernement: MM. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères et Pierre Messmer, ministre des armées, tous deux battus aux récentes élections. Le général de Gaulle a reçu cet après-midi, MM. Couve de Murville et Messmer à l'Elysée. On prête toujours l'intention au président de la République d'insister auprès de son ministre des affaires étrangères pour qu'il conserve ses fonctions malgré son récent échec électoral.

La "nouvelle vague" de la révolution culturelle accentue la confusion à Pékin

La campagne d'affiches a redoublé de violence à Pékin et prend pour cibles de très hautes personnalités. Au même moment la presse de la capitale a appelé à une plus grande rigueur dans la critique de certains cadres. Les élèves des écoles secondaires de Chine doivent se montrer sans indulgence à l'égard de leurs professeurs, "les aider à reconnaître leurs fautes et à corriger leurs erreurs", a déclaré hier un quotidien de Pékin "Lumière" citant une affiche garde rouge. Cet appel à l'intransigeance semble prendre le contre-pied de la campagne menée au cours des dernières semaines pour atténuer les critiques contre les cadres.

"Insister sur le non-renouveau des fautes à venir sans critiquer les fautes passées constitue une erreur" poursuivait le quotidien qui demande, étant toujours l'affiche garde rouge, que soient imposées certaines épreuves à

ceux qui ont commis de graves erreurs. Cependant, la même affiche a exclu toute réconciliation "avec les dirigeants qui suivent la ligne capitaliste, les propriétaires terriens, les contre-révolutionnaires, les mau-

vais sujets droitistes et les responsables des principales organisations révolutionnaires" qui figurent parmi les enseignants et les employés de ces écoles.

Trois importantes personnalités chinoises ont été violemment prises à partie par des affiches placardées sur les murs de Pékin: Li Hsien-Nien, vice-premier ministre et ministre des finances, Yu Chiu-Li, ministre des industries pétrolières, Liu Ning-Yi, membre du secrétariat du Comité central du parti et président de l'Organisation des syndicats chinois.

Ces affiches reflètent la désunion actuelle entre les différentes organisations de gardes rouges de Pékin. En effet, si certaines de ces affiches attaquent violemment ces trois personnalités, d'autres au contraire, également signées par les gardes rouges, prennent leur défense.

La seule personnalité qui semble mobiliser les critiques unanimes est M. Tan Chen-Lin, vice-premier ministre et responsable des questions agricoles. Il lui est notamment reproché d'avoir défendu les parcelles individuelles des paysans dans le secteur agricole et le marché libre pour l'écoulement des produits provenant de ces parcelles.

Le "Quotidien de l'armée de libération" a lancé hier ma-

tin un appel aux milices de toute la Chine, les exhortant à soutenir l'armée maïstade dans ses efforts pour la prise du pouvoir et le succès des cultures de printemps.

Les milices chinoises sont constituées par des millions de paysans et d'ouvriers qui forment une force de réserve destinée à appuyer l'armée de libération en cas de guerre sur le territoire chinois.

Confusion

D'autre part, des slogans proclamant que "quiconque s'oppose à Chou En-lai est un contre-révolutionnaire" ont fait leur apparition dans la nuit de mercredi à jeudi et ont été recouverts hier matin. Des slogans du même genre avaient été apposés en janvier dernier, après l'attaque unique et éphémère contre le chef du gouvernement.

Aussi, la confusion qui marque cette nouvelle phase de la révolution culturelle marquée par le conflit de personnes appartenant à des groupes opposés, à différents échelons de la hiérarchie, est-elle à son comble. Les observateurs évitent en conséquence de se prononcer sur le sens de ce renouveau d'agitation et se contentent de constater que les personnalités mises en cause sont, pour la plupart, chargées d'importantes responsabilités gouvernementales.

Grèce: 12 condamnations dans l'affaire Aspida

ATHENES. — Le tribunal militaire d'Athènes a condamné hier douze officiers, sur les 28 accusés dans l'affaire Aspida, à des peines allant de quatre à 18 ans de prison, pour haute trahison et association à des fins séditionnelles.

Treize autres ont été acquittés, dix au bénéfice du doute et trois pour s'être désolidariés à temps de l'organisation.

Les trois derniers officiers ont été condamnés à deux ans de prison pour ne pas avoir prévenu leurs supérieurs de cette association séditionnelle, mais ont bénéficié de circonstances atténuantes en raison de leur passé sans tache.

Les peines les plus lourdes ont été infligées à un colonel et à trois officiers qui appartenaient au service de renseignement, rattaché à la présidence du Conseil.

"Nous sommes profondément attristés par cette très lourde condamnation de valeureux combattants et de personnes innocentes", a déclaré hier soir M. Georges Papandreu, leader de l'"Union du centre", commentant le verdict.

"Ces hommes, a ajouté M. Papandreu, sont les victimes d'une machination. C'est là le sentiment général. Cette période est une des pages les plus sombres de l'histoire politique de ces dernières années.



VIENNE. — Le ministère autrichien de la justice demandera au Brésil l'extradition de l'ancien commandant des camps de concentration de Sobibor et Treblinka, Franz Stangl, qui a été arrêté le 28 février dernier au Brésil, a annoncé mardi le premier procureur général de la république M. Douda.

Les autorités autrichiennes remettront la demande d'extradition au ministère brésilien de la justice, dès que l'acte d'accusation sera traduit de l'allemand en portugais. Les autorités brésiéliennes ont accordé un délai de 60 jours à partir de la date d'arrestation de Stangl pour toute demande d'extradition de l'ancien chef nazi.

— O. —

WASHINGTON. — La Chambre des représentants a approuvé hier un projet de loi prévoyant une nouvelle aide alimentaire américaine à l'Inde se composant de 3,000,000 de tonnes de céréales panifiables. Ces céréales seraient envoyées à l'Inde cette année.

Le projet de loi en question a été envoyé au Sénat. Le 2 février dernier, le président Johnson avait annoncé que les Etats-Unis fourniraient 2,000,000 de tonnes de céréales à l'Inde dont 1,200,000 de tonnes de blé et 800,000 tonnes de sorgho, l'expédition devant en avoir lieu d'ici au 30 juin.

— O. —

BONN. — Par 121 voix sur 144 votants, M. Helmut Schmidt, a été élu mardi président du groupe parlementaire social-démocrate (S.P.D.) au Bundestag. Il succède à ce poste à M. Fritz Erler, récemment décédé à la suite d'une longue maladie.

Né le 23 décembre 1918 à Hambourg, diplômé des sciences économiques, M. Helmut Schmidt est membre du parti social-démocrate depuis 1946. Il fut, pendant trois ans (1962-1965), sénateur de Hambourg (intérieur).

Membre du Bundestag depuis 1953, le nouveau président du parti socialiste est devenu au cours des années un spécialiste de renom international pour les questions militaires. Très tôt, il s'était rangé résolument dans le camp des adversaires de tout armement atomique pour la république fédérale.

Certains observateurs politiques voient en lui le candidat socialiste à la chancellerie pour les élections générales de 1969.

Un système de défense anti-missiles aux E-U à moins d'un accord avec l'URSS

WASHINGTON. — La Commission des forces armées du Sénat a recommandé hier, à l'unanimité, la mise en chantier aux Etats-Unis d'un système de défense contre les missiles balistiques, à moins qu'un accord sur la course aux armements soit conclu à bref délai avec l'Union soviétique.

Le président de la commission, le sénateur démocrate Richard Russell, de Georgie, a annoncé la décision de ses collègues à l'issue d'une séance à huis clos de la commission. Il a ajouté que la recommandation figurera dans un rapport approuvant l'octroi de 20 milliards de dollars de crédits au titre de l'équipement et de la recherche militaire, dans le cadre du budget de 75 milliards de dollars du département de la Défense.

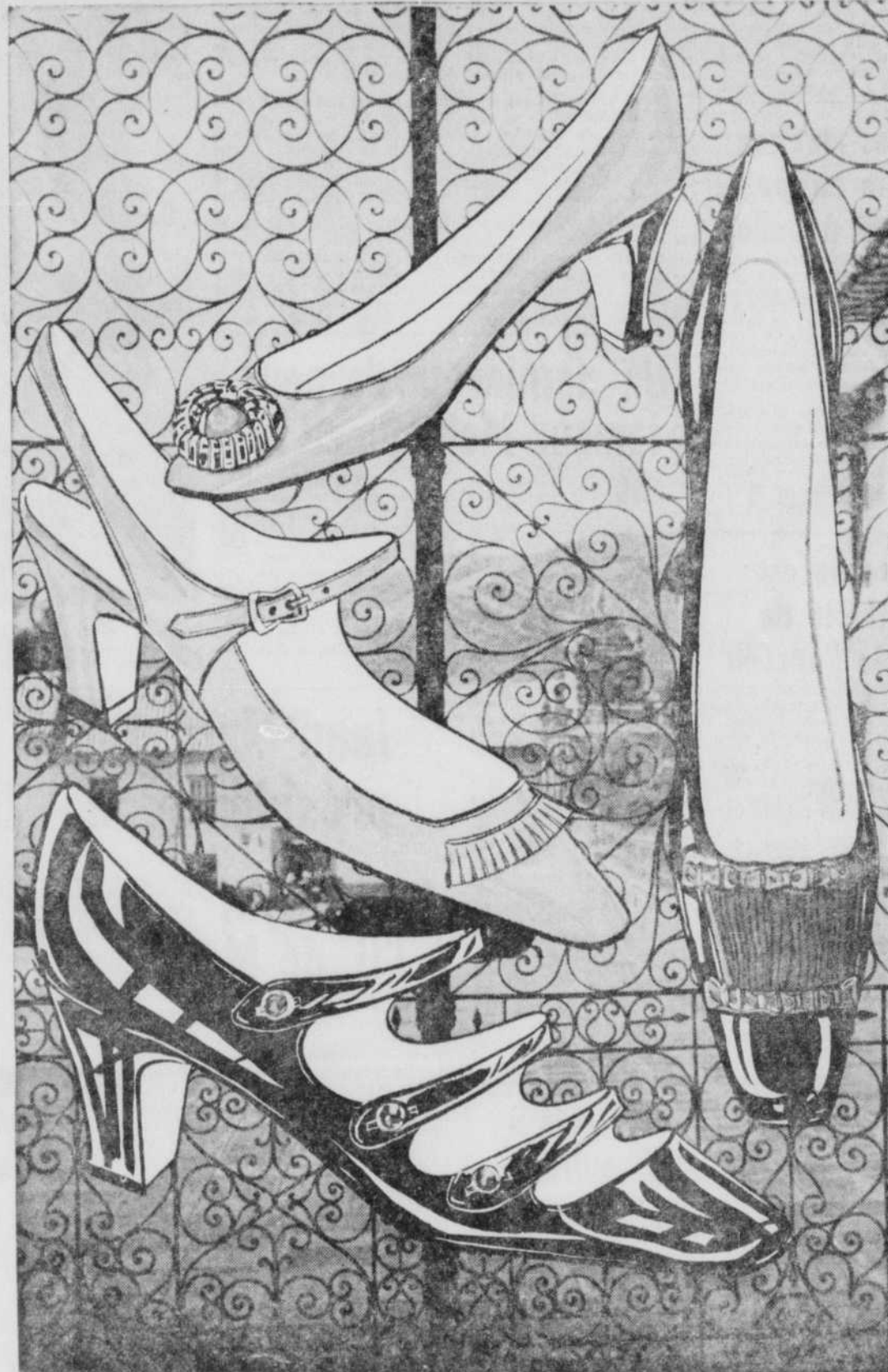
"Nous devons faire face à la nécessité impérieuse d'un quelconque système de défense antimissiles dans ce pays, a déclaré M. Russell. Cela coûtera cher, mais si cela sauve 20 ou 40 millions de vies humaines, cela vaudra la peine."

Amélioration de l'état de santé de Bourguiba

TUNIS. — "Les médecins traitants de M. le président de la République ont constaté que son état de santé continue à évoluer d'une manière satisfaisante", déclare le bulletin de santé du chef de l'Etat tunisien publié jeudi soir.



MORGAN



Venez dans notre rayon de souliers mode et vous vous croirez en Espagne!

Olé ! Soyez les bienvenues Senoras et Senoritas ! Venez voir notre collection magnifique exclusive de souliers faits-main "Jose Pavel" et "El Cordobes". Vous serez ravies de voir les couleurs de l'Espagne, les costumes espagnols authentiques et les articles d'artisanat. Chaussées de nos souliers exclusifs "Jose Pavel" et "El Cordobes" vous aurez le sentiment d'avoir l'Espagne à vos pieds... souliers réputés dans le monde entier, faits à la main et ayant des largeurs appropriées aux exigences des femmes d'Amérique. Enfin, des souliers élégants souples et qui plairont même aux personnes les plus conscientes de la mode. En beau chevreau glacé espagnol très souple, en cuir verni ou en daim. Teintes magnifiques, brillantes et combinaisons de couleurs espagnoles !

Venez faire la connaissance de Monsieur W. Gladstone, représentant de vente, qui présentera une collection espagnole : modèles couture que vous pourrez commander, confectionnés à la main en Espagne selon votre goût. Monsieur Gladstone sera dans notre magasin aujourd'hui.

Venez à notre "Présentation de souliers espagnols" aujourd'hui, vendredi 17 mars, à 12 h. 30 et à 3 h. 30, au magasin centre-ville, étage mode — deuxième. Quelques échantillons de notre intéressante collection sont ici représentés : souliers habillés "Jose Pavel" et souliers sport "El Cordobes" à talons nouveaux.

Prix : 19⁹⁵ à 27⁹⁵

Venez voir notre collection et procurez-vous des articles de style espagnol.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SOULIERS — RAYON 31 — ETAGE-MODE — DEUXIEME

Magasin centre-ville seulement



M. W. Gladstone

Les cinq magasins Morgan ouverts ce soir
CENTRE-VILLE ET SNOWDON JUSQU'A 9 H. — DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD JUSQU'A 10 HEURES
Les cinq magasins MORGAN ouverts tous les soirs la semaine prochaine :
• Centre-ville jusqu'à 9 h.
• Snowdon jusqu'à 9 h. 30
• Dorval, Rockland et Boulevard, jusqu'à 10 h.
Les magasins centre-ville et Snowdon fermés le Vendredi Saint.